

VILLE DE LILLE

CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE LILLE

CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

VILLE DE LILLE

CONSEIL MUNICIPAL

Année 1990

Séance du 26 Février	Page	1
- 26 Mars	-	180
- 23 Avril	-	266
- 18 Juin	-	515
- 9 Juillet	-	800
- 15 Octobre	-	1095
- 14 Décembre	-	1392

TABLEAU D'ORDRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Elections du 24 mars 1989

- | | |
|----------------------------|--------------------------------------|
| 1 - MAUROY PIERRE | 33 - FREMAUX Jean-Louis |
| 2 - VAILLANT Raymond | 34 - BRACQ Martine |
| 3 - ROMAN Bernard | 35 - BARBAROSSA Daniel |
| 4 - DEGREVE Jean Raymond | 36 - MATTIGHELLO Annick |
| 5 - DEBEYRE Guy | 37 - SABRE Jean-Claude |
| 6 - CATESSON Claude | 38 - STANIEC-WAVRANT Marie-Christine |
| 7 - PLANCKE Dominique | 39 - DAVIDT Véronique |
| 8 - VIRON Hector | 40 - PARGNEAUX Gilles |
| 9 - BERTRAND Pierre | 41 - CARON Fabienne |
| 10 - CACHEUX Alain | 42 - JAGU Denis |
| 11 - FLORENCE André | 43 - HASCOET Guy |
| 12 - WINDELS Pierre | 44 - DEPERNE Hervé |
| 13 - COLIN André | 45 - IFRI Malik |
| 14 - BUFFIN Jacquie | 46 - CHEBOUB-KERROS Arlima |
| 15 - CAPON Ariane | 47 - DAUBRESSE Maurice |
| 16 - KANNER Patrick | 48 - SEGARD Denise |
| 17 - ROUGERIE Daniel | 49 - DONNAY Jacques |
| 18 - BESSON Paul | 50 - D'ERCEVILLE Monique |
| 19 - MERESSE Rachel | 51 - STIKER Monique |
| 20 - DELANNOY Jean | 52 - CODACCIONNI Colette |
| 21 - BOUCHEZ Monique | 53 - DAVAL Claire |
| 22 - STAHL Jacqueline | 54 - DEREUX Michael |
| 23 - BURIE Christian | 55 - BIENVENU Alain |
| 24 - DEMAILLE Alain | 56 - TURK Alex |
| 25 - PAUWELS Alexandre | 57 - RICHIR Jacques |
| 26 - TANGHE-LEGUEVEL Renée | 58 - SINAGRA Jean-François |
| 27 - PETIT Godeleine | 59 - CAMUSET Fabien |
| 28 - ESCANDE Jeannine | |
| 29 - DEROSIER Bernard | |
| 30 - SULMAN Charles | |
| 31 - DEBIEVE Jacques | |
| 32 - DE SAINTIGNON Pierre | |

N° 1

Conseil Municipal

Réunion du 26 Février 1990

Compte rendu

Adopté à la séance du 23 Avril 1990

La séance est ouverte à 17 heures 20 sous la présidence de Monsieur Pierre MAUROY, Maire de Lille.

Monsieur le Maire - Je déclare la séance ouverte.

Monsieur HASCOET, en tant que Secrétaire de Séance, veut-il bien procéder à l'appel ?

(Monsieur HASCOET procède à l'appel nominal).

Présents : MM. BARBAROSSA, BERTRAND, BESSON, BIENVENU, Mmes BOUCHEZ, BRACQ, BUFFIN, MM. BURIE, CACHEUX, Mmes CAPON, CARON, M. CATESSON, Mmes CHEBOUB-KERROS, CODACCIONI, MM. COLIN, DAUBRESSE, Mmes DAVAL, DAVIDT, MM. DEBEYRE, DEBIEVE, DEGREVE, DELANNOY, DEMAILLE, DEPERNE, Mme D'ERCEVILLE, MM. DEREUX, DEROSIER, DE SAINTIGNON, DONNAY, Mme ESCANDE, MM. FLORENCE, FREMAUX, HASCOET, IFRI, JAGU, KANNER, MAUROY, Mme MERESSE, MM. PARGNEAUX, PAUWELS, Mme PETIT, MM. PLANCKE, RICHIR, ROMAN, ROUGERIE, SABRE, Mme SEGARD, M. SINAGRA, Mmes STAHL, STANIEC-WAVRANT, STIKER, TANGHE-LEGUEVEL, MM. TURK, VAILLANT, VIRON, WINDELS.

Excusés : M. CAMUSET, Mme MATTIGHELLO (pouvoir), M. SULMAN (pouvoir).

Je vous remercie.

On m'a adressé les excuses de Monsieur SULMAN, ainsi que de Monsieur CAILLIEZ et du Recteur FALISE, Conseillers de Quartier.

Chemise n°1

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur le Maire,

Secrétariat du Conseil Municipal

90/1 - Conseil Municipal - Séance du 20 Novembre 1989 - Compte rendu

Y a-t-il des observations ?

Il n'y en a pas. Il est adopté.

90/2 - Conseil Municipal - Séance du 18 Décembre 1989 - Compte rendu

Y a-t-il des observations ?

Il n'y en a pas. Il est adopté.

Le carnet de la Ville. Notre ami Pierre DASSONVILLE a été nommé Chevalier de la Légion d'Honneur. Il a été membre du Conseil Municipal, Adjoint au Maire et Premier Vice-Président de la Communauté Urbaine de Lille. Je suis certainement l'interprète du Conseil Municipal pour lui adresser nos plus vives félicitations et lui exprimer toute notre sympathie.

Madame Anne OVAERE, Directrice de l'Association d'Aide aux Victimes de Lille-Hellemmes, est nommée conciliateur judiciaire pour les cantons de Lille-Sud et de Lille-Sud-Ouest. Nous apprécions les conditions dans lesquelles Madame OVAERE remplit sa tâche au sein de cette Association qui siège à l'Hôtel de Ville. Je lui adresse nos plus vives félicitations.

Nous avons été informés de la naissance de Marion, fille de Monsieur Alain STUCKER, Conseiller de Quartier de Moulins et l'arrivée d'Alice, qui est née au Chili, chez Patricia BELL-LELEU qui était membre du Conseil Municipal et qui est maintenant Conseiller de Quartier du Centre. Nous félicitons les parents de ces enfants et formons des vœux pour eux.

Nous avons appris le décès de Madame Jean MINNE épouse du Professeur MINNE qui est un ancien Adjoint au Maire et qui a été une figure historique du Gaullisme à Lille.

Je voudrais également vous faire part des messages que viennent de m'adresser deux troupes lilloises, qui n'en sont pas d'ailleurs à leur coup d'essai. La première, Le Ballatum Théâtre, a fait une tournée au Moyen-Orient, en Grèce puis en Yougoslavie, riche de rencontres et de découvertes et où ils se sont signalés par leur talent que nous connaissions.

La deuxième, ce sont Les Fous à Réaction, dont le spectacle a remporté le Prix Spécial du Jury lors des 13ème Rencontres Charles Dullin.

Vous voyez que la Ville ne manque pas de comédiens et de comédiennes de talent qui réussissent à l'extérieur. Nous les recevrons avec plaisir.

Je salue Monsieur FRISON, Premier Adjoint Honoraire, qui est parmi nous. Je salue également les journalistes.

J'ai quelques communications à vous faire.

Depuis le dernier Conseil Municipal, le 18 Décembre 1989, un certain nombre d'événements majeurs ont modifié les données de la politique internationale. Je pense bien entendu à tout ce qui s'est passé et à tout ce qui se passe encore dans les Pays de l'Est. Je pense aussi à cette formidable victoire de la démocratie, de la liberté, en tout cas des droits de l'homme, que représente la libération de Nelson MANDELA.

Je souhaite, au nom du Conseil Municipal de Lille, rendre hommage au combat mené par celui qui fut détenu pendant 27 ans et dont les idées ont réussi à traverser les barreaux de sa prison pour finir par apparaître comme incontournables dans un pays forcé à l'évolution.

On l'a vu sortir de prison à la télévision ; il y était entré jeune, il en est sorti vieilli et on a pu voir ce fantastique visage et ce port d'homme qui était comme illuminé par la grandeur de son combat, combat pour la dignité du peuple noir, mais aussi pour la libération de chacun d'entre nous qui sommes blancs.

Son courage et sa ténacité dans ce combat contre l'apartheid méritent le respect des Français et je suis sûr que les Lillois lui témoignent leur sympathie.

J'ajoute que le 9 Mars, à l'occasion d'un séjour dans la région organisé par la Fédération du Nord et le Comité du Nord du M.R.A.P., Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, je recevrai à l'Hôtel de Ville le représentant en France de l'A.N.C. d'Afrique du Sud, Dennys GOLDBERG, qui a été un compagnon de détention de Nelson MANDELA.

Une réception officielle aura lieu à 11 heures 30 dans le Salon d'Honneur et je souhaite que vous soyez nombreux à venir saluer le représentant du mouvement de Nelson MANDELA.

Je lui transmettrai une invitation officielle pour que Nelson MANDELA vienne nous rendre visite lors d'un prochain voyage en France. Je pense que nous pourrions décider, dès maintenant, que Nelson MANDELA mérite bien d'être citoyen d'honneur de notre cité.

En ce qui concerne les Pays de l'Est, les transformations importantes qui s'y produisent nécessitent de notre part une attention toute particulière et certainement

un soutien actif. Qu'il s'agisse de la Pologne ou de la Roumanie, qu'il s'agisse de la Tchécoslovaquie ou de la Hongrie qu'il s'agisse même de l'U.R.S.S., ces peuples attendent beaucoup de la France. De toute évidence après la destruction du mur de Berlin, tous ces peuples sont dans la voie de la démocratie et de la liberté.

Je suis certain - je le dis depuis longtemps - que les villes ont un rôle tout particulier à jouer dans la coopération internationale. C'est à ce niveau que doivent s'établir les échanges concrets permettant à ces pays en pleine évolution de bénéficier de l'expérience qui est la nôtre. Il appartient certainement aux Etats de fixer les traités, d'établir les relations au niveau de leurs dirigeants, il appartient aux formations politiques, aux associations d'établir aussi des contacts, mais je pense que les villes peuvent assurer une présence par des jumelages généralisés avec les Pays de l'Est.

J'avais lancé un appel en tant que Président de la Fédération Mondiale des Villes Jumelées et beaucoup de villes ont déjà répondu en faveur de la Hongrie, de la Roumanie et tous ces jumelages sont en cours.

La Ville de Lille se doit de répondre bien sûr aux sollicitations qui lui sont faites. En ce qui concerne la Roumanie, nous avons lancé une opération d'aide humanitaire avec le concours de la Fondation de Lille et nous proposerons au Conseil Municipal de voter une subvention de 250.000 F.

Je souhaite que dans nos Commissions spécialisées - Monsieur le Premier Adjoint vous réunira à ce sujet - vous puissiez exactement dire ce que l'on peut faire de mieux. En ce qui concerne la Roumanie, j'ai pris cette décision en tant que Maire lorsque des événements extraordinaires ont eu lieu, j'ai ouvert les portes de la Mairie et beaucoup de Lillois et de Lilloises, que je veux remercier, ont apporté beaucoup de cadeaux, de nourriture, de produits pharmaceutiques.

Je remercie également plusieurs Villes de la Communauté Urbaine qui se sont spontanément jointes aux efforts de la Ville de Lille en déposant également en Mairie des vivres, des produits pharmaceutiques et des produits de toute nature en nombre pour manifester leur solidarité à l'égard de la Roumanie.

Nous avons prévu un avion spécial. Or, il ne pouvait pas atterrir compte tenu des circonstances ; c'est donc en camion pour Paris et en chemin de fer que l'ensemble de ces dons a été acheminé vers la Roumanie.

Je dois dire d'ailleurs que notre ami, premier violon de l'Orchestre National de Lille, Fernand LASCU, qui est Roumain d'origine, a joué un rôle prépondérant en se mettant à la disposition de la Municipalité.

J'ajoute qu'une équipe appartenant à «Médecins sans Frontière» est allée là-bas. Elle était formée de Français mais également de Britanniques.

Ce fut une opération de solidarité de grande envergure. Sept camions sont partis pour Paris. Tout ceci s'est passé pendant la période des fêtes, juste avant le 1er Janvier, ce qui nous a conduit à prendre toutes ces décisions sans qu'il puisse

y avoir de réunion en Mairie, bon nombre d'entre vous étant retenus dans leurs familles compte tenu de la date.

En ce qui concerne la Pologne, nous avons commencé à recevoir des stagiaires pour leur apprendre comment sont structurées les collectivités françaises. Je crois que nous devons aider ceux qui se trouvent dans des pays qui n'ont pas connu la démocratie, qui n'ont donc pas d'expérience et qui vont avoir des élections municipales et législatives.

Nous avons déjà aidé les Espagnols lorsque ceux-ci, après la mort de FRANCO, se sont trouvés sur les chemins de la démocratie. Nous avons gardé d'excellents contacts avec les villes qui nous avaient envoyé une représentation pour s'informer du fonctionnement de la Municipalité, de l'administration de la Ville.

J'estime que nous devons agir de même en faveur de la Pologne et nous sommes d'ailleurs prêts à le faire avec les différents pays de l'Est qui nous le demanderaient.

Quant à l'U.R.S.S., Monsieur le Premier Adjoint vous en parlera certainement tout à l'heure, une délégation est allée récemment à Kharkov. Ce voyage a permis de mesurer les attentes des habitants de cette ville jumelle. Les échanges ont été nombreux et réguliers entre Kharkov et Lille mais nous pourrions désormais les amplifier et recevoir des délégations plus représentatives de la population notamment des jeunes.

Il s'agit là d'exemples qui peuvent sembler d'une importance secondaire au regard de la situation nouvelle de cette partie de l'Europe, mais je crois qu'il est important que les villes puissent apporter leur concours. Je souhaite que ces relations se multiplient car je suis persuadé qu'elles pourront aider la cause de la liberté et de la démocratie.

Quelques mots maintenant sur les préoccupations européennes concernant directement la Ville de Lille.

Je l'ai dit souvent, l'Europe sera le cadre dans lequel la Métropole devra assurer sa prospérité et son développement. Pour gagner sa place dans ce contexte, la Ville devra faire preuve d'imagination et de dynamisme. J'ai le sentiment que ces qualités se manifestent déjà, compte tenu des nombreuses réalisations qui transforment notre cadre de vie.

Je remarque que les chantiers sont ouverts dans tous les quartiers dont certains sont particulièrement spectaculaires :

- la Grand'Place : on va un peu plus vite que ce que l'on pensait. Actuellement, l'avance est de quinze jours à trois semaines sur le planning. Je ne sais pas si cela va continuer ainsi, mais il semble bien que cette Grand'Place sera terminée pour la Braderie ;

- l'édification du nouveau siège de la Banque SCALBERT-DUPONT, place de la Gare ;

- le démarrage de nouvelles constructions place Rihour ;

- et bien entendu, le chantier de la Gare T.G.V.

Sur ce point précis, le premier coup de pioche a été donné la semaine dernière et Monsieur BODIN, Directeur de la Région de Lille de la S.N.C.F., a pu annoncer que le premier T.G.V. arriverait à Lille le 15 Juin 1993 à 15 heures. On y sera.

Autour de cette gare se construira le Centre International d'Affaires qui fait beaucoup parler et qui commence à être partie prenante de la Ville.

Nous en avons débattu au cours de la réunion du Conseil Municipal du 20 Novembre dernier qui a, à la fois, pris en compte le projet de Rem KOOLHAAS et lancé la procédure de concertation.

Depuis, comme j'ai eu l'occasion de le dire samedi dernier en réunion privée du Conseil Municipal, des centaines d'avis ont été recueillis.

A ce jour, 10.000 personnes environ sont venues visiter l'exposition installée dans le Grand Hall de l'Hôtel de Ville. Environ 750 ont inscrit un avis sur le registre ouvert à cet effet.

Tous les Conseils de Quartier sont venus visiter cette exposition et se sont réunis ensuite pour voter une délibération.

Des associations ont été reçues et des informations ont été données, souvent par écrit, à tous ceux qui les ont demandées.

Les Groupes Politiques du Conseil Municipal ont été consultés. Ils ont donné leur avis, de même que des syndicats, des commerçants, des architectes, la Chambre de Commerce et d'Industrie, le tout étant largement commenté, relayé par la presse que je remercie.

C'est certainement la plus grande et la plus longue opération de concertation que la Municipalité ait menée durant les vingt dernières années.

J'ai donc le sentiment que l'intérêt des lillois s'est fortement exprimé sur ce dossier. Je le constate d'ailleurs avec plaisir, il est majoritairement favorable aux propositions qui ont été faites.

Ces propositions sont bien sur amendables et c'est bien là l'objet de la concertation qui a été entreprise.

Le projet initial a déjà subi des modifications qui tiennent compte des souhaits exprimés. J'ai moi-même présenté aux membres du Conseil Municipal une proposition de synthèse permettant de concilier au mieux les différents points de vue.

Durant cette période, chacun a pu s'exprimer et les différents avis ont été recueillis. Nous nous sommes réunis en séance privée du Conseil Municipal où j'ai pu moi-même, à partir de tout ce que j'avais entendu, de tout ce qu'on avait écrit, à partir de toutes les observations formulées y compris par les membres du Conseil Municipal, faire des propositions de synthèse qui en tiennent compte objectivement.

Ces propositions de synthèse, chacun devra bien sûr les étudier dans le cadre d'une concertation qui se poursuivra jusqu'à la mi-avril. Elles sont faites pour être connues. Un journal sera d'ailleurs diffusé dans toutes les habitations lilloises de façon que chaque foyer puisse connaître exactement l'évolution du projet et notamment les propositions de synthèse du Maire.

Je les ai également fait connaître aux membres du Conseil Municipal. Elles seront étudiées par les Groupes et entraîneront aussi des réactions individuelles des membres du Conseil Municipal.

Entretemps, des réunions techniques auront encore lieu et le Conseil Municipal, au cours d'une séance privée, donnera à nouveau son avis.

Chacun comprend bien qu'un projet de cette ampleur doit être mûri, qu'un temps de réflexion est nécessaire avant que n'intervienne la décision de l'approuver, de le rejeter ou de s'abstenir.

Lors de la prochaine séance privée, Mesdames, Messieurs, chers Collègues du Conseil Municipal, il faudra encore réduire les objections avant d'aborder la ligne droite qui nous conduira à la question de savoir si vous approuvez le projet tel qu'il sera, compte tenu de toutes les modifications qui y auront été apportées.

Ensuite, il y aura la grande audition publique dans cette salle, avec des centaines de personnes, avec le cercle de qualité, les personnalités qui marquent l'urbanisme, l'architecture dans la ville et dans la région. Là encore, les uns et les autres donneront leurs points de vue.

Enfin, le Conseil Municipal décidera. De toute manière, dès le mois de Mai, Juin au plus tard, les travaux commenceront. Et toutes les dispositions ont été prises pour qu'ils se déroulent rapidement. Les T.G.V. ne nous attendront pas, ils seront le 15 Juin 1993 à 15 heures en gare de Lille, il faudra qu'on y soit aussi avec un certain nombre de réalisations pour les accueillir.

EURALILLE vit ses derniers jours en tant qu'association ; la S.E.M. va prendre le relais. C'est elle qui aura, de par la décision du Conseil de Communauté, la responsabilité de l'aménagement et de la construction de ce Centre d'Affaires, qui se fera entre les deux gares.

La première réunion de la S.E.M. aura lieu le 2 Mars et le Conseil d'Administration entamera sa mission et fera face à sa responsabilité. Evidemment, dans un premier temps, la S.E.M. constituera le dossier pour demander l'ouverture d'une Z.A.C. à la Communauté Urbaine. Dès que la décision de créer une Z.A.C. aura été prise, toutes les conditions seront remplies pour réaliser l'entre-deux gares.

Un problème se pose pour le quartier du Romarin : le Maire et le Conseil Municipal de La Madeleine ont repris le dossier que des promoteurs leur avaient proposé. Ils en font leur projet. Je les ai reçus pour leur dire que je ne voyais pas comment on pouvait traiter l'aménagement d'un centre sur le Romarin d'une façon distincte du centre entre les deux gares de Lille.

Compte tenu de l'importance de ces opérations pour la Métropole, la Communauté Urbaine n'a pas voulu permettre aux villes d'avoir elles-mêmes une Z.A.C. Entre les deux gares de Lille, la Z.A.C. sera communautaire. On voit mal dès lors comment il pourrait y avoir une Z.A.C. communautaire entre les deux gares de Lille et une Z.A.C. madeleinoise sur le Romarin.

Par ailleurs, vous imaginez aisément qu'il y a des problèmes de terrains, d'investissements, etc. et même des problèmes d'harmonisation des mètres carrés à réaliser ; il ne s'agit pas seulement d'amener les bétonneuses pour faire des quantités de mètres carrés... Les commerçants lillois, très légitimement, souhaitent qu'il y ait une harmonisation, une coordination. La S.E.M. assurera cette harmonisation et cette coordination mais il faudra qu'elle le fasse à la fois sur l'entre deux gares lillois et sur le secteur du Romarin de La Madeleine.

Je suis persuadé qu'il faudra mener des négociations, des pourparlers et que la tâche ne sera pas facile, ni pour les uns, ni pour les autres. En tout cas, le Maire de La Madeleine m'a apporté la confirmation de son souhait de voir l'opération du Romarin conduite dans le cadre de la S.E.M. communautaire.

L'objet de la S.E.M. devra porter sur l'étude et la réalisation des deux opérations qui seront liées avec toutefois une conduite diversifiée de l'aménagement du Romarin et de l'entre deux gares.

Voilà les informations que je voulais vous donner sur l'évolution de ce dossier. J'aurai l'occasion de vous en dire beaucoup plus la prochaine fois puisque la S.E.M. se sera effectivement réunie et qu'elle aura commencé à prendre des décisions. D'ailleurs, vous serez régulièrement renseignés et la population lilloise sera informée de tout ce que nous pourrons faire dans ce domaine.

Le Conseil Municipal connaît les propositions de synthèse ; je vais les communiquer à ceux qui nous font l'amitié d'être avec nous ce soir.

Elles portent notamment sur :

- Le parc urbain qui se trouvera au pied de la gare T.G.V. Nous aurons recours à un paysagiste. Nous avons souligné la nécessité de mettre en valeur les remparts et les fossés. Il est prévu également la construction de barrières phoniques le long du boulevard Carnot, voire du périphérique.

En ce qui concerne les Dondaines, j'apporte la précision du maintien de la ferme pédagogique et d'une partie du terrain attenant jusqu'en 1995 ; elle pourra sans doute rester là après, mais la décision devra être prise au cours du prochain mandat, compte tenu de l'évolution du projet.

- La coulée verte (à ne pas confondre avec la coulée verte du sud) qui sera ménagée depuis les Dondaines jusqu'à la Citadelle avec un cheminement piétonnier. On étudie la possibilité d'enjamber le boulevard Carnot à l'aide d'une passerelle piétonne qui sera traitée le plus élégamment possible.

- Les liaisons : la réalisation de la coulée verte implique un réexamen du projet de construction de la rue des Urbanistes que le projet de l'architecte KOOLHAAS fermait, ce qui n'est pas souhaitable. Cette voie sera maintenue car elle est indispensable pour l'accès au Vieux-Lille et offre l'avantage de décharger le boulevard Carnot qui risquerait d'être saturé.

Un soin particulier sera apporté à la circulation des piétons. Il faut encore améliorer les liaisons avec Fives ; elles seront d'ailleurs assurées par le futur projet de transformation de la Foire Internationale et seront meilleures qu'elles ne l'ont jamais été en particulier la rue de la Chaude Rivière qui devient un axe important de communication-lequel remonte jusque la place Madeleine Caulier qui sera transformée bien évidemment.

En empruntant la « dalle » on accèdera à Fives et ainsi la liaison se fera comme jamais elle ne l'a été.

Je vous livre une information importante qui devrait mettre fin aux rumeurs : le secteur de la rue des Jardins Caulier, de la rue du Château et d'une partie de la rue du Faubourg de Roubaix a été inclus par erreur dans les premiers plans. Qu'on le dise à ceux qui sont en émoi suite à de mauvaises informations.

- Le Palais des Congrès : après la suppression de l'option en dalle sur les voies ferrées, on recherche un site à proximité de la Gare T.G.V., en liaison avec la Foire Internationale. A notre prochaine rencontre, je pourrai sans doute vous apporter d'autres informations concernant l'implantation exacte du Palais des Congrès. Lorsque vous adopterez le schéma de KOOLHAAS, il sera situé, soit sur Javary, soit près du triangle commercial de la Gare T.G.V., soit encore de l'autre côté, là où se trouve la Foire Internationale.

- Les tours : les commentaires sont contradictoires, certains les trouvent trop hautes, d'autres les souhaiteraient moins nombreuses et plus hautes. Il est proposé d'en rester au projet. Ce sont des tours de 20 étages qui sont tout à fait adaptées au maillage de la ville. La ville de Lille a un petit maillage ; elle n'est pas comparable aux villes néerlandaises ou allemandes. Pour vous donner une idée, ces tours sont à la hauteur de la Cité Administrative qui fixe l'échelle, c'est grosso modo la bonne hauteur pour notre ville.

Des tours trop hautes écraseraient la Gare centrale, la rue Faidherbe, ce qui n'est pas le cas de tours de 20 étages, comme la Cité Administrative.

Les tours et le plan présentés dans cette exposition, constituent un schéma d'urbanisme et par conséquent, un squelette. Tout ce que vous voyez, ce sont des boîtes à savons qui vont se trouver modifiées par le travail de l'architecte, différent de celui des urbanistes.

Les architectes pourront donc différencier les tours en jouant sur les matériaux, sur les lignes, sur la beauté de leur conception, qui conféreront un autre cachet à l'étude de l'urbaniste qui travaille au niveau du plan-masse et de l'occupation de l'espace par des volumes qu'il définit exactement.

- La place basse sur laquelle est confirmé le maintien de l'option. Depuis des mois, nous avons eu des discussions infinies. On a constamment obligé Rem KOOLHAAS à remonter son projet alors qu'il voulait toujours le descendre.

Nous avons ramené la pente à 3,2 % alors que la limite pour les handicapés est de 4 %. A titre de comparaison, le boulevard Saint-Michel a une pente de 3,1 %. La rue pour aller de la Gare centrale à la Gare T.G.V. sera plate sur une partie, puis, sur une autre partie, elle déclinera pour descendre jusqu'à la place basse devant la Gare T.G.V..

Certains avaient eu des craintes, je tiens à les rassurer. Il est vrai que la déclivité, auparavant, était plus accentuée mais on y a remédié, non sans difficulté d'ailleurs.

- Le centre commercial : avec le maintien d'un hypermarché nécessaire aux Lillois et indispensable aux surfaces d'appel.

Sur ce plan, se sont engagées des discussions que je ne comprends pas et je profite du Conseil Municipal pour le dire tout de go, en m'adressant aux commerçants.

Une de mes premières tâches lorsque je suis arrivé ici (j'en ai d'ailleurs gardé un souvenir cocasse, extraordinaire, drôle) a été de partir en voyage avec Arthur NOTEBART, Monsieur CLERAMBEAUX et Monsieur RALITTE, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées qui avait été chargé de Lille-Est. Des supermarchés devaient s'installer dans la Communauté Urbaine et le Gouvernement français de l'époque, le Ministre du Commerce, nous avait signé un ordre de mission, financé d'ailleurs aux 2/3 par l'Etat et pour 1/3 par les collectivités territoriales - Communauté et Ville de Lille - nous donnant mandat à tous quatre de faire le tour du monde afin de nous rendre compte, dans les différentes villes, de la situation des supermarchés, de leurs relations avec la ville.

Nous sommes allés aux Etats-Unis : depuis 15 ans, les supermarchés étaient installés en dehors des villes et ils commençaient à rentrer dans les cités. Je me souviens de ce rapport auquel j'ai collaboré mentionnant que si on pouvait éviter de voir les hypermarchés s'installer à l'extérieur de la grande ville, on arriverait certainement à rattraper les Etats-Unis dans leur évolution.

Il n'en a rien été. Des hypermarchés se sont installés à la périphérie de la ville et ce sera avec un retard de 17 ans sur les Etats-Unis que le premier hypermarché rentrera dans la ville ; il ne restera pas seul car c'est une évolution qui, j'en suis persuadé, se manifestera fortement.

A Lille, un seul hypermarché sera certainement suffisant, d'autant que le centre de Lille, autour de la place De Gaulle, draine pratiquement plus que la clientèle d'un hypermarché.

Alors, je ne comprends pas les commerçants. A l'heure actuelle, les lillois sortent de la ville et vont acheter ailleurs. Si je vous demandais où vous faites vos courses... je suis persuadé que vous me répondriez pour la plupart d'entre vous dans les hypermarchés autour de Lille.

Il y a de plus une telle évolution dans la conception des hypermarchés qui deviennent très dangereux pour une ville parce qu'ils sont de plus en plus agréables, de mieux en mieux traités ; ils ajoutent au caractère grand hall et «fête à Neu-Neu» une espèce de «bon chic bon genre» et s'agrémentent de galeries commerciales qui font des ravages. Les gens vont s'y promener pendant des heures et reviennent avec des voitures pleines de marchandises.

Si on laissait faire ce mouvement sans réagir, ce serait manifestement une remise en cause du commerce lillois. Un hypermarché entre les deux Gares, c'est le retour dans la ville. Les Lillois n'auront plus à sortir de la ville et bon nombre de gens de l'extérieur viendront dans Lille.

D'ailleurs, pour les hypermarchés périphériques, cela équivaldra à une baisse de 1 à 2 % de leur chiffre d'affaires.

Quant à la publicité qui ne saurait manquer d'être faite, elle favorisera non seulement cet espace commercial, mais aussi l'ensemble du commerce lillois.

Dans une opération comme le Centre International d'Affaires, il est difficile d'être assuré de tout mais je suis persuadé que cet espace commercial, loin d'être concurrent du commerce lillois, permettra à la ville de développer fortement son activité commerciale.

J'en ai discuté avec le Président de l'Union des Commerçants Lillois (Monsieur DHAENE est d'ailleurs présent). Rien ne se fera sans qu'il ne soit associé.

Par contre, les galeries commerciales posent des problèmes et j'estime qu'on ne peut pas y faire n'importe quel commerce ; cette forme de concurrence devrait être régie par un cahier des charges précis. Je pense notamment à l'habillement très développé dans le centre-ville.

Il faut donc différencier les commerces et, sur ce plan, il faudra les organiser. Je vois Monsieur DHAENE qui m'écoute attentivement. Je dis au Conseil Municipal exactement ce que je lui ai dit lorsque je l'ai reçu avec une délégation.

Si nous sommes ensemble pour travailler, je suis persuadé que nous arriverons parfaitement, non pas à créer des mètres carrés concurrentiels mais complémentaires.

- Le Comité d'usagers. A côté du cercle de qualité architectural nous aurons un cercle d'usagers. Vous voyez que la concertation sera totale et complète. Je puis vous dire que je suis très heureux de cette concertation. Nous nous lançons dans une opération qui est de première importance pour la Ville de Lille. Personne ne peut avoir la science infuse pour dominer les évolutions d'un tel ensemble. Je joue mon rôle et j'assume mes responsabilités, mais tous ceux qui peuvent m'éclairer, éclairer les Adjointes et le Conseil Municipal, sont les bienvenus.

Et pour convaincre les hésitants, je dis : vous rendez-vous compte de ce que représente le croisement des T.G.V. en gare de Lille ? Vous savez que la décision est prise de constituer un circuit pour les T.G.V. autour de Paris dans laquelle ils ne rentreront pas. Les Italiens, les Espagnols, les Grecs qui seront reliés par le T.G.V. et qui iront en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Belgique, pourquoi pas jusqu'à Berlin, et peut-être un jour à Moscou, passeront obligatoirement à Lille. Je ne dis pas qu'ils descendront tous, mais quand on y pense, c'est fantastique, toute cette Europe du sud qui va remonter, faire le tour de Paris, passer obligatoirement par la gare de Lille, pour ensuite partir sur Londres, Bruxelles, etc.

En face d'un tel mouvement qui va se traduire par un trafic de millions de voyageurs qui vont monter et descendre des trains en gare de Lille, ne rien faire serait une négligence coupable. Si les Lillois ne faisaient rien, le Romarin serait là pour les accueillir, le Grand Boulevard aussi, avec une multitude de tours pour cela. Je ne vois pas pourquoi nous ne serions pas au pied de la gare avec un projet d'envergure internationale, pendant que les villes voisines se prépareraient à les accueillir...

Je vous remercie.

Nous passons au dossier n° 1.

Monsieur TURK.

Monsieur TURK - Je veux simplement dire que je suis très surpris du discours que vous venez de tenir dans la mesure où ce n'était pas à l'ordre du jour, bien que vous soyez maître de l'ordre du jour en ce qui concerne les communications du Président.

Ceci étant, je dois vous dire, au nom de mon Groupe, que je suis surpris parce que vous venez de poser une série de problèmes d'une extrême gravité qui nécessitent une réflexion de notre part.

Bien entendu, la proposition de synthèse que vous avez évoquée engage la majorité municipale, mais pour notre part, nous prendrons une position claire et publique dans les jours qui viennent.

Un vieux dicton dit : « Qui ne dit mot consent ». En l'occurrence, nous ne disons pas de mot, nous ne consentons pas pour autant.

Monsieur le Maire - J'anime un peu mon propos au lieu de le faire de façon monotone.

Ceci étant, j'ai quand même sous les yeux la proposition de synthèse dont je n'ai jamais dit qu'elle était approuvée ; nous allons en rediscuter dans un mois. J'ai suivi mon plan, et je l'ai simplement agrémenté un peu pour que mon propos n'ait pas la sécheresse d'un schéma d'urbanisme, mais soit déjà un peu de l'architecture. Je ne suis pas allé plus loin.

90/3 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L 122-20 et L 122-21 du Code des Communes - Compte rendu au Conseil Municipal.

90/4 - Caisse de Crédit Municipal - Conseil d'Administration - Désignation des représentants du Conseil Municipal.

Adoptés

Chemise n° 2

Rapporteur : Monsieur DEROSIER,
Maire délégué

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

90/5 - Commune Associée d'Hellemmes - Attribution à Monsieur MULLIER Fernand de la pension au titre des sapeurs pompiers volontaires.

90/6 - Commune Associée d'Hellemmes - Local Collectif Résidentiel Quartier Guinguette - Modalités de prêt - Tarifications.

90/7 - Commune Associée d'Hellemmes - Création d'un service de petits dépannages domestiques - Versement d'une subvention à l'Office Communal Inter-Age.

90/8 - Commune Associée d'Hellemmes - Basket Foyer Cheminots Hellemmes-Lille - Subvention exceptionnelle pour participation de l'équipe cadette à une compétition nationale à LEVALLOIS-ASNIERES.

90/9 - Commune Associée d'Hellemmes - Association des Flandres pour l'éducation, la formation des jeunes et l'insertion sociale et professionnelle - Subvention exceptionnelle pour la participation d'une jeune hellemmoise aux Jeux Nationaux du Sport adapté à LIEVIN.

Monsieur le Maire - Il n'y a pas d'observation.

Je vous remercie.

Adoptés

Chemise n° 3

Rapporteur : Madame PETIT,
Conseiller Municipal délégué

ADMINISTRATION GENERALE

Etat Civil

90/10 - Vacations funéraires dues aux Commissaires de Police - Relèvement du taux.

Monsieur le Maire - Il n'y a pas d'observation.

Je vous remercie.

Adopté

Quand je dis qu'il n'y a pas d'observation, c'est parce que ce sont des dossiers administratifs. Ils nous intéressent, mais ils ont été réglés en Commissions et on n'éprouve pas le besoin d'en parler en séance plénière.

Chemise n° 4

Rapporteur : Monsieur VAILLANT,
Premier Adjoint au Maire

VILLES JUMEEES

90/11 - Organisation d'une «semaine de Lille» à KHARKOV, du 3 au 10 Février 1990 - Règlement des frais.

90/12 - Organisation d'un tournoi international de football catégorie Pupilles par l'Association Sportive Hellemmoise les 3 et 4 Juin 1990 - Demande de subvention.

Je voudrais compléter vos propos sur un point, Monsieur le Maire. 75 Lillois sont allés une semaine à Kharkov afin de participer à la «semaine de Lille».

Notre présence s'est concrétisée par diverses manifestations :

- l'organisation d'une exposition du peintre Bernard COULON.
- l'organisation d'une exposition de présentation de Lille et des produits régionaux animée par Sylvie PIVOT.
- 2 concerts de rock par le Groupe Schotte et Cie.
- 2 concerts d'orgue par Jean-Baptiste COURTOIS, professeur au Conservatoire National de Région.
- une démonstration de haute coiffure par Michel DERVYN.
- l'organisation d'une exposition et d'une conférence sur le métro par Monsieur GUILLEMINOT.

Je dois préciser que les habitants de Kharkov se sont montrés particulièrement intéressés et qu'ils nous ont posé beaucoup de questions.

Nous avons également participé à des rencontres dans le domaine universitaire, le domaine social, le domaine sportif, mais le point le plus important a peut-être été celui avec les entreprises, notamment l'usine de tracteurs de Kharkov. Nos collègues de Kharkov ont vivement souhaité que l'on puisse encore améliorer ces divers échanges, notamment dans le domaine économique.

Dès notre rentrée, je me suis permis d'écrire à l'ensemble du secteur économique lillois, de telle manière que l'on puisse intensifier ces échanges.

J'ajouterai que la Municipalité de Kharkov a mis tout en oeuvre pour que notre accueil soit parfait, et que cela a encore été amélioré par un arrêt à Kiev et à Moscou.

Deuxième dossier que je souhaite vous soumettre dans le cadre de nos échanges avec nos villes jumelles, l'association sportive hellemmoise souhaite organiser, en collaboration avec nos villes jumelles, un tournoi international de football catégorie pupilles, les 3 et 4 Juin.

Ce tournoi rassemblerait des équipes nordistes, de Lille, Maubeuge, Marcq-en-Barœul, Hellemmes, ainsi que les équipes de Leeds, Rotterdam, Cologne, Esch sur Alzette, Liège, Turin et Valladolid.

En signalant ces deux rapports, je veux insister sur le fait que nous intensifions particulièrement nos activités dans le domaine international et de jumelage. Je pense que ceci est nécessaire et apprécié par les Lillois.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je voulais préciser.

Monsieur le Maire - Merci.

Adoptés

Chemise n° 5

Rapporteur : Monsieur BERTRAND,
Adjoint au Maire

REGLEMENTATION - PREVENTION - SECURITE

Infrastructures - Occupation du Domaine Public

Je voudrais simplement faire une remarque concernant le premier rapport.

90/13 - Tarifs droits de voirie - Rajusment.

A la suite d'une réunion de concertation avec la Fédération Lilloise du Commerce, nous sommes tombés d'accord pour faire une pause dans le relèvement des droits de voirie pour 1990. Il n'y aura donc pas de rajustement en 1990, cela prendra seulement effet en 1991.

(Ce rapport est donc retiré de l'ordre du jour).

Voir compte rendu P.

90/14 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

90/15 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

90/16 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

90/17 - Exonération des frais de destruction d'un véhicule.

90/18 - Exonération des frais de destruction d'un véhicule.

Concernant les autres dossiers, il n'y a pas d'observation, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - C'est une très bonne nouvelle. Qu'on se le dise.

Adoptés

Chemise n° 6

Rapporteur : Monsieur BERTRAND,
Adjoint au Maire

REGLEMENTATION - PREVENTION - SECURITE

Prévention

90/19 - Groupement de Prévention et d'Accueil Lillois - Subvention.

90/20 - Association d'Aide aux Victimes Lille-Hellemmes - Subvention.

Adoptés

Chemise n° 7

Rapporteur : Monsieur VIRON,
Adjoint au Maire

REGLEMENTATION - PREVENTION - SECURITE

Hygiène - Salubrité

90/21 - Station de désinfection - Transfert au Centre Technique Municipal - Bains-douches "Maracci" - Fermeture.

Adopté

Chemise n° 8

Rapporteur : Monsieur COLIN,
Adjoint au Maire

REGLEMENTATION - PREVENTION - SECURITE

Sécurité des Immeubles

**90/22 - Plan d'exposition - Risques naturels prévisibles - Poursuite de la
procédure préalable à l'approbation-avis.**

Adopté

Chemise n° 9

Rapporteur : Monsieur VAILLANT,
Premier Adjoint au Maire

PERSONNEL - RESSOURCES HUMAINES

90/23 - Travaux d'Utilité Collective - Mesures transitoires 1990.

Je crois que Monsieur DEGREVE souhaite intervenir sur ce rapport.

Il s'agit simplement de prendre des mesures transitoires en attendant de pouvoir appliquer le contrat Emploi-Solidarité. Nous demandons donc quelques mesures pour attendre le principe de reconduction de ces contrats.

Monsieur le Maire - Monsieur DEGREVE.

M. DEGREVE - Cela va être très bref, Monsieur le Maire puisque nous nous sommes déjà exprimés concernant les premiers dossiers de T.U.C. et que nous avons voté contre.

Un deuxième dossier est passé en fin d'année dernière ; nous avons renouvelé notre opposition à cette forme.

Aujourd'hui, nous continuons, avec la même logique, à ne pas prendre en compte ce rapport et à voter contre pour les mêmes raisons que les fois précédentes.

Monsieur le Maire - Je salue cette logique.

Le dossier est adopté à la majorité.

Nous laissons de côté le dossier n° 10 avec le budget, nous le verrons à la fin.

Chemise n° 11

Rapporteur : Madame BUFFIN,
Adjoint au Maire

ACTION CULTURELLE

Je commenterai simplement le premier rapport.

90/44 - Action Culturelle - Salle de l'AERONEF - Recherche de solutions aux nuisances acoustiques - Frais d'étude - Prise en charge.

Lors d'un précédent Conseil Municipal, vous avez accepté que l'on tente une expérience dans ce petit théâtre et que l'on y organise des manifestations destinées au jeune public, avec du rock, du jazz, du théâtre, etc...

Cette expérience, sur le plan du public et de la programmation, s'est avérée extrêmement positive, mais nous avons quand même dû constater un problème acoustique pour les riverains.

Le but de ce rapport est de vous proposer une étude acoustique qui serait aidée à 50 % par l'Etat et qui serait prise sur le budget de lutte contre le bruit que manage Monsieur HASCOET. Je le remercie d'ailleurs d'avoir bien voulu procéder à cette subvention.

Ce problème devrait donc être réglé très facilement d'après ce qu'on nous a dit.

Monsieur le Maire - Merci.

Monsieur TURK.

M. TURK - Il ne s'agit pas de remettre en cause l'expérience qui est intéressante et qui est à suivre, je pense que tout le monde est d'accord sur ce point. Mais, vous l'avez dit, il y a de sérieux problèmes de voisinage.

J'ai donc deux questions très concrètes. Vous avez dit que ce serait facilement résolu, je le souhaite, mais pouvez-vous nous dire si un délai est prévu ?

Par ailleurs, comment cela va-t-il se passer en attendant ? Bien entendu, la première question conditionne la seconde. Si c'est quelques jours, quelques semaines, cela peut peut-être être supporté, mais les riverains nous font savoir - et à vous également - que si cela devait durer encore un ou deux mois, ce serait insupportable. Alors, que faire en attendant, et quel délai ?

Mme BUFFIN - Nous avons fixé le délai maximum au 1er Septembre, mais en attendant, nous avons demandé aux organisateurs de l'Aéronef de recevoir pendant un certain temps des manifestations plus calmes, plus tranquilles. Ils accueilleront surtout des spectacles de théâtre et des manifestations de musique traditionnelle de façon à ce qu'il y ait moins de bruit en attendant la fin des travaux.

Nous les revoyons la semaine prochaine, et nous allons leur redire d'être très disciplinés et de faire très attention à cela.

Monsieur le Maire - Monsieur DE SAINTIGNON.

M. DE SAINTIGNON - A ce sujet, je voudrais indiquer au Conseil Municipal que le Conseil de Quartier avait naturellement été consulté sur ce sujet le 2 Décembre. Cela a fait l'objet d'un débat dense et intéressant.

D'une part, un accord a été manifesté par la grande majorité du Conseil de quartier, tous groupes confondus, pour que cette activité se poursuive dans le quartier, et ceci sous deux conditions, qui sont d'ailleurs les deux conditions évoquées par Madame BUFFIN tout à l'heure, à savoir le règlement du problème de l'insonorisation de la salle pendant les spectacles et le règlement de l'enlèvement du matériel après les spectacles.

Ces deux conditions sont tout à fait fondamentales pour la poursuite d'une activité pour laquelle le quartier s'est très largement exprimé au niveau du Conseil.

Monsieur le Maire - En tout cas, ce qui se fait dans cette salle est de qualité. Il faut en saluer l'animateur et tous ceux qui participent au mouvement artistique de l'Aéronef.

Je pense que l'on arrivera à surmonter les difficultés phoniques que vous mentionnez. On procède donc à l'étude, et vous dites qu'il faudra attendre le mois de Septembre, Madame BUFFIN ?

Mme BUFFIN - Oui.

Monsieur le Maire - Voilà les questions aux réponses qui ont été posées.

Adopté

90/45 - Musée des Beaux-Arts - Financement de la restauration d'une oeuvre - Admission en recettes de subventions - Ouverture du crédit emploi.

90/46 - Musée des Beaux-Arts - Donation d'un dessin original fait par le Maréchal Vauban - Acceptation définitive.

90/47 - Bibliothèque Municipale - Aménagement annexe de Fives - Versement d'une subvention de l'Etat - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

90/48 - Bibliothèque Municipale - Fonds de chansons populaires - Versement d'une subvention - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

90/49 - Bibliothèque Municipale - Aménagement mobilier et matériel - Annexe de Fives - Versement d'une subvention de l'Etat - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

90/50 - Bibliothèque Municipale - Ouverture de la Bibliothèque annexe de Moulins - Règlement intérieur.

90/51 - Bibliothèque Municipale - Ouverture de la Bibliothèque annexe de Moulins - Tarifs.

90/52 - Bibliothèque Municipale - Versement d'une subvention de C.N.L. - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

90/53 - Action Culturelle - Convention de Développement Culturel - Admissions en recettes de subventions - Utilisations.

Adoptés

Chemise n° 12

Rapporteur : Madame CAPON,
Adjoint au Maire

EDUCATION - ENSEIGNEMENT

90/54 - Aménagement des rythmes de vie de l'enfant - Contrat écoles - Quartiers de la Ville de Lille - Quartier de Wazemmes.

90/55 - Mesures de carte scolaire - Avis de principe de la Ville de Lille.

Le rapport 90/54 a trait à l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant - Contrat écoles-quartiers de la Ville de Lille - quartier de Wazemmes.

C'est un contrat qui est en route depuis le mois de Janvier et qui améliore la vie du groupe scolaire Montebello, les écoles Ampère, Boucher de Perthes, André et Viala.

Adoptés

Monsieur le Maire - Vous aviez aussi une bonne nouvelle à nous apprendre en ce qui concerne Wazemmes.

Mme CAPON - Oui. L'école Pape-Carpantier fusionnera avec l'école Quinet Rollin et Decroly pour la rentrée de Septembre. Cette fusion sera bienvenue pour l'école Quinet Rollin qui verra sa population remonter et ses activités se diversifier grâce à un apport nouveau d'enseignants et d'enfants.

De ce fait, il y aura la libération de l'emplacement actuel de l'école Pape-Carpantier qui pourra revenir au quartier pour ses projets, en particulier pour l'installation de la Mairie.

Monsieur le Maire - La mairie de Wazemmes pourra donc prendre sa place dans cette école. Ce sera un très bel emplacement pour cette Mairie de quartier qui, jusqu'à présent, était mal logée, dans des locaux dont la rénovation aurait nécessité des dépenses considérables.

Chemise n°13

Rapporteur : Monsieur BESSON,
Adjoint au Maire

ANIMATION - SPORTS - LOISIRS

Sports

90/56 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions.

90/57 - Aide aux clubs de haut niveau et aux clubs de niveau national - Année sportive 89/90.

90/58 - «Stade des cheminots d'Hellemmes» - Convention d'utilisation.

Adoptés

Chemise n° 14

Rapporteur : Monsieur PAUWELS,
Conseiller Municipal délégué

ANIMATION - SPORTS - LOISIRS

Fêtes et Cérémonies

90/59 - Foires et kermesses - Revalorisation des tarifs.

Adopté

Chemise n° 15

Rapporteur : Monsieur KANNER,
Adjoint au Maire

ACTION SOCIALE

90/60 - Dispositif Pauvreté Précarité - Campagne 1989/1990.

90/61 - Subventions aux organismes à caractère social - Section Action Sociale - Projets d'activités pour les vacances des enfants de moins de 12 ans - Répartition des crédits.

90/62 - Subventions aux organismes à caractère social - Section Action Sociale - Répartition des crédits.

90/63 - Avance remboursable - Demande de remise gracieuse.

Adoptés

Chemise n° 16

Rapporteur : Monsieur CACHEUX,
Adjoint au Maire

URBANISME - ACTION FONCIERE

Action Foncière

90/64 - Terrain sis à Lille, Commune Associée d'Hellemmes, ruelle Saint-Sauveur - Achat de terrain pour l'implantation d'un centre de distribution câble.

90/65 - Immeuble sis à Lille 39, rue de Thionville - Revente par la Ville de Lille à la S.A. d'H.L.M. - Logement du Travailleur.

90/66 - Vente par la Ville de Lille de l'immeuble sis à Lille 441, rue Léon Gambetta.

90/67 - Immeuble sis à Lille 25, rue Corneille - Offre de délaissement au profit de la Ville de Lille.

90/68 - Parcelles de terrains sises à Lille - Groupe Belfort - Déclassement - Cession gratuite à l'Office Public d'H.L.M. de la Communauté Urbaine de Lille.

90/69 - Terrains sis à Lille, 40, rue de la Chaude Rivière et 49, rue Képler - Achat par la Ville de Lille.

Adoptés

Chemise n° 17

Rapporteur : Monsieur WINDELS,
Adjoint au Maire

BATIMENTS - EQUIPEMENTS PUBLICS

90/70 - Eglise Saint-Louis - Sinistre - Demande de crédits - Avance.

90/71 - Tempête du 25 Janvier 1990 - Dégâts dans les bâtiments communaux - Demande de crédit.

90/72 - Construction de deux courts de tennis - Avenant n° 2 au marché.

90/73 - Groupe scolaire Denis Cordonnier - Appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.

90/74 - Stade Grimonprez-Jooris - Installation d'éclairage - Modification du dossier d'appel d'offres.

Adoptés

Chemise n° 18

Rapporteur : Monsieur HASCOET,
Conseiller Municipal délégué

BATIMENTS - EQUIPEMENTS PUBLICS

Economies d'énergie

90/75 - Eclairage public - Economies d'énergie - Dossier subvention AFME.

Adopté

90/76 - Bilan des actions menées pour les économies d'énergie.

Nous avons donc un document qui retrace le bilan de l'action travaux d'économies d'énergie depuis six ans et les perspectives à venir.

En 1982, la Municipalité lilloise avait confié à la Maison de la Nature et de l'Environnement une étude pour regarder de près quelles étaient les possibilités d'économies d'énergie à réaliser.

Puis, la décision a été prise ici de mettre en œuvre un plan d'économie d'énergie et de réaliser un certain nombre de travaux.

Dans le document qui est présenté au Conseil, nous avons à la fois l'historique, l'ensemble des travaux réalisés et le bilan chiffré.

En quelques mots, on constate entre 1983 et 1989 que la somme totale des dépenses annuelles de la Ville pour sa charge de chauffage, tous fluides confondus, sur l'ensemble des bâtiments qui sont sous la tutelle de la ville, a baissé de 11 MF (1,100 milliard d'anciens francs).

Cette économie nous vient :

- pour 40 % du phénomène de baisse de coût des énergies dans cette période,
- pour 10 % des hivers moins rigoureux, donc une baisse de la demande en énergie.

Il faut donc mettre au crédit des travaux 50 % de ces 11 MF, soit un peu plus de 5 MF par an actuellement enregistrés.

Cela veut dire que pour 12 MF investis en six ans, nous tirons un bilan de deux fois l'amortissement, c'est-à-dire environ 25 MF cumulés d'économie pour la ville. Si nous reconduisons, voire si nous confortons cette politique pour le mandat en cours, nous arriverons à des chiffres de l'ordre de 30 à 40 MF nets économisés à l'horizon 95, ce qui est très appréciable pour abonder la part d'autofinancement dans le budget d'investissement.

Monsieur le Maire - Merci pour cette information.

Adopté

Nous en avons terminé avec ces différents dossiers.

Il est 18 heures 30 et nous pouvons aborder le Budget qui sera le dernier mais aussi le plus gros dossier de cette soirée.

Chemise N° 10

Rapporteur : Monsieur VAILLANT,
Premier Adjoint au Maire

FINANCES - ACHATS

90/24 - Ville de Lille - Budget Primitif de 1990.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est un lieu commun que d'affirmer que le Budget Primitif est l'un des actes, sinon l'acte essentiel de la vie d'une collectivité territoriale.

Il est, en effet, la traduction financière et concrète des objectifs définis et poursuivis par notre équipe municipale. Aussi, je vous présente ce soir un Budget Primitif conforme à nos engagements à la fois au niveau de la gestion financière et fiscale de la collectivité et des priorités retenues.

J'aborderai, dans un premier temps, la cohérence et la persistance de notre gestion financière et fiscale.

La première constatation nous permet tout d'abord d'observer que, pour la troisième année consécutive, le produit fiscal d'équilibre du Budget Primitif est fixé de manière à ne pas augmenter la pression fiscale pesant sur les contribuables lillois.

En ce sens, il est important de rappeler que les taux 1990 correspondent aux taux votés en 1987, c'est-à-dire qu'ils n'auront pas varié durant quatre ans.

De même, nous poursuivons notre recherche d'économies potentielles de gestion par une renégociation complète de la dette, par la maîtrise des dépenses de personnel, par la maîtrise des coûts de fonctionnement des services, complétées aujourd'hui par la gestion globale de la dette et de la trésorerie et par la recherche permanente d'économies des fluides pour le chauffage, l'éclairage public, les consommations d'eau, etc...

Effort de gestion, mais aussi effort continu de programmation, ces deux concepts étant, par ailleurs, très liés, puisque le programme d'équipements prévu pour 1990 s'inscrit dans le cadre des grandes orientations financières et fiscales qui guident la programmation pluriannuelle, de nos investissements.

Ces différents efforts ont pour finalité, tout en maîtrisant la fiscalité, de permettre à notre équipe municipale de développer des actions dans les secteurs prioritaires que sont notamment l'action sociale, l'environnement, le sport, la propreté, la décentralisation, l'enseignement.

En ce sens, je souhaite vous présenter maintenant de façon un peu plus détaillée ce projet de Budget Primitif pour 1990.

En investissement :

En dépenses. Le total des dépenses prévues est fixé à 215.535.259,02 F se répartissant comme suit :

- les programmes d'équipements pour un montant global de 136.854.000 F ;
- les dépenses diverses pour un montant de 4.939.448,58 F ;
- enfin, la dette pour une annuité globale de 175.704.091,76 F comprenant 73.741.810,44 F de remboursement de capital et 101.962.281,32 F d'intérêts.

Je ne reviendrai pas sur les programmes d'équipements que nous avons arrêtés lors du Conseil Municipal du 18 Décembre 1989, pour m'attacher aux dépenses diverses et à la dette en capital.

Les dépenses diverses concernent :

- le remboursement par la Ville des prêts garantis en faveur de l'Association Opéra de Lille pour 4.649.797,82 F ;
- la prise en charge sous forme de subvention exceptionnelle à l'Office H.L.M. de la C.U.D.L. des annuités d'emprunts concernant la Tour Marcel Bertrand pour 133.650,86 F ;
- les commissions et frais divers réglés lors de la réalisation des emprunts pour 150.000,00 F ;
- les charges relatives aux dépôts et cautionnements pour 6.000,00 F.

Quant à la dette, on constate une évolution assez sensible de l'annuité, mais celle-ci résulte totalement des emprunts résultant du transfert d'actifs de la Société RESONOR vers la Ville de Lille ;

Ces dépenses d'investissement sont couvertes globalement par les recettes suivantes :

- emprunts	89.663.000,00 F
- subventions	15.439.642,51 F
- F.C.T.V.A	20.000.000,00 F
- produit des ventes d'immeubles	18.000.000,00 F
- recouvrement des avances en garantie	4.649.797,72 F
- dotation globale d'équipement	2.500.000,00 F
- capital social Résonor actions remboursées	2.200.000,00 F
- amortissements	6.121.124,97 F
- ressources diverses et affectées	2.935.240,04 F
- prélèvement sur recettes de fonctionnement	54.026.453,78 F

Au plan des recettes, deux observations :

1°) Le montant des emprunts à réaliser est compatible avec la politique de «gel» des taux fiscaux que nous pratiquons.

2°) On peut également noter un fort accroissement du prélèvement sur recettes de fonctionnement (54 MF en 1990 contre 47,2 MF en 1989) qui correspond également à un de nos engagements financiers, à savoir la reconstitution progressive d'un autofinancement net significatif.

En fonctionnement :

Côté dépenses, le montant des crédits que nous vous proposons d'inscrire s'élève à 923.079.201,94 F. Leur détail figure en pages 7,8,9 du rapport de présentation.

Globalement, l'évolution des dépenses de fonctionnement par rapport au Budget Primitif 1989 est de + 5,21 %.

Cette évolution tient notamment compte des éléments suivants :

Tout d'abord, une progression des dépenses de personnel limitée à 1,34 % des dotations inscrites en 1989, prime de croissance comprise.

Cette augmentation intègre à la fois les revalorisations indiciaires, les promotions et le coût des reclassements pour les catégories B et C.

Je voudrais dire que, depuis plusieurs exercices, nous maîtrisons de façon rigoureuse les dépenses de personnel, le taux de progression enregistré cette année en est une nouvelle preuve.

Le taux global d'augmentation des dépenses de fonctionnement tient également compte :

- d'une majoration du contingent d'aide sociale de + 5 % ;
- des efforts particuliers que notre équipe a souhaité développer dans les domaines de l'environnement, de la propreté, des crédits décentralisés, de l'aide sociale locale, du sport et de l'enseignement ;
- des charges nouvelles résultant de décisions prises par le Conseil Municipal telle l'institution d'un programme d'insertion professionnelle en direction des chômeurs de longue durée et des jeunes, qui représente une dépense de 20.071.430 F couverte par 16.071.430 F de subvention émanant du Fonds Social Européen, du Département notamment et 4.000.000 F de participation de la Ville.

La couverture de l'ensemble de ces dépenses est assurée par les ressources suivantes :

Tout d'abord, la dotation globale de fonctionnement dont le total est arrêté à 294.866.948 F, en tenant compte des modifications législatives prévues notamment par la loi de finances pour 1990.

Globalement, la D.G.F. représente 31,94 % des recettes de la section de fonctionnement.

Ensuite, les ressources diverses fixées à 124.190.609,94 F et détaillées comme suit :

- les produits d'exploitation	17.463.500,00 F
- les produits domaniaux	21.657.772,00 F
- les produits financiers	5.644.529,86 F
- les subventions et participations	30.105.214,18 F
- les recouvrements divers	9.459.679,90 F
- les recettes fiscales	32.528.014,00 F
- la dotation instituteurs (compensation des charges de logement)	1.131.900,00 F
- la dotation générale de décentralisation	6.200.000,00 F

La troisième catégorie de ressources reprend les allocations compensatrices de taxe professionnelle. Elles s'élèvent à 66.169.744 F et comprennent :

- la réduction de la fraction imposable des salaires	11.234.137,00 F
- la réduction pour embauche ou investissement	10.239.975,00 F
- l'allocation relative à l'abattement général de 16 % des bases	44.695.632,00 F

Enfin, dernière catégorie de ressources, les quatre taxes directes locales qui couvrent le montant du produit nécessaire à l'équilibre du budget primitif, soit 437.851.900 F, sans que, pour cela, le Conseil Municipal n'ait à voter une augmentation de taux.

Pourtant, si on rapproche ce produit de celui voté en 1989 (418.718.531 F), on constate une évolution de + 4,57 % qui traduit un gain de bases nettes d'environ 2,5 %.

Cette année encore, nous pouvons nous réjouir d'enregistrer un nouveau gain significatif de richesse fiscale, symbole d'une cité en expansion.

C'est sur ces bases, Monsieur le Maire, mes chers collègues, que j'ai donc l'honneur de vous soumettre ce projet de budget 1990.

Je dois souligner qu'il est le résultat d'une procédure concertée, à laquelle chaque Adjoint, chaque Président de Conseil de Quartier, chaque Conseiller Municipal délégué a activement participé et à ce titre, je les remercie. L'élaboration d'un budget n'est jamais simple et demande des efforts de tous et de chacun.

Je voudrais également adresser mes remerciements aux services municipaux qui, sous l'autorité de Monsieur le Secrétaire Général et avec la collaboration de Messieurs FLOTIN, MAZELIN, TREELS et beaucoup d'autres, ont contribué à l'élaboration de ce budget dont vous avez les documents à votre disposition.

De même, je voudrais saluer Monsieur VASSARD, Trésorier Principal de Lille Municipale, qui nous impose la rigueur, qui nous apporte ses conseils et nous fait toujours l'amitié d'assister à nos séances de Conseil Municipal.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je voulais préciser dans un premier temps.

Monsieur le Maire - Merci Monsieur le Premier Adjoint. Vous avez parfaitement présenté ce projet de budget.

Nous allons maintenant organiser la discussion.

J'ai plusieurs demandes d'intervention. Nous allons essayer d'ordonner tout cela.

Le Groupe Communiste nous saisit d'une délibération proposée au Conseil Municipal. C'est une chose.

Sont inscrits dans la discussion : Monsieur DELANNOY, Monsieur PLANCKE, Messieurs BIENVENU, DEREUX, RICHIR, Madame CODACCIONI et Madame D'ERCEVILLE, Monsieur BARBAROSSA (c'est lui qui commencera, il nous fera des propositions avec sa délibération), Monsieur COLIN, Monsieur CATESSON, Monsieur KANNER, Monsieur DEPERNE, Monsieur DE SAINTIGNON.

Monsieur TURK, Monsieur DEGREVE et Monsieur ROMAN sont inscrits pour l'explication de vote.

M. DEGREVE - Nous avons émis un vœu, Monsieur le Maire...

Monsieur le Maire - Oui, mais il me semblait que c'était Monsieur BARBAROSSA qui le présentait...

M. DEGREVE - Dans la procédure qui a été proposée en Conseil privé et qui a été retenue sur la façon d'organiser le vote, en fonction de ces éléments nouveaux et de ces décisions nouvelles, nous avons souhaité avoir une interruption de séance d'un quart d'heure pour prendre des dispositions démocratiques en fonction de cette décision qui vous appartenait.

Monsieur le Maire - Dès qu'un Groupe demande une suspension de séance, elle est de rigueur.

On reprend à 19 heures précises.

(La séance est suspendue).

La séance est reprise.

Je donne la parole à Monsieur BARBAROSSA.

M. BARBAROSSA - Le Groupe Communiste soumet donc cette délibération au vote du Conseil Municipal, considérant que les moyens financiers dont dispose la Ville de Lille pour 1990 sont insuffisants pour répondre aux besoins des Lilloises et des Lillois et que cette situation est due à la politique du Gouvernement qui fait de plus en plus peser les conséquences de sa politique d'austérité sur les communes tout en diminuant leurs ressources.

A Lille, les dépenses sociales, compte tenu des difficultés croissantes des familles et du chômage, s'élèvent à plus de 80 MF. Ainsi la subvention à la Caisse d'Aide Sociale a dû être augmentée de 50 % de 1989 à 1990.

L'endettement de la commune est devenu paralysant.

Le gouvernement, de par sa politique, aggrave une situation déjà difficile.

Ici, il me faut corriger quelques chiffres parce que j'ai fait des calculs sur des bases approximatives que Monsieur FLOTIN a rectifiées.

Le Gouvernement diminue brutalement les crédits d'Etat, la dotation globale de fonctionnement, ce qui fait perdre plusieurs dizaines de millions de francs à la Ville de Lille (environ 40 MF).

Il continue de prélever 15 % de T.V.A. sur des dépenses communales à caractère social, ce qui prive à nouveau la commune de plusieurs dizaines de millions de francs.

Il impose à la Ville le paiement d'une surcotisation à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales, ce qui représente un nouveau prélèvement de 75 MF.

Cette cotisation est passée de 10 % de la masse salariale en 1985 à 20 % actuellement.

Il maintient des taux d'intérêt excessifs sur les emprunts de la Ville. Ceux-ci sont de 10 % en moyenne alors que l'inflation est de 3,6 %. En 1990, la Ville de Lille remboursera 102 MF d'intérêts pour 75 MF de capital.

Cette ponction brutale du Gouvernement sur les ressources des communes fait que ce sont de plus en plus les contribuables locaux qui en supportent le poids.

Avec une injustice qui ne cesse de s'aggraver au détriment des ménages. En effet, le gouvernement augmente chaque année la taxe d'habitation plus qu'il n'augmente la taxe professionnelle. Pour la seule Ville de Lille, cette exonération de la taxe professionnelle représente 45 MF.

Face à une telle situation, le Conseil Municipal de la Ville de Lille (c'est donc la proposition que nous vous demandons d'adopter) décide d'engager une grande campagne d'information des populations sur la réalité de la situation financière de la commune. Il appelle les populations à soutenir son action auprès du Gouvernement afin d'exiger des moyens supplémentaires et une politique fiscale plus juste. Des solutions existent :

1°) Engager une réforme de la fiscalité locale pour soulager le poids des impôts locaux sur les ménages, dissuader les spéculations et inciter les entreprises à plus d'efficacité en matière de développement économique et d'emploi. Donc, réformer la taxe professionnelle.

2°) Diminuer les taux d'emprunt autour de 6% et alléger la dette des communes par l'utilisation des fonds libres des assurances (700 milliards au niveau national qui, aujourd'hui, servent à spéculer).

3°) Rembourser aux communes la surcotisation imposée au titre de la Caisse Nationale de Retraite pour les Agents des Collectivités Locales.

4°) Restituer aux communes la T.V.A. sur toutes les dépenses à caractère social.

5°) Augmenter les ressources des communes en provenance de l'Etat tant en fonctionnement qu'en investissement et revenir à l'indexation de la dotation globale de fonctionnement sur la T.V.A.

L'ensemble de ces mesures représenteraient pour la Ville de Lille plus de 100 MF (environ 130 MF).

Les moyens financiers ainsi dégagés permettraient de répondre à des besoins de la population tels le manque de crèches, la sécurité à la sortie des écoles, le maintien de tarifs accessibles pour les crèches, les garderies, les cantines scolaires, l'amélioration de la propreté des quartiers, l'ilotage et la sécurité, etc...

Il y va de notre responsabilité d'élus proches de la vie quotidienne des gens.

Telle est la motion que nous soumettons au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire - Merci. Nous procéderons au vote tout à l'heure.

Nous continuons le débat.

Monsieur DELANNOY.

M. DELANNOY - Monsieur le Maire, mes chers collègues, les Personnalités voteront le budget 1990.

Ce budget respecte l'engagement formel de la majorité municipale de maintenir les taux d'imposition de la fiscalité locale. L'actualisation des bases étant nettement

inférieure à l'inflation, le poids de la fiscalité lilloise est en régression de 1,20 % en francs constants.

Le budget de fonctionnement progresse de 5,21 %, soit 45,7 MF qui se répartissent de la façon suivante :

Augmentation de 6,8 MF pour les services des intérêts de la dette et également de 6,8 MF pour le virement à la section d'investissement.

- les frais de personnel progressent de	10,7 MF ;
- pour l'Education, à la Caisse des Ecoles	: 5,9 MF ;
- l'Aide Sociale Locale	: 4,6 MF ;
- contingent d'Aide Sociale	: 4,2 MF ;
- les crédits décentralisés augmentent de	1,7 MF ;
- en faveur de la propreté	: 1,3 MF ;
- et pour l'environnement	: 1,2 MF.

Soit un total de 43,2 MF sur les 45,7 MF.

La conséquence est la reconduction des enveloppes 1989 pour la quasi totalité des subventions et le maintien au niveau actuel des dotations affectées au fonctionnement des services.

La rigueur de gestion doit-elle déboucher sur un budget figé d'une année sur l'autre ?

L'ouverture prochaine des frontières européennes et du Lien Fixe Transmanche, la création d'un centre d'affaires au croisement des T.G.V. et d'un nœud autoroutier sont des atouts considérables susceptibles d'assurer le développement économique de Lille et de toute la région.

Mais dans un monde où la vitesse contracte les distances, la position géographique devient accessoire. Ce qui reste primordial, c'est l'image que nous diffuserons de Lille à l'extérieur.

Nous voulons attirer et retenir les entreprises créatives de nouvelles richesses. Il faut attirer et retenir les femmes et les hommes de ces entreprises en valorisant ce qui contribue à la qualité de la vie, c'est-à-dire l'importance de l'environnement culturel et touristique, la mise en valeur du patrimoine architectural, artistique ou historique, le soutien des grandes institutions culturelles, l'amélioration de l'accueil des étrangers.

Les personnalités souhaitent que le Conseil Municipal prennent ces priorités en compte dans les années à venir. Cela implique des redéploiements budgétaires, des choix difficiles et une préparation à plus long terme.

Alors, pourquoi ne pas envisager comme pour les investissements une planification pluriannuelle du budget de fonctionnement ?

En terminant, je tiens à remercier les services pour la clarté et la qualité des documents qu'ils nous ont fournis.

Je vous remercie.

M. BIENVENU - Monsieur le Maire, mes chers collègues, mon intervention sera plus particulièrement axée sur le volet technique du Budget Primitif de 1990.

Il ne m'appartient pas ici de juger de la présentation pratique des documents en notre possession, le travail effectué par les services techniques de la mairie étant sur ce point remarquable.

Cependant, je ne puis que rappeler le manque d'identité entre les documents qui ont été étudiés en Commission et ceux que nous détenons depuis quatre jours seulement ; vous savez que ces documents nous ont été envoyés jeudi et qu'ils sont totalement différents des documents que nous avons eus et étudiés en Commission des Finances.

Il est vrai que la réunion s'est tenue le 2 février, c'est-à-dire bien en avance sur la programmation habituelle, mais le départ de la délégation lilloise en U.R.S.S. était programmé le lendemain et je crois que ceci explique cela.

Je vais revenir au sujet qui nous préoccupe ce soir. J'analyserai quatre points en particulier :

- le budget primitif lui-même ;
- la dette ;
- la politique fiscale ;
- et la dotation globale de fonctionnement.

Sur le budget de fonctionnement lui-même, les sports, les beaux-arts, l'enseignement, l'hygiène, la protection sanitaire accusent des variations inquiétantes quant au choix de votre politique dans ces domaines pourtant essentiels à la bonne gestion de notre ville.

Le budget concernant le personnel communal augmente de 1,34 %, c'est-à-dire strictement la répercussion des mesures gouvernementales et il est donc à craindre, Monsieur le Maire, que votre politique de décentralisation ne soit pas suivie d'une nouvelle répartition des effectifs de personnel en rapport avec les charges complémentaires de travail des mairies de quartier en particulier qui sont actuellement confrontées à un surcroît de travail dû notamment à la constitution des dossiers de R.M.I.

Je remarque au passage que cette orientation touche également les effectifs affectés à la police municipale et à l'ordre public et nous avons à ce sujet un certain nombre de craintes.

Que dire enfin du budget accordé à l'insertion sociale et professionnelle qui ne dégage aucune volonté de votre part (je pense que ce point sera repris par la suite dans une autre intervention).

La section d'investissement n'est pas plus rassurante en matière d'entretien du patrimoine municipal, des équipements scolaires et culturels, dont les budgets accusent une récession inquiétante.

Le financement de la section d'investissement est effectué par des emprunts à réaliser de 89.663.000 F, soit près de 42 % du financement global, laissant peu de place à l'autofinancement.

La dette globale en capital passe de 873.216.000 F à 1.002.000.000 F, soit une augmentation de près de 15 %. Pour une population budgétaire estimée au budget à 174.000 habitants, ce qui est un chiffre surestimé parce que je pense que les habitants sont moins nombreux à Lille, la charge par lillois passe d'un montant de 5.018 F à 5.759 F.

Je me permets de rappeler que pour les communes de plus de 10.000 habitants appartenant à une communauté urbaine, ce chiffre est de 2.781 F/habitant et de 4.090 F pour les communes du Nord-Pas-de-Calais.

L'annuité de la dette, qui était de 161.223.000 F en 1989, passe à 175.704.000 F, soit une variation de 9 %.

En chiffres par habitant, cela se traduit par une variation de 926,57 F à 1.009,79 F pour des rapports qui sont de 431 F pour la France entière et de 655 F pour le Nord - Pas-de-Calais.

La réorganisation de la dette, dont on nous rappelle régulièrement les bienfaits, n'est qu'une juste logique d'un travail consciencieusement effectué.

Et si, de ce fait, des réductions de taux sont constatées, bien souvent un allongement des échéances de remboursement permet une dilution des annuités initialement prévues.

En matière fiscale vous avez décidé de maintenir les taux des quatre taxes ; il est vrai que l'avance prise en la matière ne peut que vous inciter à procéder différemment, quand on constate que le taux applicable à la taxe d'habitation est de 21,03 % pour la Ville de Lille et qu'il est de 11,34 % pour la France entière, toujours dans les villes de plus de 10.000 habitants.

Compte tenu de l'endettement croissant de votre gestion, combien de temps encore pourrez-vous tenir cet engagement ?

De surcroît, la Dotation Globale de Fonctionnement, constituée par la loi du 3 Janvier 1979 tenait compte des mécanismes de calcul des volumes à prélever sur la T.V.A. et des éléments en garantissant l'évolution.

C'est ainsi que la Dotation Globale de Fonctionnement était calculée en fonction des taux de T.V.A. d'origine et que les collectivités étaient assurées de ne pas subir les effets négatifs pour leurs recettes des changements de taux. Monsieur CHIRAC et Monsieur BALLADUR avaient respecté cette règle.

La perspective du 1er Janvier 1993 amène une harmonisation européenne des taux de T.V.A. et conduira la France, qui a une fiscalité indirecte élevée, à la revoir à la baisse.

Monsieur CHARASSE en a décidé autrement et a introduit dans la loi de finances pour 1990 une réforme importante de ce mécanisme et a déconnecté la Dotation Globale de Fonctionnement et la T.V.A.

Cette décision unilatérale au détriment des communes qui subissent une diminution de leurs ressources devra être compensée d'une façon où d'une autre dans les exercices prochains.

Monsieur le Maire, nous aimerions savoir comment vous comptez vous y prendre en ce qui concerne votre Ville.

Lille détient de tristes records en matière de fiscalité et d'endettement ; il serait donc souhaitable que vos plans d'avenir soient tracés et nous soient présentés avec plus de précision et de discernement.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur BIENVENU.

Monsieur PLANCKE.

M. PLANCKE - Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est sans enthousiasme exubérant mais sans état d'âme particulier non plus que nous voterons le budget 1990, le premier de notre mandat.

Je ne reviens pas sur la section d'investissement déjà adoptée le 18 Décembre dernier, sauf pour souhaiter que le débat sur le programme pluriannuel d'investissement auquel il est fait référence dans le document avance rapidement pour nous permettre de nous prononcer lors de la prochaine séance du Conseil.

Comme cela a déjà été dit par les orateurs précédents, le budget proposé respecte l'un des engagements du mandat à savoir le maintien du taux des taxes locales à leur niveau de 1989.

Il témoigne aussi et nous y sommes sensibles, d'un souci de l'amélioration du cadre de vie quotidien des lillois avec un net effort en matière de propreté et d'environnement. Les crédits de fonctionnement pour l'environnement et les espaces verts augmentent ainsi de manière significative, même s'il faut rappeler que ce secteur avait été fort négligé depuis longtemps, du point de vue budgétaire au moins.

Ce qui marque aussi ce budget, c'est l'importance des sommes consacrées par la Ville de Lille à l'action sociale. Cela rend compte en effet de situations économiques et sociales difficiles mais témoigne d'une politique communale de solidarité et d'une volonté d'insertion et de réinsertion.

Dans ce budget nous sommes obligés aussi de constater que les contraintes héritées du passé sont importantes et que la dette, même renégociée, y pèse lourdement puisque le paiement des intérêts dépasse les 100 millions cette année.

C'est pourquoi nous sommes inquiets des dispositions gouvernementales qui risquent d'entraîner les collectivités locales dans des situations difficiles.

Dans ce contexte, nous sommes tout à fait d'accord avec toute initiative visant à revenir à l'indexation de la D.G.F. sur les recettes de T.V.A. Et ce, d'autant plus facilement que nous ne sommes pas représentés au Parlement et que nous n'avons donc pas participé directement ou indirectement à l'adoption de la loi de finances de 1990.

Pour revenir à notre budget lillois, il faut bien constater que dans ce contexte et malgré le léger gain de richesse fiscale observé, la capacité de choix politique, la marge de manœuvre est très faible dans ce budget.

Pour conclure, nous souhaitons quand même suggérer que la Ville puisse prévoir, pour l'élaboration des prochains budgets, un débat plus vaste ; il faudrait par exemple pouvoir disposer, en début de mandat, mais pour les années futures sûrement, d'un budget base zéro, afin de pouvoir opérer de vrais choix politiques, éventuellement des redéploiements budgétaires, au-delà des glissements de lignes toujours possibles dans une même délégation dès à présent.

Ceci étant dit, Monsieur le Maire, mes chers collègues, les élus écologistes et alternatifs approuvent le budget primitif présenté par Monsieur le Premier Adjoint.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur PLANCKE.

La parole est à Monsieur COLIN.

M. COLIN - Chers collègues, je voterai le budget présenté par le Premier Adjoint parce qu'il s'inscrit bien dans le travail accompli depuis Mars 1989 et ouvre des possibilités intéressantes.

Peut-on être pleinement satisfait en votant ce budget ?

Certes, non. D'abord parce que notre société est de plus en plus inégalitaire et que la politique gouvernementale ne nous donne pas tous les moyens nécessaires au plan local pour faire face aux situations difficiles.

Il y a du positif, le Gouvernement vient par exemple de prendre une première mesure de limitation de la taxe d'habitation en fonction du revenu. J'ai fait signer suffisamment de pétitions pour cette orientation de justice fiscale pour savoir ce que cela représente pour des milliers de familles lilloises, mais, dans l'ensemble, la politique nationale souffre d'un déficit.

Certains parlent de déficit social, je parlerai de façon plus générale de déficit transformateur, d'une insuffisance de projets, de pratiques de transformation sociale, ce qui nous handicape localement.

Autre observation sur le budget : les lillois peuvent vérifier que la Majorité Municipale continue à faire preuve de modération dans le vote de l'impôt, ce qui est une très bonne chose.

Cependant, je dois dire que personnellement, je n'ai pas la religion du 0 % et que l'essentiel à mes yeux, ce sont les contenus des politiques municipales, bien entendu dans le cadre de la modération fiscale.

Pour juger ces politiques municipales, j'ai tendance à utiliser un critère, sachant qu'il en est d'autres : face à chaque décision, je me demande si cela fait progresser les solidarités, si cela permet de combattre les exclusions.

Je dois dire que la lecture de La Voix du Nord, pardon pour les autres journaux mais c'est La Voix du Nord qui a publié cela la semaine dernière, m'a encore conforté dans l'idée que ce critère est essentiel. J'évoque la publication de travaux de recherche fort intéressants sur la montée du lepenisme à Lille. Cette poussée fasciste, dans les quartiers populaires, sur fond de désaffection politique et de montée du racisme, si elle n'est pas spécifique à Lille, est tout à fait inquiétante. Pour y faire face, il faut donc combattre toutes les exclusions, examiner les décisions municipales au regard de cette nécessité.

Pour faire vite, je n'évoquerai ici que deux exemples :

1°) L'intégration passe nécessairement par des mesures d'amélioration de la vie dans les quartiers et nous en avons pris dans le budget 1990, même avec leurs limites ; elles passent par le droit à l'identité culturelle, mais aussi par le droit de vote des immigrés aux élections locales.

Lors du dernier Conseil Municipal, j'ai proposé la mise en place d'un conseil local de l'intégration, conçu comme premier pas significatif vers cette citoyenneté et utile même après décision du droit de vote.

Cette proposition est étudiée à l'heure actuelle avec intérêt par un certain nombre d'associations et de conseillers de quartier. Je regrette qu'elle n'ait pas encore été mise à l'ordre du jour d'une réunion de la Commission extra-municipale parce que je suis persuadé que la mise en place d'un conseil local de l'intégration serait un acte politique majeur dans la vie lilloise et même au-delà et manifesterait une volonté forte de solidarité, d'unité du corps social de la ville.

2°) Le centre d'affaires, ou plutôt, sous l'angle que j'évoquais, la façon dont le projet s'inscrit dans la Ville.

Va-t-il accentuer la coupure de la Ville ?

Va-t-il dans le sens d'une société à deux vitesses ?

Certains l'affirment. Ils font campagne pour accréditer l'idée qu'il s'agirait d'une

opération pour les seuls gagnants, au mépris, voire au détriment des laissés pour compte.

Je pense qu'il est essentiel pour le Conseil Municipal d'inscrire réellement, de façon convaincante, le projet dans le développement d'ensemble de la ville. Pour n'envisager ici qu'en un mot les problèmes d'emplois, ce projet doit par exemple répondre au besoin d'insertion d'un nombre significatif de Lillois, comme cela a été proposé au Conseil, ou encore être bien lié à la valorisation des industries du tertiaire existant, se traduire par exemple par un développement des services aux entreprises etc... De même, il est essentiel de préciser que ce projet ne freinera en rien notre action pour le développement des quartiers.

Pour conclure, je vote donc ce budget, pour ce qu'il permet d'actions efficaces. J'exprime en même temps des inquiétudes fondées, me semble-t-il, et une volonté de contribuer à ce que la politique municipale pour 1990 et les années suivantes se traduise toujours mieux en termes de développement local équilibré, de solidarité et de citoyenneté.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur COLIN.

Monsieur DEREUX.

M. DEREUX - Monsieur le Maire, il y a un an, vous nous annonciez une politique culturelle ambitieuse, des actions innovantes dignes d'une grande métropole européenne, et une dynamique dans les quartiers à la faveur de la décentralisation.

Force nous est de constater aujourd'hui, à travers le budget qui nous est présenté, qu'on est loin de la coupe aux lèvres.

La grande majorité des budgets de fonctionnement ont été reconduits en l'état avec les mêmes chiffres, ce qui veut dire que dans la réalité, ils ont baissé.

Où sont les inflexions que nous étions en droit d'attendre ?

On nous avait promis des actions nouvelles, et nous voilà aujourd'hui partagés entre un sentiment de frustration d'une politique qui ne s'est pas mise en place et la crainte que nous restions dans cette situation pour quelque temps.

Bien sûr, nos grandes institutions culturelles, festival, théâtre, orchestre, musée des Beaux-Arts, conservatoire, qui s'enorgueillissent de nombreux succès, recueillent une part importante du budget. Comment pourrait-il en être autrement pour une ville qui se veut le fer de lance de la métropole ?

Nous tenons d'ailleurs ici à saluer l'effort accompli par les responsables de ces institutions pour exploiter au mieux les sommes qui leur sont consacrées.

Mais le chemin est encore long avant d'arriver au rang que nous souhaitons obtenir parmi les autres villes françaises de notre importance. Nous nous attendons

en particulier à une aide significative pour mettre en place à nouveau une saison de spectacles lyriques à l'Opéra. Ce soutien se fait attendre, et ceci est d'autant plus regrettable que les succès remportés depuis Septembre 1989 par les spectacles organisés à l'Opéra montrent que le public est là, qu'il vient de partout, et qu'il réclame un Opéra digne d'une Euro-Cité.

Nous profitons d'ailleurs de l'occasion pour soulever le problème de la gestion de nos théâtres ; ceux-ci sont mis à la disposition de nombreux organismes en dehors de notre propre programmation, à des coûts de location souvent inférieurs au prix coûtant.

Ne peut-on pas appliquer dans ce domaine la vérité des prix qui nous permettrait de récupérer le manque à gagner ?

La vie culturelle de Lille, c'est aussi l'attention et le soutien apportés aux structures de taille plus modeste ; moins médiatiques, elles concernent une fraction non négligeable de nos concitoyens. Saluons en particulier l'action de l'association Danse à Lille, celle de l'Aéronef ; saluons aussi le dynamisme du Théâtre du Prato. Le travail est remarquable et mériterait une aide beaucoup plus importante que ce qu'il leur est accordé aujourd'hui. A travers le Prato, nous posons aussi le problème de nombreuses compagnies théâtrales qui ont élu domicile à Lille, plus d'une vingtaine, je crois. Même si nous ne pouvons toutes les aider, nous ne pouvons rester insensibles à leur foisonnement et à leur richesse.

Parmi les petites structures à aider, n'oublions pas non plus nos musées d'histoire naturelle, houiller et de géologie. La subvention globale qui leur est versée équivaut à celle versée au Musée d'Art Moderne de Villeneuve d'Ascq. Est-ce concevable ?

Que dire de nos associations culturelles dont le dynamisme n'est plus à démontrer ? Si Lille veut être une ville à caractère culturel, c'est à la base qu'elle doit l'être et à cette base qu'il faut donner les moyens financiers nécessaires.

Or, l'effort budgétaire consenti est insuffisant, 280.000 F reconduits au même taux qu'en 1989. Il faudra, comme les années précédentes, prendre à l'un pour donner à l'autre lorsque nous aurons à procéder à la répartition des subventions, et à marquer notre intérêt pour l'action menée envers telle ou telle.

Nous demandons d'ailleurs qu'il y ait une véritable politique de partenariat qui lie la Municipalité à celles-ci, basée sur des objectifs précis qui s'inscrivent dans une politique culturelle globale.

Mais il faudra aussi leur laisser leurs propres espaces de liberté. Il serait funeste pour la ville qu'il existe des associations bien pensantes et d'autres moins.

Dans l'aide aux associations, nous souhaitons aussi qu'une politique de transparence soit appliquée. Certains bénéficient de services (occupation de salle, personnels) souvent non chiffrés. Une gestion plus rigoureuse doit être entreprise de façon à les mettre toutes sur un même pied d'égalité.

Un aparté concernant le musée des Beaux-Arts : est-il encore possible d'intégrer une équipe d'architectes régionaux dans le projet de son réaménagement ?

Il serait en effet dommage de ne pas pouvoir les faire concourir, compte tenu de leur savoir faire.

Un petit mot sur l'archéologie municipale pour déplorer la faiblesse de son budget eu égard à la richesse de notre sous-sol.

En matière d'action culturelle décentralisée nous constatons que celle-ci est au point mort, malgré les ambitions affichées par la ville. 200.000 F, c'est bien peu pour une ville qui se veut le champion de la décentralisation. Or, l'existence des mairies de quartier, avec des conseillers à l'écoute de ce qui se passe sur le terrain, constitue une opportunité originale pour encourager le développement de l'animation culturelle.

Il faut donc une politique d'aide au projet culturel des quartiers, mais ne faisons pas des mairies de quartier le lieu où tout se décide, tout s'organise en matière culturelle.

Nous évoquerons aussi la situation des écoles de musique : sur les dix quartiers, seuls cinq quartiers ont leur propre école de musique, et leur budget mériterait une aide sérieuse que nous attendons.

Même s'il s'agit d'un budget d'investissement, nous ne pouvons nous empêcher d'évoquer la situation de notre patrimoine architectural. Il y a des urgences auxquelles le budget ne répond qu'en partie.

Nous savons que c'est un problème difficile mais comment accepter de voir des bâtiments se dégrader un peu plus alors qu'ils sont des éléments clés de notre promotion culturelle ?

Qu'offrirons-nous au regard des voyageurs lorsqu'ils débarqueront du T.G.V. ?

Par ailleurs, nous constatons qu'aucun budget de promotion culturelle n'est prévu cette année.

N'avons-nous donc rien à montrer ?

En guise de conclusion, et puisqu'il s'agit du vote d'un budget, il est impératif que la dimension communautaire de la ville et de son activité culturelle soit prise en compte. Celle-ci ne peut plus assurer majoritairement le fonctionnement de ses grands équipements. La Communauté Urbaine doit prendre sa part.

C'est au Président de la Communauté Urbaine de Lille que nous nous adressons à cet instant.

Il faut aboutir à une redéfinition des engagements de la ville. Autant sa compétence s'impose dans un certain nombre de domaines strictement lillois, autant si nous voulons construire une métropole d'ambition culturelle affichée, nous devons revoir cette prise en charge d'équipements dont le rayonnement dépasse largement notre ville.

C'est le seul moyen de sortir de la problématique actuelle, à laquelle vous nous renverrez vraisemblablement en nous répondant que nous demandons plus d'argent et que nous serons les premiers à critiquer toute augmentation.

Bien sûr, ceci demande une réflexion globale sur le plan communautaire mais nous sommes persuadés que des majorités se dégageront pour conduire celle-ci à bonne fin.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur DEREUX.

Monsieur DEPERNE.

M. DEPERNE - Monsieur le Maire, mes chers collègues, en 1988, Raymond BARRE avait défini ce que doit être selon lui un bon budget. Un bon budget, selon Raymond BARRE, a trois caractéristiques :

- maîtrise des dépenses publiques,
- priorité politique claire, répondant aux préoccupations du plus grand nombre,
- soutien à l'activité économique, sans tomber dans l'interventionnisme.

Raymond BARRE n'est pas une référence universelle, surtout en économie, mais il est quand même intéressant d'appliquer ces critères au budget 1990 de la ville de Lille.

Maîtrise des dépenses publiques : à Lille, c'est le maintien des taux, ce qui signifie pour plusieurs élus, reconduction des dotations antérieures et redéploiement. Exercice difficile qui exige de vrais choix, exercice politique - qu'y a-t-il de plus politique qu'un redéploiement ? -

Priorité politique claire répondant aux préoccupations du plus grand nombre : à Lille, c'est une priorité sociale, au sens large, action sociale, urbanisme, éducation. Tout le monde sait que c'est un parti pris de cette municipalité de penser d'abord aux plus démunis et à la famille.

D'autres préoccupations des Lillois n'ont pas été oubliées, je le constate à la lecture du budget : sécurité, non pas par une politique sécuritaire qui consisterait à mettre un policier à chaque coin de rue, mais par la prévention de la délinquance, propreté et même action touristique dont les crédits ont été accrus, je vous en remercie Monsieur le Maire.

En matière de développement économique, bien sûr, la politique du développement économique à Lille n'est pas une politique libérale, de neutralité, mais comment

peut-on être neutre, c'est-à-dire insensible, à l'évolution des entreprises et à ses conséquences à la vie des gens ?

Mais en même temps, comme en témoigne la relative modestie des crédits de développement économique, il n'y a pas ici d'assistance économique. On ne trouvera pas comme dans certaines villes un soutien inconsidéré à des activités condamnées, et pas non plus une débauche d'argent public pour attirer les entreprises qui, de toute façon, se déterminent en fonction de multiples critères.

Au total, je me dis que si Raymond BARRE était Conseiller Municipal de Lille, il approuverait peut-être ce budget.

En tout cas, je me dis que décidément, au moment du vote du budget, cela ne doit pas être très facile, cela ne doit pas être très confortable d'être un Centriste d'Opposition à Lille.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur DEPERNE.

Monsieur RICHIR.

M. RICHIR - Mon propos ne sera pas nécessairement la réponse à Monsieur DEPERNE, en tout cas c'est le propos d'un Centriste d'Opposition, «à l'aise dans ses pompes» si vous permettez cette expression un peu triviale parce que, en fait, formulant l'essentiel de ses réflexions sur ses contacts permanents, pluri-quotidiens, avec les Lillois, qu'il peut comme chacun d'entre vous, je pense, rencontrer dans l'exercice de son activité habituelle.

Je voudrais donc analyser là certains éléments de la politique sociale, sous quatre angles :

- celui des personnes âgées,
- celui de la santé,
- celui des handicapés,
- et enfin celui de la petite enfance et de la famille.

Au niveau du budget des personnes âgées que nous examinons aujourd'hui, je crois qu'il faut très objectivement dire que ce budget nous apparaît comme un budget de transition pour une année budgétaire qui prépare les suivantes.

En effet, l'augmentation importante de la subvention au Conseil Communal d'Action Sociale de 50 % correspond - et je l'apprends à nos collègues communistes qui, n'étant pas présents au Conseil d'Action Sociale, n'ont pas eu l'occasion de l'apprendre - en fait essentiellement à la reprise des hospices LEMAY et GANTOIS, ce qui explique cette augmentation de 50 %, de 8,2 M.F. à 12,3 M.F.

Cette reprise des hospices LEMAY et GANTOIS est un élément intéressant puisqu'elle va donner à la ville un volant d'action pour permettre effectivement un redéploiement par la création dans les années à venir, - et nous insistons pour que les objectifs soient tenus dans le mandat -, de domiciles collectifs pour personnes âgées.

J'ajouterai en boutade qu'il s'agit en fait d'un moyen pacifique d'obtenir des lits en ce qui concerne la carte sanitaire, les habitudes des gens du Nord sont heureusement en la matière moins belliqueuses qu'ailleurs.

D'autres éléments vont dans le bon sens, en particulier le projet d'hébergement temporaire examiné en instance locale de coordination au Centre Communal d'Action Sociale, avec une expérimentation cette année et la réalisation de ce projet l'an prochain.

Toutefois, en ce qui concerne ce budget, nous avons un regret : c'est la dotation très faible accordée à Mme Godeleine PETIT en matière de subvention aux associations. Il faut toujours faire un exercice de corde raide en la matière ; or, les plus de 65 ans représentent 14 % de la population, ce sont des gens qui ne font pas beaucoup de bruit, mais ce sont des gens extrêmement actifs, et ils mériteraient plus notre soutien.

Pour terminer cet examen du budget des personnes âgées, je voudrais formuler un souhait, il apparaît extrêmement important que nous réalisions rapidement une étude prospective sur les besoins des personnes âgées en matière de services et d'équipements. En effet, de nombreux équipements publics et privés associatifs apparaissent sur la métropole, de nombreux projets en matière d'hébergement, en matière de maintien à domicile etc... Or, nous assistons à une tendance tout à fait importante et intéressante, celle des personnes âgées qui viennent de plus en plus vivre en ville. Nous voyons un certain nombre de personnes de milieu rural ou de petites villes qui recherchent la ville, placent d'ailleurs souvent leurs économies dans l'achat d'un petit appartement en ville, parce qu'elles réalisent que dans la ville, elles vont bénéficier de solidarité de voisinage.

Je crois qu'il faut prendre en considération ces flux qui vont amener les grandes villes à prendre en charge un nombre croissant de personnes âgées, en sachant qu'elles arrivent souvent en ville à un âge où elles sont parfaitement autonomes et qu'au bout d'un certain nombre d'années, un certain nombre d'entre elles, environ un quart, auront à faire face à des problèmes de grande dépendance.

Je dois dire toujours à titre prospectif, qu'il est probable que dans les années à venir, se mettront en place de nouveaux produits d'assurance, en particulier de type assurance perte d'autonomie telle que préconisée par Théo BRAUN dans son rapport aux personnes âgées dépendantes demandé par Adrien ZELLER, Secrétaire d'Etat Centriste du Gouvernement CHIRAC.

Ces produits pour répondre aux pertes d'autonomie, il faut que nous soyons prêts, en tant que collectivité, à faire face à l'arrivée demain de ce type de formule nouvelle.

Je donne un exemple, et j'en aurai terminé avec le dossier des personnes âgées et l'intérêt de ces prévisions : actuellement, à Lille, un certain nombre de foyers-logements, (je pense en particulier à la Résidence des Moulins) sont vacants. On peut penser que nous aurions pu éviter ce type de difficultés en ayant des études

prospectives qui auraient montré que ce type de locaux ne convient plus à la population qui y vit, qui est devenue de plus en plus dépendante, qu'elle a besoin d'ascenseur etc..., de tout un ensemble de critères que seules les études prospectives, sans arrêt affinées, permettent de définir.

Deuxième dossier que je voulais examiner ce soir, le dossier santé. Je serai déjà un peu plus sévère. Il est clair que ce dossier démontre en fait la très faible capacité d'innovation de notre ville en cette matière ; il y manque véritablement un souffle prospectif. Quand on analyse ce budget santé, on s'aperçoit en fait qu'il correspond uniquement et simplement à l'exécution des tâches habituelles obligatoires d'une municipalité en matière de vaccination etc... On n'y sent aucun véritable grand projet. Or, je dois dire qu'au moment où nous allons examiner le projet EURALILLE, l'image santé d'une ville, sa politique de santé, est actuellement un élément déterminant de l'image de marque d'une ville.

La ville de Lille est extrêmement riche de potentialités en matière de santé : le C.H.R., l'Institut Pasteur (2ème de France, renommée mondiale), les cliniques privées qui sont parmi les plus importantes de France et les plus performantes, les chercheurs de renom... je n'insiste pas.

Certains maires de grandes villes en France ont parfaitement su valoriser ces potentialités et en faire de véritables locomotives pour leur ville. Ils se sont totalement et personnellement investis dans ses dossiers, je cite (vous remarquerez que j'ai l'élégance de les citer dans votre camp Monsieur le Maire) : Georges FRECHE à Montpellier, et Edmond HERVE à Rennes par exemple.

Pour prendre l'exemple de Rennes - et je pense qu'un certain nombre d'entre vous pourraient profiter d'un voyage prochain pour éclairer leur lanterne -, sachez que cette ville a été l'initiatrice, dans le cadre d'un programme O.M.S., de création d'un club des Cités Santé où figurent en bonne place Montpellier, Nancy, Rennes, Barcelone, Lisbonne, Liège.

On s'aperçoit ainsi que pour pouvoir jouer dans la cour des grands, il faut également avoir un véritable programme de santé extrêmement vaste à faire valoir. Je ne rentre pas dans le détail, tout en étant parfaitement disponible pour en rediscuter, bien entendu.

Troisième dossier que j'aimerais aborder, celui des handicapés.

Monsieur COLIN nous a confirmé à la Commission Extra-Municipale que l'Hôtel de Ville serait enfin accessible aux handicapés, à la fin de cette année, dans le cadre de travaux beaucoup plus larges. Il a été extrêmement formel puisqu'il n'a pas hésité à prendre un engagement en disant que si cette accessibilité n'était pas réalisée en fin d'année, il se verrait contraint de démissionner. Je vous incite donc Monsieur le Maire, si vous ne voulez pas avoir une démission au sein de votre Conseil, à veiller à l'exécution de cette promesse.

Je suggère à Monsieur COLIN de nous faire une autre promesse à l'horizon de 1991, celle de menacer de démissionner si l'ensemble des mairies de quartier ne sont pas accessibles aux handicapés. Je précise en effet que ce sont dans les mairies de quartier que les handicapés doivent en fait effectuer l'essentiel de leurs démarches administratives (demande de bon d'aide médicale, demande de carte d'invalidité, remise d'imprimés pour les allocations d'adulte handicapé).

J'insiste parce que, actuellement, seule une mairie de quartier sur deux est véritablement apte à recevoir des handicapés car un plan incliné ne suffit pas, encore faut-il que les débâtements des portes permettent d'arriver avec un fauteuil roulant et, éventuellement, qu'il y ait des dispositifs d'ouverture automatique de ces mêmes portes.

Je précise qu'il faudra évidemment veiller à ce que, rapidement, ce type de disposition s'applique aux autres bâtiments communaux, car il y a là une véritable lutte contre l'exclusion. Je rappelle qu'en France, 5 % des personnes sont handicapées et que 2 % de la population ont un handicap moteur.

J'ajoute que lorsqu'on rend un local accessible à une personne à mobilité réduite - c'est ainsi que l'on appelle les handicapés - on le rend également accessible aux landaus et aux poussettes cannes.

J'apporte ainsi la transition pour mon quatrième point qui est la petite enfance.

Là, je dois dire que le constat est sévère et je souhaite l'étayer avec un certain nombre de chiffres. Nous faisons un véritable constat de carence ; nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls à le faire puisque les journalistes le font. Je lis un titre de la presse du 21 Septembre 1989 : «bébé cherche crèche désespérément». Je lis plus récemment, 20 Février 1990 : «le manque de structures d'accueil pour les petits fait le désespoir des grands. Les futurs parents dans l'espoir d'obtenir une place doivent les inscrire dès la conception, on imagine la liste d'attente, etc...

Autre titre : «garde des enfants, le système D» etc...

Il s'agit là d'un problème aigu, quotidien et grave pour la vie des Lillois, et en particulier des jeunes parents.

Lille est-elle ou non bien équipée en la matière ?

Là, chacun peut avoir ses propres critères, je vous propose des critères objectifs.

Lille et Hellemmes disposent actuellement de 8 crèches auxquelles s'ajoute une crèche familiale. 8 crèches, 8 x 60, cela fait donc 480 places, une crèche familiale pouvant accueillir une centaine d'enfants, auxquelles s'ajoutent, soyons tout à fait objectifs, deux crèches pouvant accueillir les enfants de fonctionnaires, mais en sachant qu'une partie des enfants accueillis dans ces crèches ne sont pas tous Lillois, auxquelles s'ajoutent quelques crèches parentales, quelques haltes-garderies dans les centres sociaux, en particulier des créations récentes intéressantes, y compris celle d'une crèche ouverte 24 h/24.

Je me suis dit "ayons des réalités précises, des choses précises à apporter", et je me suis donc fié à un document extrêmement intéressant qu'est l'Atlas des Villes de France publié par la Documentation Française en 1989, réalisé par le Reclus pour le compte de la DATAR. Il montre que la ville de Lille compte actuellement deux fois moins de crèches que Grenoble, Toulouse, Rennes, Strasbourg et Bordeaux, trois fois moins que Nancy, et que la ville de Lille compte deux fois moins de haltes-garderies que Nantes, Strasbourg, Toulouse et trois fois moins que Grenoble et Nancy.

Quelle est la conséquence de cette situation ?

LA PALICE aurait dit que les familles s'adressent à d'autres modes de gardes, les grands-parents, mais vous savez que dans les grandes villes, les générations ne sont pas toutes côte-à-côte, loin de là, contrairement à ce qui se passe dans des villes plus petites, les assistantes maternelles agréées, mais elles sont peu nombreuses à Lille par rapport à d'autres villes, essentiellement pour des questions d'exiguïté de logements - les logements de Lille sont en moyenne plus petits que les logements d'autres villes -, et l'on sait que pour pouvoir garder des enfants, il faut que les logements aient une certaine taille.

Ceci aboutit, avec les risques que l'on connaît, à un recours large à Lille à des modes de garde que je qualifierais de sauvages, non agréés. Il n'est pas rare, et je puis en attester, de trouver dans un logement des «nourrices» non déclarées, assurant la garde de 6, 7,8 voire 9 enfants.

Or, c'est un véritable problème car la ville de Lille possède une population jeune. Un bon nombre de ces jeunes sont parfois des étudiants, ils ne sont pas tous parents, quoiqu'un nombre croissant d'étudiants soient jeunes parents -, mais un grand nombre de jeunes débutent leur vie professionnelle à Lille. Or, une véritable politique en matière de garde d'enfants est un des éléments extrêmement importants pour retenir ces jeunes couples à Lille. Et ce, d'autant plus que le mythe qui consiste à aller nécessairement s'installer en banlieue, à acquérir son petit pavillon etc..., est un mythe qui commence à prendre un peu de plomb dans l'aile, et on voit un certain nombre de jeunes couples qui aiment vivre en ville pour la qualité d'un certain nombre de choses qu'ils peuvent y trouver.

Si nous voulons que, demain, dans le cadre de la réalisation d'EURALILLE, LILLE reste une ville (nous verrons bien les résultats du recensement) dont la démographie a beaucoup de vitalité, il faut que nous ayons des arguments à mettre en avant pour garder ces jeunes couples dans la ville et éviter qu'ils ne partent à Lambersart, Marcq-en-Barœul, Villeneuve d'Ascq, toutes villes contre lesquelles je n'ai rien, mais convenez qu'il vaudrait mieux que ces familles restent sur Lille.

Je donne un seul exemple sur le quartier Vauban-Esquermes : ce quartier, depuis vingt ans, a vu un nombre considérable de constructions d'immeubles, de logements etc..., or il ne s'est pas créé une seule structure de gardes d'enfants dans ce quartier.

Mais, me direz-vous immédiatement, une crèche coûte cher. Certes, une crèche coûte cher ; c'est probablement aussi un investissement à long terme dans la mesure où cela permet d'assurer la vitalité démographique d'une ville. D'autre part, de nouvelles formules apparaissent, se développent : structures associatives, structures parentales, beaucoup moins coûteuses, et là, la ville pourrait avoir un rôle extrêmement incitatif pour favoriser, pour aider les parents qui souhaitent créer ce type de structure.

Il existe des outils, les contrats enfance des Caisses d'Allocations Familiales, qui permettent en particulier d'aider les villes qui se lancent dans des programmes ambitieux. Des villes plus petites de la région lilloise s'y sont déjà lancées, c'est le cas de St-André, de Fâches-Thumesnil et de Roncq.

Pour conclure cet examen du volet social, ce qui nous apparaît extrêmement critiquable dans ce budget qui nous est présenté, c'est que nous n'avons pas le sentiment, en tout cas pour les problèmes des handicapés, de la santé et des enfants, que les décisions en matière d'investissement, ou en matière de fonctionnement, soient précédées d'études extrêmement fines sur les besoins de la population, et surtout sur l'évolution des comportements de cette population.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur RICHIR.

Monsieur DE SAINTIGNON.

M. DE SAINTIGNON - Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme Monsieur PLANCKE et Monsieur DEPERNE l'on dit, le budget qu'il nous est proposé d'adopter ce soir témoigne d'une volonté de la Ville pour la mise en œuvre d'une grande politique de solidarité.

En effet, ce budget - le Premier Adjoint nous l'a dit dans son propos liminaire - prévoit une ligne importante pour le financement d'une stratégie d'insertion économique des chômeurs de longue durée. Contrairement aux propos tenus par Monsieur BIENVENU, la ville inclut dans son budget une grande stratégie dans ce domaine. Et puisque ce budget est conforme à la délibération qui avait été votée par le Conseil Municipal du 9 Octobre, je voudrais rappeler en quelques instants son objectif.

Son objectif est de venir en aide aux populations les plus fragiles de Lille, celles et ceux des Lilloises et Lillois qui, dans le chômage depuis longtemps, ont acquis un tel degré de difficulté personnelle, un tel degré de difficulté sociale que, quelles que soient les configurations de l'emploi à l'instant T où l'emploi aurait été complètement restauré en France ou à Lille, ils ne pourraient pas intégrer les emplois qui leur seraient proposés.

Il y aurait donc une forme de duperie à vouloir dire que l'insertion est l'emploi initial immédiat pour des gens qui ne pourraient pas intégrer cet emploi.

Nous avons conçu un Plan qui prévoit des passerelles sous la forme de situations intermédiaires faites d'emplois d'insertion, de formations individuelles, de stratégies d'accompagnement social individuel, mais qui respecte deux concepts fondamentaux, un concept d'intérêt général et un concept d'utilité sociale.

Un concept d'intérêt général pour les Lillois et les Lilloises car ce Plan et les acteurs de ce Plan devront venir sur des objectifs qui servent l'intérêt quotidien des Lillois sur différentes tâches.

Un concept d'utilité sociale car il n'y a pas d'insertion de personnes très déstructurées sans que ces personnes aient la conscience absolue de leur utilité, et de leur utilité réelle, dans notre société.

Ce plan prévoit que l'ensemble des usagers auront des statuts professionnels basés sur des S.M.I.C. horaires, quelle que soit la nature du contrat, sous la forme de contrats à durée déterminée, sous la forme de contrats de qualification ou sous la forme de contrats d'emploi de solidarité, et que ceux-ci seront mis en œuvre par des partenaires associatifs à but non lucratif parmi lesquels nous comptons les entreprises d'insertion ou associations intermédiaires compétentes qui agissent à Lille et qui, dans le cadre d'agrément, mèneront des projets contractualisés avec la Ville.

On l'a bien compris et nous avons eu l'occasion d'évoquer longuement ce sujet soit en Commission, soit dans différents groupes de travail, ce Plan est un plan de solidarité, dont l'éthique est fondée sur cette triple dimension de l'emploi intermédiaire, c'est-à-dire de l'emploi marche-pied vers une situation d'emploi définitif, d'une formation individualisée quand elle sera possible, et d'un accompagnement social individualisé.

Elle est la condition sine qua non de la réussite de ce plan et elle témoigne de la volonté de la Ville de lutter contre toute forme de précarisation de l'emploi, contrairement à ce qui peut être affirmé par ailleurs.

Enfin, ce Plan s'ajoute à l'ensemble des stratégies de la Ville en matière d'emploi et constitue donc un « plus » que nous aurons l'honneur de piloter tout au long de ces années, et je le crois, dans le meilleur intérêt des populations qui, quelquefois, sont dans un tel malheur, dans une telle souffrance, que sans ces stratégies énergiques et solidaires, leur situation ne pourrait pas évoluer.

Monsieur le Maire - Merci.

Madame D'ERCEVILLE.

Mme D'ERCEVILLE - Monsieur le Maire, je voulais revenir sur le triste sort qui est fait à un musée de la Ville, le Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie.

Je voulais quand même rappeler qu'au niveau des crédits proposés, le Musée d'Histoire Naturelle est 21ème sur 22, et le Musée de Géologie 22ème sur 22.

Ils avaient modestement demandé 109.000 F et on leur propose 68.300 F, ce qui est vraiment une somme dérisoire par rapport aux besoins qu'ils ont pour mener à bien la tâche qu'ils se sont définie.

C'est un Musée qui est très populaire puisque, de par sa spécificité, il intéresse tout le monde, en particulier tous les jeunes. Il traite de quelque chose qui ne peut laisser personne indifférent, c'est-à-dire de la nature et de l'environnement. Il me semble que ceci est loin d'être négligeable.

Il est en pleine expansion puisque, depuis deux ans, on enregistre 41.043 entrées en 1987, pour 72.153 actuellement. On ne peut donc pas dire que ce soit un musée qui végète.

Il fait d'excellentes expositions ponctuelles, et je trouve vraiment qu'il n'est pas décent pour une Ville comme Lille qui a des ambitions culturelles et des ambitions d'environnement de le laisser végéter dans son triste sort. Je voulais donc plaider sa cause et je vous remercie de m'avoir donné cette possibilité.

Monsieur le Maire - Merci.

Monsieur CATESSON.

M. CATESSON - Monsieur le Maire, mes chers collègues, si je devais définir trois caractéristiques de ce budget, je dirais que la première est d'être un budget voté en liberté, mais sous contraintes ; la deuxième d'être un budget de caractère, mais de mauvais caractère ; et la troisième d'être quand même un budget d'avenir.

Budget de liberté sous contraintes. Je crois - beaucoup l'on dit - que nous ne pourrions pas rester longtemps dans ce pays avec une fiscalité aussi injuste.

Quand je dis cela, je le dis après François MITTERRAND qui l'a écrit dans sa lettre aux Français, et je le dis aussi au moment où des motions, qui sont proposées par des leaders de votre Parti, Monsieur le Maire, et même par celui qui est Premier Ministre aujourd'hui, prévoient de la changer. Permettez-moi d'espérer que les propos de congrès se transformeront demain en des réalités politiques car il ne suffit pas de dire, à droite comme à gauche, et ce depuis longtemps, que la fiscalité est injuste, encore faut-il y remédier, la changer, certes dans le temps, car il ne faut rien faire de brutal, mais il faut commencer. Au moins ce commencement a eu lieu.

Chacun sait que si on compare les impôts d'un Parisien avec celui d'un Lillois, on paie moins cher pour un F.2 ou un F.3 dans le XVIème arrondissement (où, comme on le sait, résident les nécessiteux ... !) que pour un F.2 ou un F.3 H.L.M. de Lille.

On a fait des comparaisons, et je prends celles qui ont été données en dette par habitant par Monsieur BIENVENU, il a raison, mais cela ne veut rien dire.

De même quand Monsieur RICHIR nous fait des comparaisons avec Grenoble, Toulouse ou Rennes, il a aussi raison, mais à mon avis cela ne veut toujours rien dire !

Je vais m'expliquer ! Non, non, ce n'est pas du pipeau, Monsieur BIENVENU, bien que vous en fassiez le geste...

M. BIENVENU - C'est mathématique, comme disait Pagnol !

M. CATESSON - Les mathématiques sont les plus fausses des sciences !

Monsieur RICHIR, quand vous comparez des villes comme Toulouse, Grenoble ou Rennes, ce ne sont pas des villes-centres de 170.000 habitants au milieu d'une communauté urbaine d'un million d'habitants. Nous avons, nous, toutes les charges d'une ville-centre, ce qui amenait tout à l'heure Monsieur DEREUX à réclamer à juste titre que nos fonctions de ville-centre, fonctions de culture, fonctions d'opéra, etc..., soient prises en charge par la Communauté Urbaine.

J'espère que le jour où on le proposera - et je serai parmi les premiers à proposer à la Communauté Urbaine de prendre ses fonctions de prestige et de métropole en charge - ceux qui seront à vos côtés dans vos Groupes voteront comme nous ce dessein que nous devrions tous avoir.

Par conséquent, c'est vrai que nous avons une contrainte, que cette contrainte est forte. C'est vrai qu'il faut en remercier particulièrement le Premier Adjoint et les Services qui sont arrivés, malgré tout, à faire un budget de caractère, et de mauvais caractère.

Le mauvais caractère a été de dire : «tant pis, on va se fâcher, mais on gardera nos priorités». Ces priorités ont été reprises par chacun ici : le social, l'environnement, la culture et le sport, je n'y reviendrai pas. Je veux dire que nous n'avons pas saupoudré, nous n'avons pas éparpillé, nous avons nettement marqué nos préférences, dans la mesure du possible.

Et malgré tout, qui pourrait dire que ce budget n'est pas un budget qui dessine l'avenir ? Chacun a vu, dans ce qui se vote au niveau de l'urbanisme, de l'équipement de la Ville, que nous dessinons ensemble une ville qui sera une euro-cité, une ville qui, demain, à 25 minutes de Bruxelles, sera toute proche de la capitale européenne, une ville qui a besoin d'une grande ambition, qui a besoin que nous partagions tous cette ambition, une ville qui doit rester le pôle attractif d'une Communauté Urbaine qui a besoin de Lille, tout comme nous avons aussi besoin des autres communes de la Communauté Urbaine car, entre elles et nous, il faudra aussi augmenter la solidarité fiscale.

Je souhaite que nous nous retrouvions tous ensemble pour défendre cette idée là où elle doit être défendue afin que nous puissions construire une métropole européenne où il fasse bon vivre.

Monsieur le Maire - Merci.

Madame CODACCIONI.

Mme CODACCIONI - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'examen du budget nous oblige à nouveau à nous pencher sur une réalité poignante à Lille, sur un chiffre très explicite. En effet, un Lillois sur quarante est pauvre.

Si, globalement, on peut dire que la situation économique de la Ville s'est améliorée, celle de certains de ses habitants, les plus pauvres et les plus démunis, s'est en revanche encore détériorée.

C'est pourquoi nous avons voté au Conseil Municipal du 9 Octobre 1989, le programme d'insertion professionnelle en direction des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi.

Ce programme va concerner environ 250 personnes par an et le schéma général de financement prévoyait alors une participation de la Ville de 6.633.000 F. Or, à l'examen du budget, on s'aperçoit que le financement prévu se répartit comme suit :

- le Fonds social Européen donne 10 MF,
- le Département : 3,4 MF,
- d'autres ressources abondent ce financement de 2,6 MF,
- enfin, la participation de la Ville ne sera finalement que de 4 MF.

Première remarque, Monsieur VAILLANT ne manquera pas de me faire observer que le Budget social est en augmentation de plus de 33 %, et je répondrai que le Fonds Social Européen et le Département y sont pour une large part et ont permis ce pourcentage élevé.

Deuxième remarque : nous regrettons que le budget prévu dans ce domaine (les plus démunis) ait été réduit et amputé de 2 MF. De la même façon, nous regrettons que les propositions concernant une dotation de soutien aux travailleurs en lutte pour leur emploi, dont le coût était de 500.000 F, n'aient pas été retenues. D'une certaine façon, cette dotation aurait pu compléter en amont très utilement ce dispositif.

Nous pensons que, dans ce domaine, l'effort de la Ville aurait donc pu être plus important, eu égard à certaines dépenses de 1989, et je pense notamment aux fêtes du Bicentenaire commémorant les Droits de l'Homme, dont le coût a été de l'ordre de 6 MF, c'est-à-dire 2 MF de plus que le financement de ce dispositif.

Notre troisième remarque et recommandation dans le domaine de l'insertion s'applique à la façon dont sont attribués les contrats pour la mise en œuvre de ces projets, qu'il s'agisse de celui-ci en particulier ou des contrats d'insertion dans le cadre du R.M.I..

En effet, déjà en Octobre, nous avons souhaité que ces dispositifs soient pilotés par les responsables de l'action sociale et les acteurs sociaux. Ce qui est fait.

Mais - parce qu'il y a un « mais », Monsieur le Maire - il se trouve que, et ceci sans vouloir attaquer mon collègue Pierre DE SAINTIGNON que j'apprécie et que j'estime

depuis de longues années, mon observation vaut pour l'ensemble des acteurs sociaux.

Il se trouve, Monsieur le Maire, que l'on ne peut, en règle générale, dans la vie municipale, être juge et partie à la fois. Ce principe doit donc aussi s'appliquer lorsqu'il s'agit d'examiner des projets d'insertion émanant d'associations pour la mise en œuvre des programmes d'aide aux plus démunis ou à ceux qui bénéficient du R.M.I..

C'est un point sur lequel j'ai déjà beaucoup insisté en Commission d'Action Sociale, ainsi qu'en Commission Locale d'Insertion, et sur lequel je voulais attirer votre attention, Monsieur le Maire.

Enfin, notre dernière remarque concerne notre philosophie en matière d'insertion sociale et nos souhaits dans ce domaine.

Notre région atteinte dans son tissu économique et social avec un taux de chômage plus âpre encore qu'ailleurs n'est certes pas épargnée par la dégénérescence de l'emploi. C'est pourquoi nous pensons que la formation professionnelle amenant la validation d'une qualification reste l'atout majeur et logique d'une insertion authentique qui ne soit pas un déguisement temporaire des chiffres du chômage.

Il faut, d'une part, tenir compte des nouvelles techniques et de la mutation des entreprises, et d'autre part, songer à l'ouverture prochaine du marché unique européen. Nous sommes dans une zone frontalière qui peut connaître le risque de voir affluer une main-d'œuvre qualifiée sur le marché du travail. Si nous négligeons la qualification, cette population démunie sera encore plus démunie et elle ne pourra pas entrer dans le monde du travail et dans celui de la compétition.

Notre action sera positive dans le domaine de l'insertion :

Si nous orientons les formations vers différentes filières porteuses d'emplois nouveaux ou en prochaine extension,

Si nous suscitons des formations adéquates auprès des organismes,

Si nous sensibilisons nos partenaires économiques à l'impératif de prendre cette population en considération,

Enfin, si nous diffusons l'information.

Notre rôle intervient donc dans des états successifs et complémentaires.

En conclusion, nous aurions aimé que ce budget Insertion soit encore plus important quant à la participation de la ville afin de faire décroître très rapidement le nombre de pauvres à Lille.

Monsieur le Maire - Merci.

Monsieur KANNER.

M. KANNER - Monsieur le Maire, nous ne pouvons effectivement que nous féliciter des propos de Madame CODACCIONI qui visent à réduire le nombre de pauvres dans cette ville, ce qui est bien évidemment partagé par la majorité municipale.

Quelques mots de réponse aux propos qui viennent d'être tenus sur le montage du Plan lillois de l'Insertion. Très concrètement, Madame CODACCIONI relevait que notre budget social augmentait de 33 % cette année, ce qui est vrai essentiellement parce que notre Plan d'Insertion aura un «chiffre d'affaires» (permettez-moi l'expression) de 20 MF pour 1990.

Là-dessus, elle regrettait amèrement que la part de la Ville ne soit que de 4 MF. Je tiens néanmoins à signaler que passer de 0 à 4 MF, en pourcentage cela fait quelque chose de très important.

Par ailleurs, les deux autres millions manquants sont, en fait, la valorisation de marchés qui seront confiés, soit par la Ville de Lille, soit par l'Office d'H.L.M., à des entreprises d'insertion.

Cela veut dire que les 6 MF, soit en fiscalité, soit en parts de marchés, seront présents au rendez-vous, sachant que nous devons nous féliciter que le Département et le F.S.E participent fortement à ce Plan d'Insertion. Cela montre notre capacité, en tant que Lillois, à catalyser des financements extérieurs pour alimenter les projets politiques qui sont les nôtres.

Fiscaliser 20 MF aurait été impossible en 1990 pour un tel Plan. Le fait de ne fiscaliser que 4 MF et de faire appel à d'autres financements montre notre force d'imagination en matière de montage financier.

Je reviendrai rapidement sur le projet de délibération qui nous a été présenté par Monsieur BARBAROSSA pour y souligner quelques inexactitudes qu'il est important de mentionner.

Tout d'abord, ce n'est pas la Caisse d'Aide Sociale qui bénéficie d'une augmentation de subvention de 50 %, ni d'ailleurs le Conseil Communal d'Action Sociale, Monsieur RICHIR, mais c'est bien le Centre Communal d'Action Sociale qui est l'appellation attitrée pour le C.C.A.S. qui bénéficie de cette subvention.

Il est à noter que - Monsieur RICHIR l'a rappelé et je le remercie de défendre mes intérêts en tant que président du C.C.A.S. - cet argent est destiné à compenser la prise en charge des hospices Lemay et Gantois, liée notamment à la prise en charge des personnels de l'hôpital qui sont maintenant réintégrés au sein du C.H.R.

Je tiens à signaler à notre collègue BARBAROSSA que les dépenses de secours en matière d'Aide Sociale ne sont pas financées par le C.C.A.S., mais directement par la Ville de Lille, et en particulier que le chiffre de 80 MF qui est avancé par nos collègues communistes est très largement minoré puisque, tous budgets confondus, y compris le C.C.A.S., l'effort social de la Ville s'élève à 200 MF.

Ce sont des chiffres à rappeler par rapport à des affirmations qui pourraient éventuellement être reprises par la presse.

Sur le Plan d'Insertion, je pense que ce débat crée une ligne de partage social entre certains membres de la majorité. Monsieur DE SAINTIGNON a rappelé la philosophie du Plan. Sans vouloir polémique, je voudrais néanmoins dire qu'il n'est pas possible pour nous d'accepter certains propos qui ont été tenus, il y a quelques jours, lors d'une conférence de presse.

Quand Monsieur BARBAROSSA affirme que notre Plan d'Insertion contribue en fait à adapter les jeunes à la précarité de l'emploi et à l'instabilité de la vie sociale (ce sont les propos qui ont été tenus) ce n'est pas notre intention, et cela relève soit d'une méconnaissance de notre Plan, soit d'un procès d'intention. Je crois que c'est la première formule qui doit être adoptée.

Nous disons très concrètement que notre Plan d'Insertion est la dernière bouée de sauvetage que nous pouvons offrir à 1.100 Lillois déstructurés, en perte de vitesse, incapables de retrouver un emploi stable à court terme, et surtout - je pense qu'il faut que nous en ayons conscience, Monsieur le Maire - incapables de trouver quoi qu'il arrive un emploi municipal. Si certains font une assimilation entre Plan d'Insertion et éventuelle précarisation de l'emploi municipal, il faut réaffirmer que ces personnes sont incapables de se présenter à n'importe quel concours sur titre ou sur épreuves qui pourrait être organisé par la Ville de Lille. Je crois que cela doit être rappelé haut et fort pour éviter des assimilations qui seraient particulièrement dangereuses par rapport à la philosophie qui est la nôtre.

En conclusion, je pense que notre Plan permettra d'offrir une bouée de sauvetage, d'améliorer les services rendus à la population lilloise avec trois caractéristiques :

- maintien de l'emploi municipal. Cela a été réaffirmé, notamment devant les syndicats au Comité Technique Paritaire.
- nouvelle chance pour 1.100 Lillois.
- meilleur service rendu à la population.

Face à cela, la position qui risque d'être entretenue par certains de nos collègues me fait penser à ce volatile de la fable qui, faisant un peu trop la fine bouche, s'est retrouvé à manger quelques vermisseaux.

Une fois cela dit, tout le reste relève selon moi de débats qui peuvent être intéressants, qui peuvent permettre d'entretenir la population par des conférences de presse, mais qui, sur le fond, ne règlent en aucune façon la situation des personnes concernées.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Maire.

Je crois que, tout à l'heure, il y aura des propositions de vote disjoint du budget. Sachez que pour mon collègue DE SAINTIGNON et moi-même, et je pense pour la

grande majorité du Conseil Municipal, ce vote disjoint ne doit correspondre en rien en une minoration de la valeur sociale qui sera celle du Plan d'Insertion Lillois.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur KANNER.

Nous en arrivons au dernier round, après d'ailleurs une très belle discussion.

Je vais maintenant donner la parole à Monsieur DEGREVE, Monsieur TURK, puis Monsieur ROMAN, pour les explications de vote finales.

Monsieur DEGREVE.

M. DEGREVE - C'est vrai que c'est une discussion riche et parfois étonnante.

Madame CODACCIONI, vous auriez pu, avec la même élégance, souligner le caractère heureux des interventions de l'Adjoint à la Formation et à l'Emploi puisque vous avez repris, si je ne m'abuse, sept des propositions pour lesquelles il se bat avec acharnement. Vous en avez oublié quelques-unes qu'il faudra reprendre aussi, cela fera peut-être avancer les choses.

Il y a aussi les interventions sur la santé, mais ce soir, ce n'est pas l'Adjoint à la Santé qui prend la parole, Monsieur le Maire, nous aurons l'occasion dans cette même Assemblée d'apporter des réponses à Monsieur RICHIR en complétant (après la virgule puisqu'il n'avait pas fini sur un point) sur les modes de financement et les choix de financement. Je crois que là, nous n'aurons pas tout à fait les mêmes avis sur les conclusions à avoir, mais nous en parlerons à ce moment-là.

Sur le plan du Budget, les caractéristiques que nous avons retenues dans notre réflexion pour nous guider dans le vote sont que, d'évidence, il y a un respect de l'engagement qui a été pris en ce qui concerne la gestion financière et fiscale de la ville, qui s'exprime en particulier par le choix des taux.

S'il est vrai qu'on ne doit pas être tenu par le taux 0 parce que c'est le taux 0, la prise en compte de cette décision politique repose aussi sur le fait que la fiscalité était trop pesante pour de nombreuses familles lilloises (je ne réciterai pas les chiffres donnés par Madame CODACCIONI), sur l'état de misère dans la ville. Nous en étions arrivés à un degré de saturation où on ne pouvait pas dans les conditions actuelles, alors qu'il n'y a pas une croissance délirante, ni une augmentation des salaires folle, prendre en compte des augmentations de ces taux.

La confirmation de cet engagement est un critère qui, pour le moins, nous interpelle sur le sens du vote que l'on doit donner.

D'évidence, nous prenons en compte aussi (je ne vais pas répéter d'une façon différente ce qu'on dit un certain nombre de collègues) la propreté, l'action sociale en général, le problème de l'enseignement et du sport, et aussi un premier acte matérialisé sur les crédits décentralisés. Ce n'est pas pour autant que nous pensons que la hauteur à laquelle ils ont été mis soit suffisante par rapport à la volonté que nous avons exprimée dans ce domaine de la décentralisation et des crédits décentralisés.

Il faut aussi prendre en compte les bonnes nouvelles. Le fait qu'il y ait un enrichissement fiscal de 2,5 % et que la pression fiscale diminue sont autant d'éléments qui font aussi partie des caractéristiques du budget.

Je souhaiterais maintenant aborder les points qui amènent des remarques de fond de notre part sur la politique budgétaire, le caractère un peu plus global de ces aspects. Je ne vais pas à nouveau les présenter puisque mon ami et camarade BARBAROSSA l'a fait tout à l'heure en présentant la motion. Certes, s'il y a sous-estimation des valeurs, c'est simplement parce qu'on ne parle pas des mêmes recouvrements dans la définition que l'on donne, mais même en changeant le chiffre, la remarque reste vraie, elle ne fait même que renforcer le caractère de manque en ce qui concerne le financement local de la part du Gouvernement.

Ce qu'il faut retenir, ce sont les cinq propositions que nous faisons, cinq propositions qui nous permettraient de mieux débattre ce soir, avec le même taux de fiscalité et peut-être de mieux répondre aux questions qui ont été posées tout à l'heure.

Ces propositions permettent, sans augmentation de la pression fiscale, avec une répartition plus juste des revenus au niveau national, de rétablir des égalités au niveau des communes pour leur permettre de résoudre les problèmes et ne pas avoir des budgets étriqués dans lesquels il faut faire des choix dramatiques à chaque fois qu'il faut se prononcer sur tel ou tel dossier ou tel engagement programmé.

La deuxième remarque porte sur la méthode. Nous n'avons pas la même façon de le formuler, j'ai aussi entendu quelques remarques sur ce plan. Nous pensons profondément qu'il est temps de revoir la méthode de préparation du budget. D'ailleurs, celui-ci nous l'a montré.

Nous pensons qu'il est nécessaire d'avoir un débat de fond sur les orientations budgétaires qui, par définition, sont des orientations politiques. Nous ne sommes plus en 1983. La vie a changé, des besoins se sont renforcés, d'autres se sont atténués, d'autres également nouveaux sont apparus.

Nous pensons qu'il faut prendre en compte le réel pour être plus efficace, pour répondre mieux, par nos décisions de gestion, aux besoins de la population. Dans ce sens, et en aparté pour Monsieur RICHIR, c'est ce que nous prévoyons dans la définition d'une étude en ce qui concerne la petite enfance, les crèches et les garderies. Il ne s'agit pas de partir à l'aventure, par décret-loi, à Grenoble ou ailleurs, mais de partir quartier par quartier avec un examen fin, avec les gens, leurs types de réponse, les solutions qu'ils souhaitent avoir, non pas prises en fonction des structures qui sont mises en place et qui peuvent être dominantes, mais prendre en compte ce qui a changé et leur volonté.

Ce débat de fond, ces orientations sont nécessaires, sinon nous serons amenés à répondre comme nous avons dû le faire dans des conditions qui ont amené des documents réels 4 jours avant, et qui nous obligent à nous pencher sur l'immédiat sans prendre en compte le fond des orientations qu'elles recouvrent. C'est plus qu'un vœu qui est formulé, c'est un souhait très appuyé.

Ensuite, il y a le problème de la politique d'insertion. Monsieur KANNER, je vous ai entendu, je respecte ce que vous dites, votre façon de faire et aussi la façon dont vous présentez les choses, mais j'ai quand même le sens du pluralisme et je pense que personne ne détient la vérité absolue dans un domaine.

Lorsque des questions sont formulées, lorsqu'une description est faite d'une programmation, de son application au niveau local, des incidences qu'elle peut avoir, nous pensons que cette interpellation peut faire partie du débat et être prise en compte. Si on ne la prend pas en compte, nous donnons rendez-vous à la fin des opérations. Cela ne veut pas dire que les remarques que nous faisons nous permettent d'échapper à la volonté de construire, mais nous pensons qu'il faut mettre en garde sur un certain nombre de domaines, et c'est ce que nous avons fait avec nos propres moyens d'expression, notre façon d'analyser et de dire. Nous n'exigeons pas des autres ni de penser, ni de formuler les choses comme nous, et nous souhaitons qu'il y ait en retour la même méthode dans nos rapports.

Pour nous, cela pose effectivement un problème puisque le 9 Octobre au Conseil Municipal - c'est Madame CARON qui s'était exprimée pour le Groupe Communiste - nous avons déjà refusé ce Plan qui, nous le pensons sincèrement, oriente l'insertion vers des petits boulots, et pas suffisamment vers la formation et l'adaptation sociale.

Mon ami FLORENCE était également intervenu dans ce domaine par rapport au problème de la formation.

Pour nous, c'est un traitement social qui est curatif et partiel, qui ne vise que 1.100 personnes en 4 ans sur une population de 12.000 personnes particulièrement exposées à la marginalisation.

C'est déjà une interpellation concrète que nous avons dans ce domaine. Son plus grave défaut est de développer conjointement la précarité de l'emploi en général. C'est ce que nous pensons et nous avons vécu d'autres expériences qui ont amené un certain nombre de résultats. C'est en nous appuyant sur cela que nous tenons ce raisonnement.

C'est aussi pour cela, Monsieur le Maire, que nous avons souhaité une dissociation dans le vote du budget. En effet, il serait illogique de notre part de faire la démonstration au cours d'un Conseil Municipal des raisons pour lesquelles nous ne pouvons pas prendre en compte la définition d'un Plan, et à travers une enveloppe budgétaire, l'accepter purement et simplement.

C'est dans ce sens que nous avons souhaité une dissociation des votes.

Autre remarque, la politique tarifaire. Nous sommes pour être extrêmement vigilants par rapport à la politique tarifaire des services municipaux, des services rendus par la Ville. Sur ce plan-là, je pense ne pas dire la même chose que Monsieur DEREUX qui, sur un grand élan de culture (que je partage dans l'analyse) essaie de nous proposer à la fin une culture dans l'économie de marché. Nous ne sommes pas

pour intégrer les tarifs des cantines scolaires et des crèches dans le cadre d'une économie de marché.

Il y a des choix et des orientations que nous avons pris qui permettent d'avoir des tarifs différenciés, qui prennent en compte les revenus, et nous y sommes extrêmement attachés. On ne peut pas prendre des décisions rapides, et je pense par exemple à ce qu'a dit Monsieur RICHIR sur les crèches et le contrat sur la petite enfance. Nous avons fait l'analyse, mais il y avait aussi les répercussions qui amenaient plus de 148 % d'augmentation, parfois plus du double, voire quatre fois plus !

Nous n'allons donc pas appliquer des formules mathématiques sur des sujets qui ne méritent pas la mathématique pure puisqu'il s'agit des enfants qui viennent de naître. Ce n'est pas seulement sur cet aspect qu'on peut prendre en compte la vie.

Il faut donc faire attention, prendre le soin d'examiner, voir ce que cela peut donner dans l'application, et ne pas le faire comme cela, par décision très rapide, pour dire d'avoir une réponse immédiate à tel ou tel problème.

Nous sommes très sensibles à cet aspect, et nous pensons qu'il ne peut pas y avoir d'orientation d'une municipalité de gauche qui aille dans un sens inverse.

Nous sommes aussi - c'est ce que j'ai évoqué brièvement tout à l'heure - pour faire un effort plus important sur les crédits décentralisés et les porter à 10 MF. C'est vrai qu'il est important de faire des estimations et de passer à l'acte, mais dans la pratique, nous avons pu voir, en particulier dans le cadre du débat sur les investissements avec les représentants des Conseils de quartier, que la marge d'autonomie réelle par rapport aux nécessités qu'ils ont dès leur installation n'est pas suffisante. Le véritable fonctionnement ne pourra commencer à se déployer que si l'on atteint au minimum ce niveau de crédits décentralisés. Là seulement, cela commencera réellement à prendre configuration de décentralisation dans les actes.

En ce qui concerne Hellemmes, vous savez qu'il existe un contrat moral entre Hellemmes et Lille sur le budget, sur les 10 % de la Dotation Globale de Fonctionnement pour la ville d'Hellemmes. Ce n'est pas une discussion de chiens pour nous, c'est une question de principe.

L'assurance qui a été donnée au Conseil Communal, à savoir que nous retrouverions cela dans le cadre du Budget Supplémentaire, est une façon d'appréhender le problème.

Nous, nous pensons que ce n'est pas la technique qui doit asservir la décision politique, mais que ce sont les orientations et décisions politiques qui doivent utiliser les techniques au mieux. Et si, pour des problèmes x ou y, on ne peut pas, dans le mouvement budgétaire, les mettre à présent et les réinscrire au Budget Supplémentaire, je pense qu'on aurait pu se passer de cette manoeuvre et répondre aux demandes qui étaient celles prises en compte dans le cadre du taux 0 pour la ville de Lille et appliquées à la ville d'Hellemmes.

Ceci étant dit, nous avons eu des assurances. Espérons que ces espérances seront concrétisées le moment venu.

Cela nous donne un certain nombre de remarques de fond, de remarques plus ponctuelles sur le budget lui-même, tel qu'il nous est présenté. En ce qui concerne le problème de la méthode, nous souhaitons que cela puisse se modifier, mais en même temps, je trouve un peu désagréable de nous retrouver dans une situation où, dans le cadre de ces interventions, c'est la Droite qui est en position d'arbitrer nos débats. Nous ressentons cela comme quelque chose de désagréable et nous devrions trouver les méthodes pour faire en sorte que cela change.

Dans nos remarques critiques - je le dis aussi pour la Droite - il ne faut y voir que la volonté du Groupe Communiste que la Ville ait une gestion de Gauche et qu'elle n'en perde aucune de ses caractéristiques. J'ai apprécié le mouvement lyrique sur Raymond BARRE, mais cela se conclut généralement par 14 % d'inflation et par des pertes d'emplois...!

La seule interprétation - je tiens encore à le réaffirmer - de notre position, de nos votes, de nos remarques, de nos critiques, est celle qui consiste à s'inscrire dans une gestion de gauche sans en perdre une seule de ses caractéristiques.

Sur ce plan-là, nous continuerons à nous investir pleinement dans le cadre de la vie municipale au service de la population pour essayer de répondre de mieux en mieux à leurs besoins, prendre aussi en compte tous les aspects nouveaux qui les touchent dans leur vie.

Je ne peux pas vous donner une réponse immédiate concernant notre vote puisque je ne sais pas s'il y a acceptation de votre part de procéder à trois votes...

Monsieur le Maire - Si, si, vous pouvez donner votre position tout de suite. Je suis d'accord pour présenter les choses comme cela.

M. DEGREVE- Bien.

En ce qui concerne la première partie, les taux, ce que j'ai dit nous amène logiquement à voter pour.

En ce qui concerne la deuxième partie, le budget, il y a des remarques de fond et nous ne les abandonnerons pas, mais il y a aussi les aspects positifs que j'ai relevés. Nous sommes donc pour voter cette partie du budget.

En ce qui concerne l'autre partie budgétaire, avec le personnel et l'insertion, vous devez comprendre que nous ne pouvons que nous abstenir dans ce cadre-là compte tenu de ce que nous avons dit et que nous maintenons sur le contenu même de l'insertion telle qu'elle nous est proposée.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur DEGREVE.

Monsieur TURK.

M. TURK - Monsieur le Maire, tout d'abord, il faudra peut-être que vous puissiez nous expliquer dans le détail de quelle procédure il s'agit. Si je comprends bien, nous allons faire un vote qui ne sera ni par chapitre, ni global.

Monsieur le Maire - De toute manière, Monsieur TURK, si on demande le vote par chapitre, il est de rigueur. Or, le Groupe Communiste demande que pour ce qui concerne l'insertion et le fonctionnement, il y ait un vote séparé. Je ne peux pas m'y opposer et imposer un vote global.

Ils ont déposé une délibération. Elle sera soumise à l'appréciation du Conseil Municipal. On abordera ensuite le budget. Autrement dit, le budget, au lieu d'être voté globalement, le sera avec une partie «gestion du personnel - insertion» et une autre partie comprenant tous les autres chapitres du budget.

C'est clair ?

M. TURK - Oui, enfin...

De toutes façons mon explication de vote sera relativement courte puisque j'ai cette chance par rapport à mon ami Jean-Raymond DEGREVE d'avoir une situation très claire. Vous êtes d'un côté, nous sommes de l'autre et ceci ne nécessite pas une très longue analyse.

La première remarque que je voudrais faire c'est que la Droite n'arbitre rien ; elle observe votre débat qui est fort intéressant et qui nous permet de réfléchir et d'affûter nos arguments pour des échéances à venir, mais elle n'arbitre pas. C'est la raison pour laquelle je vous dis tout de suite qu'en ce qui concerne la motion communiste, pour notre part, nous ne participerons pas au vote.

En revanche, nous prendrons bien entendu position sur le budget lui-même. Dans notre esprit, nous aurons le même vote concernant le budget - la partie globale si l'on peut dire - et les deux questions qui sont mises à part.

Je ferai une deuxième remarque pour essayer de bien préciser la règle du jeu, puisque c'est le premier Budget Primitif que nous votons globalement, compte tenu de la position que nous avons prise la dernière fois sur le budget d'investissement. Nous ne demandons pas le vote par chapitre mais ceci doit impliquer que vous admettiez l'idée - chose qui se fait dans toutes les communes de France et de Navarre - que l'Opposition peut prendre certaines positions en Commission sur des dossiers précis et avoir une position différente sur le budget global.

Pour l'instant, vous ne nous avez encore jamais sorti l'argument, c'est bien. J'espère que vous ne le ferez jamais car vous savez que cela se fait exactement de la même manière dans toutes les communes ; exemple, en Conseil Municipal, venir dire à quelqu'un de l'Opposition: «comment pouvez-vous voter contre le budget global puisque vous avez accepté tel ou tel aspect en Commission ?»

Vous savez comme moi qu'il n'y a plus de vie communale possible si on raisonne comme cela.

Monsieur le Maire - Nous ne raisonnons pas comme cela.

M. TURK - C'est ce que je vous ai dit. Vous ne l'avez jamais fait.

Monsieur le Maire - C'est un satisfecit alors...

M. TURK - Je dirai que c'est à la fois un satisfecit et une prévention.

Vous ne l'avez jamais fait et vous laissez entendre que vous ne le ferez jamais, c'est une excellente chose. C'est ce qui nous permet de nous justifier nous-mêmes sur le fait que nous ne demandions pas le vote par chapitre.

Je voudrais d'ailleurs faire la même remarque sur le fait que nous allons porter un jugement global sur le budget car il est vrai que nous pouvons avoir des opinions très différentes sur tel ou tel sujet. La règle du jeu est de porter un jugement global.

La troisième remarque que je voudrais faire c'est pour vous dire en deux mots les raisons pour lesquelles nous allons nous déterminer de manière défavorable à l'égard de votre budget, ce qui, j'imagine ne surprendra personne.

La première raison tient tout simplement au fait que nous nous sommes affrontés voici un an sur un programme. Vous aviez le vôtre, nous avons le nôtre. Tout à l'heure, je crois que c'est Monsieur VAILLANT qui avait directement introduit le sujet en disant que «le Budget Primitif était conforme à nos engagements.» (C'est Monsieur VAILLANT qui parle) : je lui en donne acte très volontiers. Cela seul suffit à expliquer la raison pour laquelle on ne pourrait pas le voter. Il est conforme à vos engagements qui ont été acceptés par la population lilloise en majorité. Nous avons d'autres engagements, un autre programme et chacun comprend que nous n'avons pas changé de programme en un an de temps.

La deuxième raison tient au fait que mes collègues ont, je crois, démontré, d'une manière sérieuse, pertinente et constructive, que sur un certain nombre de volets de votre politique, il y avait des choses qui nous posaient de gros problèmes. Cela a été montré en matière sociale et en matière culturelle. Je peux vous indiquer que nous avons un certain nombre de remarques à faire sur les problèmes de politique de personnel mais nous aurons l'occasion d'avoir d'autres débats sur ce point. De même en matière d'urbanisme mais nous avons pensé qu'au fond, compte tenu de l'importance du sujet d'EURALILLE, il valait mieux avoir un débat au cours duquel on pourrait poser d'autres problèmes d'urbanisme tant il est vrai qu'on ne peut pas traiter le problème d'EURALILLE sans parler de l'ensemble des problèmes d'urbanisme. Nous aurons donc l'occasion de revenir sur cette question plus tard.

Enfin, dernier point, c'est peut-être pour vous donner une position un peu plus politique : chacun a reconnu et c'est une réalité, que le moment où nous votions le Budget Primitif était le moment essentiel dans notre vie municipale.

D'une certaine manière, je voudrais revenir sur la position du Groupe Communiste. J'ai lu dans la presse, je cite, "qu'il s'agissait d'un budget étriqué, un budget de misère, dont nous ne pouvons vraiment faire le procès, la faute en incombe d'abord au Gouvernement qui impose une politique d'austérité aux Communes." Ceci a été dit par les Communistes.

Cela signifie donc à leurs yeux que la mauvaise politique nationale excuse la politique fiscale de la majorité municipale à Lille.

J'y vois un effet soustractif ou compensatoire pour le moins "intéressant !". Chacun comprendra que pour nous, cet effet soustractif devient cumulatif et qu'on ne peut tout de même pas excuser une politique municipale que nous ne suivons pas sur le plan local au motif que la politique nationale faite par les mêmes personnalités ne serait pas de bonne qualité...

Chacun comprend donc qu'en ce qui nous concerne, cela nous renforce dans notre souhait de ne pas vous suivre dans votre politique municipale. Nous critiquons la politique nationale - et cela a été fait par d'autres orateurs ce soir - à fortiori, nous critiquons la politique municipale qui est, on l'a dit, «contrainte», donc conditionnée par cette politique nationale.

Cet effet cumulatif deviendra dangereux à terme, chacun le ressent bien. J'imagine que le "happening" auquel nous assistons ce soir entre les Socialistes et les Communistes en est déjà un premier élément révélateur.

Ceci étant, je ne doute pas que vous trouviez des solutions, tant il est vrai que l'accord entre les Communistes et Socialistes est, contre vents et marées, indéfectible.

Dernière remarque pour vous dire qu'au fond, il est assez sain ce soir de tracer cette ligne de partage des eaux. Il y a effectivement d'un côté la Majorité Municipale, de l'autre, l'Opposition. C'est plus clair et d'une certaine façon, c'est aussi un gage de démocratie.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur TURK.

Monsieur ROMAN.

M. ROMAN - Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, pour essayer d'être clair puisque certaines références ont pu laisser penser que la ligne de partage n'était pas aussi claire que Monsieur TURK vient de le dire. Monsieur RICHIR a cité en exemple Monsieur FRECHE et Monsieur HERVE, Monsieur DEPERNE a cité Monsieur BARRE, Madame CODACCIONI, Monsieur DE SAINTIGNON... Essayons de clarifier la position du Groupe Socialiste.

Nous travaillons dans un cadre national et dans un cadre local. Nous les assumons pleinement l'un et l'autre.

Le cadre national, c'est effectivement un certain nombre d'incertitudes sur l'avenir et Monsieur DEGREVE a eu raison de poser le problème, non pas comme l'a fait Monsieur BIENVENU, car ce qui est en cause, ce n'est pas l'indexation de la D.G.F. sur la T.V.A. - si nous la maintenions, cela voudrait dire qu'on ruinerait à terme les communes puisque la T.V.A. est destinée à diminuer sensiblement - c'est le nouveau mode d'indexation de la D.G.F. dans l'avenir. Il y a derrière cela une vraie question.

Mais Madame CODACCIONI, ce n'est pas un lillois sur 40, ce sont 4.000 foyers bénéficiaires du R.M.I., 4.000 sur 60.000, ce qui est bien plus préoccupant. Ce sont 15.000 chômeurs. Et, parce que le Gouvernement - cadre national encore - l'a décidé, parce que la Majorité Parlementaire l'a décidé, pour ces 4.000 foyers bénéficiaires du R.M.I. et pour 25.000 foyers lillois, c'est une réduction très sensible de la taxe d'habitation en 1990. Et ce cadre national, parce qu'il est un cadre qui, au niveau de la fiscalité locale, nous permet de lutter contre les inégalités que nous avons longtemps dénoncées, nous l'assumons.

Et puis, c'est un cadre local. Nous avons pris un engagement devant les lillois dans une période qui est fantastique pour le développement de la ville de Lille, à condition que nous y prenions tous notre part et que nous le maîtrisions bien, nous avons pris l'engagement de ne pas augmenter les taux des impôts locaux.

Alors, on peut effectivement citer Grenoble, Nancy, Paris, Neuilly et on peut faire dire aux chiffres tout ce que l'on souhaite. On peut aussi se situer au niveau de notre Métropole et prendre le tableau édité régulièrement sur les taux d'imposition de l'ensemble des communes de cette Communauté Urbaine. On s'aperçoit que Lille, bien que ce soit une grande ville, une ville - centre qui assume - comme cela a d'ailleurs été très justement dit par Monsieur DEREUX et Monsieur CATESSON - un certain nombre de charges qui ne sont pas intrinsèquement lilloises mais métropolitaines, Lille est particulièrement bien située, non pas tout en haut, non pas tout en bas, mais dans une bonne moyenne en ce qui concerne les taux de fiscalité.

Pour nous, faire le choix de maintenir ces taux à leur niveau - Monsieur VAILLANT a eu l'occasion de préciser que depuis 1987, ils étaient au même niveau - c'est, en prenant le caractère injuste de la fiscalité, mener une politique de Gauche, dans un cadre que nous nous imposons.

Et puis, quand on a ce cadre, il convient après de faire les choix, il convient de voir comment on agit. Là, il y a deux interprétations possibles : celle de l'Opposition, c'est aussi son rôle de montrer que la bouteille est à moitié vide et celle de la Majorité, qui consiste à montrer que la bouteille est à moitié pleine et qu'on continue à la remplir.

Par exemple, on peut critiquer le budget culturel de la ville, sans constater qu'il augmente de 30 à 35 % de 1989 à 1990.

On peut critiquer le fait qu'il n'y ait que cinq écoles de musique dans les quartiers de la ville sans constater qu'il y a un très grand nombre de grandes villes en France qui n'en ont aucune.

On peut regretter que le budget de l'archéologie municipale soit modeste sans dire qu'il y a sept archéologues municipaux sur 36.000 communes en France et que Lille en a un.

On peut multiplier à l'excès ce type de critiques.

En ce qui concerne la politique sociale, je veux dire à Monsieur RICHIR que c'est un discours sur les personnes âgées - et je m'en félicite - qui a conduit Monsieur le Maire à demander lui-même le retour des hospices LEMAY et GANTOIS dans le giron de la ville de Lille. Cela nous permet aujourd'hui de prévoir des domiciles collectifs dans l'ensemble des quartiers de la ville.

Je crois que cela va dans le bon sens, comme va dans le bon sens l'orientation suivie par la Municipalité depuis 1983 dans ce domaine puisque, en 1983, nous avons sept crèches municipales, nous en avons ouvert une huitième, annoncée comme dernière, en 1983-1984 à Hellemmes. Nous en avons une quinzaine aujourd'hui, associatives ou parentales, mini-crèches ou haltes-garderies, aidées, impulsées par la Municipalité lilloise.

Certes, ce n'est pas encore suffisant mais tout cela va dans le bon sens et se fait dans un cadre contraint que nous contraignons volontairement, celui de la non augmentation des taux.

De la même manière, lorsque Madame CODACCIONI regrette, alors qu'on nous annonçait 6 MF, qu'on soit à 4 MF sur le plan de l'insertion, qu'est-ce qui est important ?

C'est, d'une part, que Monsieur DE SAINTIGNON et Monsieur KANNER aient annoncé, lors de votre dernier Conseil Municipal, que nous mettions en œuvre un plan de 20 MF. Je crois qu'on doit tous les féliciter d'avoir fait en sorte que la participation du Fonds Social Européen et des autres partenaires soit plus importante que prévu et nous permette de moins imposer les lillois pour faire le programme que nous avons arrêté.

On est toujours à 20 MF mais Monsieur DE SAINTIGNON et Monsieur KANNER, par leur travail au service de la ville, ont fait en sorte qu'on gagne trois quart de point de fiscalité parce que le Fonds Social Européen, le Département et les autres partenaires vont y contribuer davantage. Bravo, je m'en félicite.

Lorsqu'on fait le point de tout cela, on a un cadre qui est, dans un contexte où la fiscalité locale est la plus injuste et tend à le devenir de moins en moins par l'action nationale menée notamment par la Majorité Parlementaire, celui d'un maintien des taux.

Deuxième chose dont on doit se féliciter et qui doit contrarier tous les discours misérabilistes : moi aussi je suis partisan d'avoir une grande politique de promotion culturelle comme Monsieur DEREUX le souhaite, mais en voyageant en France, j'ai eu l'occasion de voir que notre ravissante Adjointe à la Culture était, dans l'ensemble

des vols d'AIR INTER, montrée à travers la politique culturelle menée à Lille et que dans toute la France, on entend parler de la politique culturelle de la ville de Lille et particulièrement en bien !

On peut effectivement dire qu'il n'y a pas assez, mais on peut aussi ne pas hésiter à la Communauté Urbaine sur un seul chapitre du budget qui est celui de la communication et de la nécessité d'avoir une politique de promotion pour cette métropole. Il y a là une cohérence à assurer entre nos différentes responsabilités dans les diverses collectivités territoriales.

Et puis, on constate un enrichissement. Cela fait une dizaine d'années qu'un petit peu à la fois, cette ville s'enrichit. Si cette ville s'enrichit et qu'on maintient les taux, cela veut dire qu'on a des ressources fiscales supplémentaires et qu'on les affecte à un certain nombre de priorités qui sont lisibles et qui ont été très bien exprimées par Monsieur VAILLANT : environnement, propreté, action sociale, insertion.

Je crois donc que c'est effectivement un budget qui correspond à l'orientation politique au nom de laquelle je m'explique ce soir et c'est la raison pour laquelle nous voterons, avec enthousiasme, en tenant compte de la contrainte que nous nous sommes fixée pour les lillois, ce budget 1990.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur ROMAN.

Monsieur VAILLANT.

M. VAILLANT - Quelques réponses rapides.

Tout d'abord, le nombre d'interventions et leur richesse montrent que chacun a pu être informé et a pu étudier l'ensemble du dossier.

Et pourtant, Monsieur BIENVENU, nous avons été informés par téléphone le 15 Février et nous avons reçu la notification officielle le 22 Février concernant les bases fiscales. Les services de la ville ont quand même réussi, pour aujourd'hui, à vous sortir l'ensemble de ces documents.

Vous avez précisé - peut-être par un fait extérieur mais, néanmoins, c'est un fait - que nous nous sommes réunis le 2 Février. Vous avez donc tous eu un mois pour nous apporter vos remarques, vos critiques, vos réponses.

Deuxième élément : pour un grand nombre d'entre vous - je ne dis pas pour tout le monde - beaucoup de propositions mais peu de propositions de financement. C'est un élément important.

Rapidement, je précise à nouveau ici, parce que je l'ai déjà fait dans d'autres lieux, que notre politique d'insertion s'ajoute, est un complément à notre gestion de personnel. Cela a déjà été dit au Comité Technique Paritaire.

D'autre part, oui, nous avons choisi volontairement un certain nombre de secteurs prioritaires :

- le plan local d'insertion, 20 MF ;
- le contingent d'aide sociale a été augmenté de 4,2 MF ;
- la subvention du Centre Communal d'Action Sociale de 4,1 MF ;
- celle de la Caisse des Ecoles de 4,8 MF.

Ceci fait déjà une bonne enveloppe.

En ce qui concerne l'environnement, les espaces verts et les aires de jeux sont passés à 3.368.000 F alors qu'ils étaient à 2.183.000 F; il y a là un accroissement de près de 50 %.

La propreté est passée à 5.850.000 F contre 4.750.000 F soit un accroissement de 23 %.

0,7 MF de plus pour les sports et un accroissement de 10 % de la décentralisation.

Ceci se fait, comme vient de le rappeler Monsieur ROMAN, avec un maintien des taux grâce à un enrichissement de la ville.

En ce qui concerne la fiscalité, l'évolution des bases en 1990 par rapport à 1989 est la suivante :

- la taxe d'habitation : + 4,55 % ;
- foncier bâti : + 4,07 % ;
- taxe professionnelle : + 5,25 %.

A quoi est due cette évolution ?

Tout d'abord au mécanisme d'actualisation légale des bases, foncier bâti non industriel et taxe d'habitation pour 2,28 %, foncier bâti industriel, 1,27 %.

Si nous rapprochons ceci du taux de l'inflation, 3,60 %, nous pouvons dire que la part communale d'impôt évoluera en 1990 en-deçà de l'inflation. Ceci est important et est dû au gain physique des bases qui représente l'accroissement de la richesse fiscale de la commune.

A quoi cela est-il dû ?

Tout simplement aux constructions d'habitations, au développement économique, aux créations d'entreprises.

Personne ne peut le nier et c'est donc bien un accroissement de notre richesse.

Voilà les éléments essentiels sur lesquels je voulais répondre, en souhaitant bien entendu que ce budget que je vous ai proposé au nom de mes Collègues soit voté.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur VAILLANT.

Le débat se termine. Je dois d'ailleurs dire qu'il a été de très grande qualité. Monsieur TURK a bien précisé la place des uns et des autres. C'est ainsi, dans un Conseil Municipal, il y a une Majorité et une Opposition.

Les explications des uns et des autres ont été données sur le ton d'un dialogue, ce qui ne change rien aux positions, mais qui a permis de faire un tour complet de la vie municipale. Je suis sûr que tous ceux qui l'ont écouté ont certainement appris quelque chose de toutes les observations qui ont été faites par les uns et les autres.

Le Groupe Communiste dépose une délibération que nous allons d'abord soumettre au vote du Conseil Municipal.

Bien entendu, cette délibération exprime le point de vue des Communistes. Ils savent bien que de la manière dont ils attaquent le Gouvernement, ils ne pourront pas être suivis par les Socialistes. Nous sommes solidaires du Gouvernement. Ce n'est pas que nous disions que tout ce qu'il fait est bien, dans le meilleur des mondes, il nous arrive de souligner que sur le plan social, il serait nécessaire d'en faire un peu plus. Je n'en dis pas davantage, mais après l'avoir dit à plusieurs reprises dans un certain nombre de réunions, je ne vois pas pourquoi je ne le dirais pas ici.

La gestion économique est brillante. Sur le plan social, un certain nombre de mesures ont été arrêtées ces dernières semaines, telle que la revalorisation de la Fonction Publique. Bien qu'on puisse estimer qu'il faudrait faire davantage... dans votre délibération, vous diminuez le taux d'intérêt des emprunts etc. Il faut trouver l'argent et c'est aussi difficile pour l'Etat que pour les Collectivités Territoriales.

"Engager une réforme de la fiscalité locale", j'en suis d'accord avec vous. Je pense même que vous aurez satisfaction car la taxe d'habitation fera sans doute l'objet d'une loi à la rentrée parlementaire. Cette taxe d'habitation est injuste en ce qu'elle prend uniquement en compte des éléments locatifs. Il sera proposé d'asseoir la part départementale de la taxe d'habitation sur le revenu, ce qui paraît plus juste et va dans le sens de ce que vous demandez.

Mais vous demandez évidemment trop pour que l'on puisse vous suivre.

Deuxièmement, vous avez demandé un vote distinct pour ce qui concerne les crédits de personnel et d'insertion. Je dois dire que c'est vraiment un point de désaccord entre nous. Vous estimez qu'il n'est pas utile de faire cette politique d'insertion. Nous sommes convaincus au contraire que dans une période de chômage et de précarité de l'emploi, ces opérations d'insertion apportent certainement un plus à des jeunes gens, des jeunes filles voire même à des hommes et à des femmes qui sont en grave difficulté, qui ont peu de ressources. Pour moi, c'est une politique positive.

Là, on touche un problème de fond qui va d'ailleurs au-delà de cette question. Nous sommes dans une société pratiquant une économie de marché qui ne permet pas toujours d'ajuster les emplois au nombre de demandeurs.

Auparavant, vous aviez l'avantage de nous dire que dans un pays au moins, on essayait de faire autrement, mais comme ce régime vient de basculer et que le dogme est tombé, il n'y a plus aucun pays au monde où on ait un autre moyen de faire l'ajustement entre la demande et l'offre. Cela retire donc beaucoup de crédibilité à votre revendication.

Certes nous n'acceptons pas ces situations. Nous considérons que le marché crée des injustices et des inégalités. Nous souhaitons que l'économie de marché soit corrigée mais nous ne nions pas la nécessité d'y avoir recours.

Je dis simplement cela parce que cette différence entre nous, sur le plan idéologique ou sur le plan des principes, qui est plus accusée qu'elle ne l'était avant puisque nous ne cachons pas que nous avons fait d'une certaine façon notre Bad Godesberg lorsque nous étions au Gouvernement et c'est moi qui étais à la tâche comme Premier Ministre en 1982-1983, nous allons la traduire dans nos principes au Congrès de Rennes.

Nous risquons d'avoir des discussions prolongées sur le plan communal dans la mesure où, nous appuyant sur des principes différents, nous sommes conduits à des applications différentes.

Ici, nous débattons de points particuliers. C'est la raison pour laquelle vous avez demandé que soit disjointe la question de l'insertion. Je trouve tout à fait normal qu'on puisse le faire car ce sont là des problèmes sur lesquels nous avons nécessairement une autre vision que vous.

Pour en revenir à l'ensemble des problèmes tels qu'ils ont été posés, je dois rendre cet hommage aux membres de l'opposition d'avoir très bien préparé la discussion budgétaire. Antérieurement on leur avait fait quelques reproches : la presse, elle-même, vous en avait fait en toute objectivité mais je suis sûr qu'elle vous donnera quelques lauriers cette fois. Vous avez traité tous les secteurs de la vie municipale, chacun a pris sa part et l'a bien travaillée.

Mais, finalement, vous pêchez quand même par où vous avez essayé d'exceller. Evidemment, je ne vais pas dire que la politique municipale, dans tous ses aspects est merveilleuse, qu'on est au top niveau partout, c'est impossible. La ville que nous administrons ensemble est riche quand on la compare à bien des villes françaises. En plus, on s'aperçoit qu'il se produit un enrichissement fiscal, cela a été souligné par plusieurs orateurs.

Nous réalisons quand même un tour de force : alors qu'on nous prédit un destin exceptionnel - je dirai simplement prometteur - avec l'Europe, le T.G.V., le Centre d'Affaires, etc..., nous pourrions estimer qu'il faut augmenter la fiscalité pour que nous soyons capables de soutenir cette grande période qui arrive.

Nous ne savons pas encore si nous réussirons jusqu'au bout ce tour de force. En tout cas, nous voudrions tenir l'engagement de faire face à cette situation exceptionnelle, sans doute la période la plus riche de l'histoire de Lille, sans augmentation notoire de la fiscalité.

Avouez que réaliser, dans les prochaines années, une grande transformation de la ville de Lille en assurant son enrichissement global, son développement économique et le faire avec pratiquement une fiscalité qui reste au plancher, c'est quand même un tour de force. Il faut le souligner.

L'application des taux conduira à une augmentation de la taxe d'habitation inférieure à l'inflation. Depuis dix ans, j'ai entendu beaucoup de choses sur la fiscalité de la ville de Lille. Cependant si nous continuons à ce rythme, nous aurons, dans quelques années, une ville tout à fait dans la norme en matière d'endettement et même située dans la moyenne inférieure en ce qui concerne l'augmentation de la fiscalité. On y aboutit par une politique tout à fait raisonnable.

Je n'entends pas répondre point par point sur l'inventaire complet que vous présentez mais pour reprendre l'intervention de Monsieur DEREUX sur le plan culturel, on peut dire que ce domaine a été globalement favorisé. On ne peut pas convenir que la Municipalité ne fasse rien ! J'ai rencontré le Ministre à plusieurs reprises, je prépare un certain nombre de décisions, qui surprendront peut-être le moment venu...

Ne parlons pas de l'Orchestre, qui est présentement dans l'excellence.

Le Festival est brillant. Depuis plusieurs années il se déroule dans des conditions satisfaisantes. Incontestablement, le Festival de cette année a été salué pour sa cohérence qui procède de la volonté d'obtenir une qualité supérieure dans le domaine de son expression programmatique.

Je remercie Madame BUFFIN et je l'en félicite.

Sur le plan lyrique, on ne peut pas rouvrir l'Opéra, avec une troupe, avec un orchestre que nous serions incapables de financer. Les manifestations qui y sont organisées - quelques unes ont eu lieu dernièrement, donnent satisfaction aux lillois et aux lilloises amateurs d'art lyrique.

Je ne me préoccupe que du théâtre. Je le dis au Conseil Municipal, sur le plan culturel, il arrive un moment où il faut évoluer, où il faut changer.

Si Gildas BOURDET trouvait un théâtre, ce serait bien qu'il y ait un changement à Lille. Je peux même vous dire qu'un grand acteur pourrait venir à Lille pour animer le théâtre. Vous voyez qu'on ne reste pas statique. Cela fait partie de conversations très laborieuses. J'ai admiré ce qu'a fait Gildas BOURDET, je considère qu'il a fait ici un travail de très grande qualité, mais je pense que notre roman d'amour se termine. La vie culturelle du pays doit être faite de changements, d'autant que comme l'a fait savoir Gildas BOURDET, la scène de Lille est devenue trop petite pour lui ; il faut donc qu'il trouve une plus grande scène à Paris et que d'autres viennent, qu'il y ait donc un renouvellement sur ce plan.

Tout à l'heure, nous avons évoqué l'Aéronef. Incontestablement, c'est une réussite qui surprend tout le monde. Le seul problème vient des nuisances occasionnées au voisinage par le bruit. Il faudrait donc trouver des solutions.

Vous voyez que les choses bougent en profondeur.

Je vous ai entendu dire qu'il n'y avait que cinq écoles de musique sur les dix quartiers et que par conséquent, il en manquait cinq. Quand on sait la politique de la ville de Lille en faveur du Conservatoire, des écoles de musique, y compris l'école d'Hellemmes, des bibliothèques de quartier, alors qu'on met en chantier une école d'art plastique de quartier et que peu à peu on va en installer d'autres... Faites le tour de France, vous verrez s'il existe une ville qui fasse un tel effort dans ce domaine.

Vous avez fait le tour complet de la ville. Monsieur VAILLANT et Monsieur ROMAN l'ont souligné, on peut toujours dire qu'il manque quelque chose quelque part.

Finalement, j'ai été très content d'entendre tout cela et je souhaite que les Adjointes vous aient bien entendus aussi.

Je ne puis m'empêcher de penser qu'auparavant, les villes étaient plus «primaires» dans l'expression de leurs besoins, c'est-à-dire qu'on arrivait à cataloguer les quelques besoins essentiels exprimés par une ville. Désormais, les villes se diversifient et par conséquent, on peut plaider qu'il faudrait davantage d'écoles de musique, pourquoi pas de danse, on peut dire aussi que c'est sur le plan social qu'il faudrait apporter un plus, etc.

C'est bien d'avoir un programme pour la Majorité, c'est bien d'avoir un programme pour l'Opposition, c'est sans doute bon de faire l'inventaire des secteurs comme nous l'avons fait, mais il nous manque peut-être une dimension - surtout à un début d'exercice, nous siégeons encore cinq ans ensemble - : si vous en étiez d'accord, nous pourrions faire un sondage auprès de la population, sur la base d'un crédit voté par le Conseil Municipal, afin d'avoir l'expression des lillois sur l'effort financier qu'ils souhaitent voir porter sur ces secteurs d'activités. Ce serait à un moment donné, un instantané de ce que les lillois apprécient dans la gamme de toutes les activités et de tout ce qui a été évoqué ce soir.

Ce serait une indication précise pour que la Majorité, dans l'application de ce programme, puisse tenir compte d'une façon encore plus satisfaisante de ce que souhaite la population lilloise. Nous souhaitons en effet appliquer un programme qui puisse correspondre à l'expression du plus grand nombre possible de lillois et de lilloises.

Si vous étiez d'accord sur ce sondage, une commission pourrait se charger d'établir les questions, en faisant le tour de nos problèmes, afin d'avoir ici un document de travail qui nous indiquerait quelles sont les priorités des lillois puisque notre budget ne nous permet pas de tout faire.

Je terminerai en affirmant que, dominant bien notre gestion sur les plans économique et financier (nous faisons un travail de qualité, aussi bien l'Opposition d'ailleurs que la Majorité, avec l'ensemble des Adjointes et Conseillers Municipaux délégués), il faut maintenant affiner davantage notre politique. Quelques instruments

de mesure seraient utiles pour pouvoir procéder à cette souplesse et à cette adaptation fine que l'on peut donner à notre programme et à notre action.

De toute évidence, ce fut une soirée utile pour la gestion de la ville.

Je vais donc d'abord mettre aux voix la délibération du Groupe Communiste.

Que ceux qui sont d'avis de l'approuver le manifestent en levant la main :

Pour : le Groupe Communiste.

Contre : Les membres de la Majorité Municipale à l'exception du Groupe Communiste.

Abstention : néant.

Le Groupe d'Opposition ne prend pas part au vote.

Elle n'est pas adoptée.

Nous allons ensuite prendre le chapitre sur l'insertion et sur la gestion du personnel.

Monsieur TURK.

M. TURK - Une question.

Voudriez-vous nous dire quelle est la raison philosophique qui fait qu'on regroupe les deux ? Est-ce par commodité ?

En effet, nous nous trouvons devant une position un peu bizarre : nous avons voté l'insertion à d'autres moments. Par définition, puisque nous votons contre globalement, on ne voudrait pas qu'on vienne nous dire qu'on vote contre ce soir alors qu'on a déjà voté pour...

Ou alors, vous actez que nous votons contre globalement parce que nous n'avons pas la volonté de voter pour spécifiquement.

Monsieur le Maire - M. DEGREVE.

M. DEGREVE - C'est tout simplement parce que, entre le programme d'insertion et la gestion du personnel communal, il y aura forcément des interfaces par incidence. Il ne nous semble donc pas cohérent de les séparer par rapport à notre explication.

M. TURK - Dans ce cas, peut-on retenir le principe que, pour notre part, le vote sera négatif globalement, mais qu'il n'y a pas de contradiction entre ce que nous avons dit il y a quelques semaines lorsque nous avons voté pour l'insertion et le fait que nous votons contre ce soir. Cela revient à ce que j'ai dit tout à l'heure.

Monsieur le Maire - Monsieur VAILLANT.

M. VAILLANT - Je précise bien pour nos Collègues que l'insertion est un complément à notre gestion du personnel.

Monsieur le Maire - Le Groupe Communiste établit donc la liaison et demande qu'il y ait un vote séparé en ce qui concerne la gestion du personnel et l'insertion. Je n'ai pas le pouvoir de m'opposer à un vote séparé sur les chapitres.

Dans ces conditions, je mets aux voix le chapitre concernant la gestion du personnel et l'insertion.

Que ceux qui sont d'avis de l'approuver le manifestent en levant la main :

Pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Groupe Communiste et des Membres de l'Opposition.

Contre : Néant.

Abstention : Groupe Communiste.

L'Intergroupe d'Opposition ne prend pas part au vote.

Nous passons maintenant au vote du budget.

Que ceux qui sont d'avis de l'approuver le manifestent en levant la main :

Pour : Les Membres de la Majorité.

Contre : Les Membres de l'Intergroupe d'Opposition.

Abstention : Néant.

Le budget est donc adopté.

Mes Chers Collègues, Mesdames, Messieurs, merci tout d'abord aux lillois et lilloises d'être restés avec nous. Merci également aux Conseillers et Conseillères de Quartier d'être avec nous.

La ville a un budget puisque nous avons voté le budget d'investissement et que nous venons de voter le budget de fonctionnement.

Je veux féliciter le Premier Adjoint qui a présenté le budget qui vient d'être voté ce soir. On l'en remercie très vivement et on l'en félicite.

Je veux remercier le Secrétaire Général et lui demander de remercier Monsieur FLOTIN et les services financiers de la ville et plus généralement, l'ensemble du personnel de la ville. Le budget, c'est quand même une grande décision, on a voté

les crédits pour travailler, pour permettre le développement de votre ville. Je veux donc y associer l'ensemble du personnel communal.

Monsieur VASSART, Trésorier Principal, je veux vous saluer aussi et vous remercier pour l'attention que vous portez aux problèmes financiers de la ville, pour la diligence que vous y mettez, en même temps qu'une très grande disponibilité. Nous prenons votre présence au Conseil Municipal comme une marque de sympathie qui nous est profondément agréable.

Monsieur VAILLANT va maintenant vous donner les taux.

90/25 - Fiscalité directe locale - Fixation des taux - Exercice 1990.

M. VAILLANT - Compte tenu que pour établir l'équilibre de notre budget pour 1990, il nous faut 437.851.900 F et compte tenu que nous avons proposé de reconduire, pour 1990, les taux appliqués en 1989, les quatre taxes directes locales s'établissent comme suit :

- taxe d'habitation	: 21,03 ;
- taxe sur les propriétés foncières bâties	: 14,30 ;
- taxe sur les propriétés foncières non bâties	: 8,36 ;
- taxe professionnelle	: 13,08.

Adopté à la majorité

90/26 - Colloque «l'Europe des Etudes - L'Enseignement Supérieur en Europe» 14 au 16 Mars 1990 - Fédération Universitaire et Polytechnique de Lille - Subvention exceptionnelle.

90/27 - Organisation à Lille du Congrès National Electif de la Confédération française de l'encadrement C.G.C. les 14,15,16 Juin 1990 - Demande de subvention exceptionnelle.

90/28 - Caisse de Crédit Municipal - Budget Primitif de 1990 - Information.

90/29 - Fondation Masurel - Budget Primitif de 1990.

90/30 - Mutuelle Générale du Personnel des Collectivités Territoriales (M.G.P.C.L.) - Demande de subvention de fonctionnement.

90/31 - Aide humanitaire à la Roumanie - Subvention exceptionnelle.

90/32 - Fédération Nationale des Services Publics et des Services de Santé «Force Ouvrière» - Syndicat Central des Municipaux de Lille - Congrès National à Nice du 20 au 24 Novembre 1989 - Envoi de délégués - Demande de subvention exceptionnelle.

90/33 - «Salon de l'Etudiant - Tremplins 90» du 11 au 14 Janvier 1990 - Subvention exceptionnelle.

90/34 - N.O.R.F.O.R.M.E.D. Journées de Formation des Médecins Généralistes du Nord/Pas-de-Calais à Lille les 24 et 25 Mars 1990 - Subvention exceptionnelle.

90/35 - Congrès national du Syndicat des Inspecteurs Principaux de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs du 16 au 19 Mai 1990 - Subvention exceptionnelle.

90/36 - Organisation à Lille du Congrès National des Jeunes Dirigeants d'entreprise les 21, 22 et 23 Juin 1990 - Demande de subvention exceptionnelle.

90/37 - Association des Responsables de Personnel des Grandes Villes de France - Subvention exceptionnelle.

90/38 - Société Civile Immobilière des Facultés Catholiques de Lille - Travaux de rénovation de l'ancienne Maternité Sainte-Anne et d'une partie de la Faculté de Médecine - Emprunt de 3.500.000 F - Garantie financière partielle de la Ville.

90/39 - Société Civile Immobilière de la Digue - Aménagement d'un immeuble destiné aux enseignements de langues vivantes - Emprunt de 1.400.000 F - Garantie financière partielle de la Ville.

90/40 - Société Anonyme d'Economie Mixte de Rénovation et de Restauration du Secteur Sauvegardé de Lille (SORELI) - Réhabilitation de l'ancienne usine LEBLAN, 84/86, rue de Trévisse à Lille - Emprunt de 5.500.000 F - Garantie financière partielle de la Ville.

90/41 - Divers produits communaux - Admissions en non valeur.

90/42 - Dotations complémentaires et nouvelles - Décisions modificatives - Exercice 1989.

90/43 - Budget de l'exercice 1989 - Transferts de crédits.

Adoptés

Monsieur le Maire - Merci beaucoup.

Merci aux journalistes de nous avoir accompagnés.

La séance est levée.

(Séance levée à 21 heures 25).

N° 90/3 : Délégation accordée au Maire en vertu des articles L.122-20 et L. 122-21 du Code des Communes - Compte rendu au Conseil Municipal.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 89/2 en date du 24 Mars 1989, vous avez bien voulu, en vertu des articles L.122-20 et L.122-21 du Code des Communes accorder délégation au Maire ou en cas d'empêchement au Premier Adjoint pour les objets limités énumérés ci-dessous :

- réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passation à cet effet des actes nécessaires ;
- préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés sous forme de marchés négociés en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passation des contrats d'assurance ;
- exercice, au nom de la Commune, du droit de préemption dans le cadre du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de Lille ;
- engagement, au nom de la Commune, de toutes actions en justice, ou défense de la Commune dans toutes les actions intentées contre elle.

Aux termes de l'article L.122-21 du Code des Communes, les décisions prises en vertu de l'article L.122-20 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils Municipaux sur les mêmes objets.

De plus, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation ; en conséquence, nous vous prions de trouver, ci-annexé, un tableau récapitulatif de ces décisions.

Adopté

**Marchés, avenants, contrats d'assurances, réalisations d'emprunts et actions en justice
exercés par le Maire conformément aux dispositions
des articles L.122-20 et L.122-21 du Code des Communes et de la délibération
du Conseil Municipal n° 89/2 du 24 Mars 1989**

Tableau mis à jour le 8 Février 1990

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
89/125 D.M.	5 Décembre 1989	Agence de Développement	Une convention est passée avec le Groupement d'Etudes et de Développement de l'Animation Lilloise (GEDAL), Association Loi 1901 dont le siège est à Lille, Porte de Paris, Place Simon Vollant, représentée par son Président, M. Daniel ROUGERIE, en vue de lui confier la mission de "Chargé d'opération" et à Mme Ghislaine LE SAMEDY celle de "Chef de Projet DSQ" sur le quartier de Wazemmes.	59.600 F. T.T.C.	13 Décembre 1989
89/126 D.M.	6 Décembre 1989	Finances et Achats	Un emprunt de 10.000.000 de Francs (dix millions de francs), à taux révisable sur index T.A.M. (taux annuel monétaire) + marge de 0,20 % dont le remboursement s'effectuera à partir de 1990 pour une durée de 15 ans et destiné au financement de divers programmes d'investissement est réalisé auprès du Crédit Local de France.		7 Décembre 1989

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
89/127 D.M.	6 Décembre 1989	Agence de Développement	Une convention est passée avec l'Association "Conseils - Actions - Etudes pour le Développement des Communications Sociales" (C.A.E.D.E.C.S.), Association Loi 1901 dont le siège est à Lille, 46 rue de Valmy, représentée par son Président, M. Gérard THIEFFRY, en vue de confier à cette dernière, dans les conditions précisées par cette convention, les études nécessaires à la réalisation d'un diagnostic social et urbain, dans le cadre de l'opération de Développement Social du Quartier de Wazemmes.	200.490 F T.T.C.	13 Décembre 1989
89/128 D.M.	11 Décembre 1989	Urbanisme et Action Foncière	Un bail, prenant effet le 1er Août 1989 pour une durée de neuf ans, est passé avec la S.L.E. (Société d'H.L.M. de Lille et environs) renouvelant la location à la Ville des locaux situés dans la résidence Magenta-Fombelle, rue Jules Guesde à Lille, et qui abritent le Commissariat de Police du 6ème arrondissement.	Montant du loyer : 48.980 F par an révisable à l'issue de chaque période triennale	
89/129 D.M.	11 Décembre 1989	Urbanisme et Action Foncière	Un deuxième avenant au bail, signé le 21 Juillet 1986, est passé avec l'Etat (Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget) en vue de porter à la somme de 120.600 F par an, à compter du 1er Janvier 1990, le loyer relatif aux locaux, situés dans l'aile du Beffroi de l'Hôtel de Ville, utilisés par la Trésorerie Principale de Lille-Municipale.		

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
89/130 D.M.	11 Décembre 1989	Finances et Achats	Un marché à commandes, conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification, est passé avec la société anonyme C.A.M.I.F. ((Société Coopérative des Adhérents de la M.A.I.F.) dont le siège social est à TREVINS DE CHAURAY - 79045 - NIORT et le service régional à RONCHIN, rue Sadi Carnot, en vue de la fourniture de divers matériels pédagogiques et scolaires destinés aux écoles publiques de Lille et Lille-Hellemmes.	Minimum annuel : 100.000 F Maximum annuel : 350.000 F	20 Décembre 1989
89/131 D.M.	11 Décembre 1989	Médiation et Contentieux	Devant toute juridiction compétente, la Ville de Lille poursuit contre M. Philippe VERMESSE la récupération du préjudice qu'elle a subi à la suite des incendies provoqués volontairement par l'intéressé au stade Grimonprez-Jooris et défend aux recours contentieux dirigés contre elle par des tiers ayant subi des dommages du fait de ces incendies.		20 Décembre 1989
89/132 D.M.	11 Décembre 1989	Médiation et Contentieux	La Ville de Lille poursuit devant toute juridiction compétente la récupération de son préjudice dû à l'accident de circulation dont M. Richard MACHALA, Adjoint Technique Chef, a été victime le 22 Juillet 1988.		20 Décembre 1989
89/133 D.M.	11 Décembre 1989	Médiation et Contentieux	La Ville de Lille défend devant toute juridiction saisie à l'instance engagée par M. René LOYEN en vue d'obtenir l'annulation de l'arrêté municipal		20 Décembre 1989

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
89/134 D.M.	15 Décembre 1989	Agence de Développement	du 20 Décembre 1985 qui ordonnait que l'intéressé soit conduit au Centre d'hygiène mentale de Saint-André. Un second avenant à la convention du 24 Juillet 1989 est passé avec le GEDAL, Association Loi 1901, sise Porte de Paris, Place Simon Vollant à Lille et représentée par son Président, M. Daniel ROUGERIE en vue de préciser les modalités de collaboration de Mme Claudette ROSAR à la mission du Chef de Projet du DSQ de Moulins, entre le 1er Décembre et le 31 Décembre 1989.	5.500,00 F	23 Décembre 1989
89/135 D.M.	15 Décembre 1989	Agence de Développement	Une convention est passée avec le Groupement d'Etude et de Développement de l'Animation Lilloise (GEDAL), Association Loi 1901 dont le siège est à Lille, Porte de Paris, Place Simon Vollant, représentée par son Président, M. Daniel ROUGERIE, en vue de confier à M. Michel DENIS la mission d'Agent de Développement culturel à mi-temps sur les quartiers de Moulins, Wazemmes, Sud et Fives.	46.000,00 F T.T.C.	23 Décembre 1989
89/136 D.M.	22 Décembre 1989	Urbanisme et Action Foncière	Un bail commercial, d'une durée de neuf ans, prenant effet le 1er Janvier 1990, est passé avec la S.A.R.L. "Robert BARDOT & Cie", dont le siège est à Lille, 79 rue d'Angleterre, lui accordant la location de l'immeuble communal dénommé "Porte de Gand" situé à l'extrémité de la rue de Gand à Lille.	Montant du loyer : 12.000 F par an révisable à l'issue de chaque période triennale	8 Janvier 1990

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
89/137 D.M.	27 Décembre 1989	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la société FICHET-BAUCHE, rue du Plouvier à Templemars (59175) en vue de la maintenance du système de protection électronique contre le vol installé au Palais des Beaux-Arts, place de la République.		11 Janvier 1990
89/138 D.M.	29 Décembre 1989	Urbanisme et Action foncière	Une convention est passée avec la Communauté Urbaine de Lille, mettant gratuitement à la disposition de la Ville, un terrain situé à Lille rue des Arts, à l'angle du boulevard Camot, en vue de la construction d'un centre de distribution du réseau câblé.		11 Janvier 1990
90/1 D.M.	5 Janvier 1990	Finances et Achats	Un contrat est passé au contrat entre la Ville de Lille et le Centre de Distribution mixte d'Electricité de France, 2 rue Saint-Martin à Lille, pour la fourniture d'énergie électrique d'une puissance de 72 KVA au groupe scolaire Victor Duruy - Jeanne Maillotte, rue Victor Duruy à Lille, au tarif jaune utilisations moyennes.		17 Janvier 1990
90/2 D.M.	15 Janvier 1990	Agence de Développement	Une convention est passée avec l'Association pour l'Innovation et le Développement de l'Art Urbain (A.I.D.A.), dont le siège social est à Angers, 33 rue Jules Guitton, représentée par son Président M. Emmanuel BROCHARD, ayant pour objet la participation de la Ville à une opération nationale d'animation, de médiatisation et de production audio- visuelle, dénommée "Regards sur la Ville".	100.000,00 F T.T.C.	

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
90/3 D.M.	15 Janvier 1990	Urbanisme et Action Foncière	Un avenant n° 1 à la convention, signée le 15 Avril 1988 par laquelle la Ville a donné en location au Centre d'Information sur l'Habitat le rez-de-chaussée de l'immeuble communal, à usage de bureaux situé 2, rue Alexandre Desrousseaux à Lille, prenant effet rétroactivement le 1er Janvier 1989, est passé avec le Centre d'Information sur l'Habitat, supprimant le § 3 du chapitre "CHARGES" relatif au remboursement à la Ville de la moitié du traitement du directeur de la Maison de l'Habitat.		23 Janvier 1990
90/4 D.M.	16 Janvier 1990	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la Société SCETORG, 26 rue Villot à Paris, en vue de la maintenance du logiciel S.I.G.P. (Paie et gestion du personnel).	Redevance annuelle 12 % du montant des prix de cession des droits d'usage	24 Janvier 1990
90/5 D.M.	29 Janvier 1990	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société MAGENTA IMAGES, 25 rue du lieutenant Colpin à Lille, en vue de la réalisation d'un support audio-visuel et d'une brochure pour l'organisation d'une conférence à l'Université Populaire.	170.957,00 F T.T.C.	
90/6 D.M.	29 Janvier 1990	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société Française d'Automatisme, dont le siège social est à Paris, 75 rue de la Fontaine au Roi, et l'agence Nord, 4 allée Lakanal à Villeneuve d'Ascq, en vue de la fourniture de trois classeurs automatiques destinés au service du personnel et des ressources humaines.	267.127,53 F T.T.C.	

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
90/7 D.M.	29 Janvier 1990	Finances et Achats	Un contrat de maintenance, conclu pour une durée d'un an à compter du 1er Janvier 1990 avec possibilité de tacite reconduction pour des périodes de même durée, sans que sa durée totale puisse excéder cinq ans, est passé avec la Société SOGEN, 41-43 rue des Bas à 92604 - Asnières, en vue de la maintenance des distributeurs d'hydrocarbures et du matériel d'enregistrement de gestion d'accompagnement en service au Centre Technique Municipal, rue de Barges.		
90/8 D.M.	29 Janvier 1990	Finances et Achats	Un marché négocié d'études est passé avec la S.A.R.L. AC-DEVELOPPEMENT, 12 rue Henri Duvernois à Paris (75020) et la S.A.R.L. AC-ARCHITECTURE, 4 quai des Célestins à Paris (75004), en vue de la réalisation d'une étude d'aménagement du quartier de Lille-Sud.	439.057,20 F T.T.C.	
90/9 D.M.	29 Janvier 1990	Agence de développement	Une convention est passée avec l'Association pour la Promotion Industrielle de la Métropole Nord (A.P.I.M.), dont le siège social est à Lille, 37 rue Thiers, représentée par son Président, M. Gérard THIRIEZ, en vue de lui confier la mission de : - mettre en place un fichier de locaux et terrains industriels et de bureaux disponibles sur le territoire lillois, - analyser le tissu économique et mettre en évidence les entreprises et secteurs d'activité porteurs,	142.527,84 F	

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
90/10 D.M.	29 Janvier 1990	Finances et Achats	<p>– étudier la mise en place d'une délégation aux affaires économiques, par l'intermédiaire de M. Jean-Paul DIEU, recruté pour une période de six mois à compter du 15 Novembre 1989.</p> <p>Un contrat, conclu pour une durée d'un an, à compter du 1er Décembre 1989 avec possibilité de tacite reconduction sans que sa durée totale puisse excéder trois ans, est passé avec la Société ELECTRO-COPIE, 16 avenue Foch à Marcq-en-Baroeul, en vue de la maintenance du copieur de marque CANON NP 125 installé à l'école de musique, rue Saint-Gabriel à Lille.</p>	Redevance annuelle : 2.150,00 F	
90/11 D.M.	31 Janvier 1990	Finances et Achats	Un marché à commandes est passé avec M. Jean-Claude BLONDEL 4 rue Paul Langevin à Croix, en vue de la fourniture de fruits et légumes frais à différents services municipaux.	Minimum annuel : 100.000,00 F Maximum annuel : 350.000,00 F	

**N° 90/4 : Caisse de Crédit Municipal - Conseil d'Administration
Désignation des représentants du Conseil Municipal.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 89/24 en date du 18 Mai 1989, vous avez désigné Messieurs VAILLANT, KANNER et DEGREVE pour siéger au Conseil d'Administration de la Caisse de Crédit Municipal de Lille en qualité de représentant du Conseil Municipal.

Or, le mandat des membres élus parmi les Conseillers Municipaux est arrivé à expiration le 31 Décembre 1989.

Nous vous demandons, par conséquent, de bien vouloir renouveler le mandat de vos trois représentants.

Adopté

**N° 90/5 : Commune Associée d'Hellemmes - Attribution à Monsieur
MULLIER Fernand de la pension au titre des sapeurs pompiers
volontaires.**

MESDAMES, MESSIEURS,

A la demande du Conseil d'Administration de la Caisse de Secours et de Retraite des Sapeurs Pompiers non professionnels de la Commune Associée d'Hellemmes dont les statuts sont annexés à un arrêté de Monsieur le Préfet du Nord en date du 7 Août 1963, il y a lieu de liquider la pension de retraite de Monsieur MULLIER Fernand qui remplit les conditions requises.

Monsieur MULLIER Fernand né le 28 Octobre 1932 à Lille, entré au corps des Sapeurs Pompiers d'Hellemmes le 1er Octobre 1948 est nommé Caporal le 1er Juillet 1961, Sergent le 1er Janvier 1968, Sergent-Chef le 1er Juin 1973, Adjudant le 1er Janvier 1979 et Adjudant-Chef le 1er Janvier 1984.

Date de départ en retraite : le 28 Octobre 1989

L'intéressé compte 41 ans et 1 mois de service.

Calcul de la pension au 1er Novembre 1989 :

$22,08 \text{ F} \times 41 \text{ ans } 1 \text{ mois} = 907,12 \text{ F}$

$\frac{\quad}{12 \text{ mois}}$

En conséquence, et en accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes réuni le 16 Février 1990 nous vous demandons d'attribuer à M. MULLIER Fernand, Sapeur Pompier Volontaire, la pension qui lui est due.

Adopté

Voir compte rendu p. 13

**N° 90/6 : Commune Associée d'Hellemmes - Local Collectif Résidentiel -
Quartier Guinguette - Modalités de prêt - Tarifications.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Nous venons d'inaugurer récemment le LOCAL COLLECTIF RESIDENTIEL du nouveau Quartier de la Guinguette.

Ce nouveau bâtiment communal sera dès lors appelé à être loué à des associations ou des particuliers dans les mêmes conditions de prêt que les autres salles communales.

En référence à la délibération N° 89/552 que vous avez adoptée le 8 Décembre 1989 et qui détermine ces tarifs de location nous vous demandons en accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes réuni le 16 Février 1990 d'adopter la tarification suivante pour le Local Collectif Résidentiel :

* Remboursement frais généraux d'entretien de bâtiments	246,00 Frs
* Remboursement de frais de nettoyage	51,20 Frs
* Remboursement frais d'éclairage (à l'heure)	5,40 Frs
* Remboursement frais de chauffage (à l'heure)	10,80 Frs

Adopté

Voir compte rendu p. 13

**N° 90/7 : Commune Associée d'Hellemmes - Création d'un service de
petits dépannages domestiques - Versement d'une Subvention
à l'Office Communal Inter Age.**

MESDAMES, MESSIEURS,

A l'initiative de la Municipalité d'Hellemmes, un projet de création d'un service de petits dépannages domestiques réservé aux Personnes Agées de la Commune nous a été présenté par l'Office Communal Inter Age dans le cadre du réseau de solidarité de voisinage.

A cet effet, l'Office Communal Inter Age a sollicité une subvention de démarrage en vue de l'organisation matérielle du projet et participera à hauteur de 30.000 Frs.

En accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'Hellemmes, réuni le 16 Février 1990, nous vous demandons de bien vouloir accorder une subvention de 85.000 Frs, cette somme sera prélevée sur les crédits imputés au chapitre 955-5 article 657.

Par ailleurs il reste entendu que le véhicule, en cas de disparition des activités de cet Office retournerait à la Commune.

Adopté

Voir compte rendu p. 13

N° 90/8 : Commune Associée d'Hellemmes - Basket Foyer Cheminots Hellemmes Lille - Subvention exceptionnelle pour participation de l'équipe cadette à une compétition nationale à LEVALLOIS - ASNIERES.

MESDAMES, MESSIEURS,

L'équipe cadette garçons de l'association " BASKET FOYER CHEMINOTS HELLEMMES LILLE " a effectué un déplacement dans la région Parisienne à LEVALLOIS-ASNIERES le 14 Janvier 1990 au titre des 64ème de la Coupe de France.

Cette participation à une compétition de niveau nationale a engendré pour cette association des frais importants de déplacement.

Soucieux d'aider les clubs qui portent ainsi les couleurs de la Ville à un niveau de compétition supérieur, nous vous proposons en accord avec le Conseil Consultatif réuni le 16 Février 1990, d'allouer à cette association une subvention de 1.000 frs qui sera imputée au Chapitre 945-18 encouragement aux sports, article 657 subventions.

Adopté

Voir compte rendu p. 13

N° 90/9 : Commune Associée d'Hellemmes - Association des Flandres pour l'éducation, la formation des Jeunes et l'insertion sociale et professionnelle - Subvention exceptionnelle pour la participation d'une Jeune Hellemmoise aux Jeux Nationaux du Sport adapté à LIEVIN.

MESDAMES, MESSIEURS,

Vingt cinq athlètes de l'Institut d'HOUPLINES ont été sélectionnés pour les Jeux du Sport adapté à LIEVIN les 24, 25, 26 et 27 Mai 1990, qui regrouperont 3000 enfants.

L'Association des Flandres pour l'Education, la Formation des Jeunes et l'Insertion Sociale et Professionnelle, doit notamment assurer pour chaque athlète un droit d'inscription de 370 Frs soit 10.000 francs environ.

Cette association ne peut à elle seule subvenir à ces dépenses. Aussi sollicite-t-elle les communes où résident les athlètes. Parmi les 25 athlètes de l'Institut d'HOUPLINES une jeune hellemmoise concourra en gymnastique rythmique sportive.

Nous vous demandons, en accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes réuni le 16 Février 1990, de participer à cette initiative en allouant à l'association une subvention de 1.000 Frs qui sera imputée au chapitre 945.18, encouragement aux sports, article 657 subventions.

Adopté

Voir compte rendu p. 13

**N° 90/10 : Vacances Funéraires dues aux Commissaires de Police.
Relèvement du taux.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 86/404 du 19 Décembre 1986, le Conseil Municipal a décidé de fixer à 60 F le taux de la vacation funéraire payée par les familles aux Commissaires de police, chargés d'assister aux opérations d'exhumation, de réinhumation, de translation de corps, ainsi qu'à toutes les opérations consécutives au décès, en application des dispositions des articles L 364-5, L 364-6, R* 364-1 à R* 364-13 du Code des Communes.

Par lettre en date du 1er Décembre 1989, M. le Commissaire Divisionnaire de Police de Lille a sollicité le relèvement de ce taux lequel, calculé en fonction de l'évolution des salaires de la fonction publique, conformément à l'avis des services de la Concurrence et de la Consommation, a subi une majoration de 6 F.

En accord avec votre Commission des Affaires Générales réunie le 5 Février 1990, nous vous demandons de porter à 66 F le montant de la vacation funéraire qui sera servie à compter du 1er Mars 1990.

Adopté

Voir compte rendu p. 14

**N° 90/11 : Organisation d'une "Semaine de Lille" à KHARKOV, du 3 au 10
Février 1990 - Règlement des frais.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le cadre des échanges avec KHARKOV, ville jumelée à LILLE, la Municipalité a organisé à KHARKOV, une "Semaine de Lille" au cours de laquelle ont été présentés les différents aspects de notre ville et de notre région.

Du 3 au 10 Février, diverses manifestations se sont déroulées à KHARKOV, dont :

- l'organisation d'une exposition du peintre Bernard COULON ;
- l'organisation d'une exposition de présentation de LILLE et des produits régionaux ;

- l'organisation d'une exposition et d'une conférence sur le METRO ;
- 2 concerts de Rock donnés par le Groupe William SCHOTTE et Cie ;
- 2 concerts d'orgue donnés par Jean-Baptiste COURTOIS, Professeur au Conservatoire National de Région ;
- 1 démonstration de haute coiffure par le coiffeur Michel DERVYN.

En accord avec la Commission du Développement et des Affaires Economiques du 9 Février 1990, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le règlement des frais de transport de la délégation officielle.

La dépense d'un montant de 61.100 F, sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif de 1990, chapitre 940-232 intitulé "Jumelages".

Adopté

Voir compte rendu p. 14

N° 90/12 : Organisation d'un Tournoi International de Football catégorie Pupilles par l'Association Sportive Hellemmoise les 3 et 4 Juin 1990 - Demande de subvention.

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le cadre du développement des échanges avec nos villes jumelles, l'Association Sportive Hellemmoise, souhaite organiser en collaboration avec celles-ci, un Tournoi International de Football, catégorie pupilles, les 3 et 4 Juin prochains.

Ce tournoi se déroulerait à Hellemmes et rassemblerait des équipes nordistes, le LOSC de Lille, Maubeuge, Marcq-en-Baroeul, Hellemmes, ainsi que les équipes de Leeds, Rotterdam, Cologne, Esch sur Alzette, Liège, Turin et Valladolid.

Afin de couvrir les frais de séjour des équipes étrangères et les dépenses engendrées par cette manifestation, l'Association Sportive Hellemmoise sollicite une subvention d'un montant de 60.000 F.

En accord avec la Commission du Développement et des Affaires Economiques, réunie le 9 Février, nous vous demandons :

- d'autoriser le versement de cette subvention à l'Association Sportive Hellemmoise ;
- la dépense sera imputée sur les crédits affectés au budget primitif de 1990, Chap. 940-232 "Jumelages".

La ville de Lille sollicitera auprès de la Fédération Mondiale des Villes Jumelées, l'attribution d'une subvention spécifique aux échanges avec les pays de la Communauté Economique Européenne, calculée sur la base du nombre de participants et de la distance parcourue.

Adopté

Voir compte rendu p. 14

N° 90/13 : Tarif des droits de voirie - Rajustement.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

Voir compte rendu p. 15

N° 90/14 : Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

MESDAMES, MESSIEURS,

Les véhicules immatriculés 2540 KW 59 et 8111 JP 62 appartenant à Monsieur LESAGE Jean-bernard, domicilié 82 Avenue léo Lagrange à LILLE ont fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement abusif, avenue Léo Lagrange.

Leur mise en fourrière a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R. 37/1 du Code de la Route.

Compte tenu que Monsieur LESAGE Jean-Bernard était absent de son domicile (période de vacances) au moment des faits, et en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 23 Janvier 1990 nous vous proposons d'émettre un avis favorable à la requête de celui-ci en vue du remboursement de la somme de 891 Francs, représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 936.4 sous l'intitulé «Frais exceptionnels de Voirie».

Adopté

Voir compte rendu p. 16

N° 90/15 : Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le véhicule immatriculé 1224 RP 59 appartenant à Madame SELOSSE-COISNE Marie-Annick, domiciliée 5, rue Paul Lafargue à ANSTAINING a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement interdit gênant devant une porte cochère, 113 rue Jacquemars Giélée.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R. 37/1 du Code de la Route.

Compte tenu du fait que Madame SELOSSE-COISNE Marie-Annick se rendait d'urgence à la clinique médicale de Bourgogne en vue d'accomplir des formalités de sortie pour un de ses proches, jugé dans un état désespéré, et en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 23 Janvier 1990 nous vous proposons d'émettre un avis favorable à la requête de celle-ci en vue du remboursement de la somme de 471 Francs, représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 936.4 sous l'intitulé «Frais exceptionnels de Voirie».

Adopté

Voir compte rendu p. 16

N° 90/16 : Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le véhicule immatriculé 9891 MZ 59 appartenant à Madame CHOQUEL Catherine, domiciliée 22 Allée des Rossignols à LAMBERSART a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant, rue Charles Debierre.

La mise en fourrière a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R. 37/1 du Code de la Route.

Compte tenu du fait que le véhicule de Madame CHOQUEL était en panne, fait vérifié par les services de Police, et en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 23 Janvier 1990 nous vous proposons d'émettre un avis favorable à la requête de celle-ci en vue du remboursement de la somme de 471 Francs, représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 936.4 sous l'intitulé «Frais exceptionnels de Voirie».

Adopté

Voir compte rendu p. 16

N° 90/17 : Exonération des frais de destruction d'un véhicule.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le véhicule appartenant à Monsieur SEGERS Charles, domicilié 74/6 Boulevard de Strasbourg à LILLE, immatriculé 991 KN 59, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement abusif, face au 74 Boulevard de Strasbourg.

Sa mise en fourrière a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R. 37/1 du Code de la Route.

Compte tenu du fait que, l'auteur de l'infraction, le fils de Monsieur SEGERS, est décédé le 6 Mai 1988, et que le demandeur est au demeurant privé de ressources, et en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 23 Janvier 1990 nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'exonération de la somme de 660 francs, représentant les frais d'enlèvement, de gardiennage et de destruction du véhicule.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 936.4 sous l'intitulé «frais exceptionnels de Voirie».

Adopté
Voir compte rendu p. 16

N° 90/18 : Exonération des frais de destruction d'un véhicule.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le véhicule appartenant à Monsieur HERMAN Alfred, domicilié 74 rue Boucher de Perthes à LILLE, immatriculé 3578 GT 59, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement abusif, rue Boucher de Perthes.

Sa mise en fourrière a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R. 37/1 du Code de la Route.

Compte tenu du fait que le mari de Madame HERMAN est décédé le 29 Mars 1988, et en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 23 Janvier 1990 nous vous proposons d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressée en vue de l'exonération de la somme de 660 Francs, représentant les frais d'enlèvement, de gardiennage et de destruction du véhicule.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 936.4 sous l'intitulé «frais exceptionnels de Voirie».

Adopté
Voir compte rendu p. 16

**N° 90/19 : Groupement de Prévention et d'Accueil Lillois.
Subvention.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Groupement de Prévention et d'Accueil Lillois est une association régie par la loi du 1er Juillet 1901 qui a pour objet la promotion des pratiques d'action sociale à destination de populations de jeunes marginalisés.

Afin de lui permettre durant l'année 1990 de poursuivre son action, qui s'inscrit dans le cadre des activités de prévention menées par le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, cette association sollicite une aide financière de la Ville.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 7 Février 1990, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention de 170.000 francs à l'association Groupement de Prévention et d'Accueil Lillois.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit à l'article 657 du chapitre 942-22 intitulé «Sécurité et Police - Ordre Public» du budget de 1990.

Adopté

N° 90/20 : Association d'Aide aux Victimes Lille-Hellemmes - Subvention.

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Association d'Aide aux Victimes Lille-Hellemmes a pour objet la mise en oeuvre de toute action visant à informer le public et à apporter une aide morale et matérielle aux victimes.

Afin de lui permettre durant l'année 1990 de poursuivre son action, qui s'inscrit dans le cadre des activités de Prévention menées par le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, cette Association sollicite une aide financière de la Ville.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 7 Février 1990 nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention de 180.000 francs à l'Association d'Aide aux Victimes Lille-Hellemmes.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit à l'article 657 du chapitre 942-22 intitulé «Sécurité et Police - Ordre Public» du budget de 1990.

Adopté

N° 90/21 : Station de Désinfection - Transfert au Centre Technique Municipal - Bains Douches «Maracci» - Fermeture.

MESDAMES, MESSIEURS,

Suite à la vente de l'ensemble «ILOT MARACCI» à la SORELI, il a été décidé d'étendre le périmètre de cet Ilot à l'établissement de Bains-Douches et à la Station de Désinfection.

Compte tenu de cette vente et de la vétusté des installations municipales implantées sur ce terrain qui imposent par ailleurs des travaux très importants, il apparaît indispensable d'une part, de procéder au transfert et à la modernisation de la Station de Désinfection et d'autre part, de décider la fermeture définitive des Bains-Douches.

En effet, l'installation actuelle de production de vapeur est hors d'usage et le coût minimum des travaux pour la remise en fonctionnement des équipements est de l'ordre de 800.000 F., sans qu'il y ait pour autant amélioration de l'état général du bâtiment.

Par contre, pour un investissement de 1.500.000 F., la Station de Désinfection peut être transférée et entièrement réaménagée dans les locaux du Centre Technique. Ce transfert permettrait notamment d'assurer la réalisation de prestations complémentaires, nettoyage à sec des rideaux, tentures, voilage de l'Hôtel de Ville et des Bâtiments Communaux, actuellement confiées au secteur privé et dont le coût s'élève à 350.000 F. par an.

Eu égard à ce qui précède et en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement de l'Environnement et du Domaine Public qui a donné le 5 Décembre 1989 son accord sur le principe de la vente du terrain.

Nous vous demandons de bien vouloir décider :

- 1°) le transfert de la Station de Désinfection au Centre Technique Municipal,
- 2°) la fermeture définitive des Bains Douches de la rue Maracci (Etablissements hors d'usage depuis le 15 Septembre 1989),
- 3°) la désaffectation réglementaire et définitive de ces deux équipements.

Des mesures seront prises afin de compenser le préjudice causé du fait de la fermeture à des personnes de condition modeste.

Adopté

N°90/22 : Plan d'Exposition - Risques Naturels Prévisibles - Poursuite de la procédure préalable à l'approbation-avis.

MESDAMES, MESSIEURS,

La loi n° 82600 du 13 Juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes des catastrophes naturelles a introduit un droit à l'assurance contre les effets de ces catastrophes.

En contrepartie de la garantie offerte, les personnes concernées par l'éventualité d'une catastrophe naturelle ont la responsabilité de mettre en oeuvre certaines mesures de prévention.

A cet effet, le législateur a confié à l'Etat la mission d'élaborer des plans d'exposition aux risques majeurs qui déterminent les zones exposées et les techniques de prévention à y mettre en oeuvre.

Le Conseil d'Etat a fixé par décret le contenu des P.E.R et organisé une procédure d'élaboration.

Un P.E.R doit fournir les informations, tant sur les risques potentiels et les techniques de prévention que sur la réglementation de l'occupation et de l'utilisation du sol. Il doit aussi permettre de limiter les dommages résultant des effets des catastrophes naturelles et d'améliorer la sécurité des personnes et des biens.

Les P.E.R concernent les phénomènes naturels dont les effets prévisibles relèvent d'une catastrophe naturelle pouvant faire l'objet d'une déclaration d'état de catastrophe naturelle.

Dans la liste des risques pris en compte par la réglementation figurent notamment les mouvements de terrain.

La Ville de Lille est concernée par ces problèmes en raison de l'existence d'anciennes carrières souterraines de craie qui ont déjà provoqué plusieurs accidents.

Aussi, le Conseil Municipal de la Ville de Lille a-t-il été appelé, lors de sa réunion du 19 Décembre 1985, à émettre un avis favorable à l'établissement d'un plan d'exposition aux risques (P.E.R) carrières souterraines pour Lille Hellemmes, cet avis ayant été suivi d'une décision conforme de Monsieur le Préfet du Nord en date du 24 Janvier 1986.

Le projet de P.E.R élaboré par les Services Compétents de l'Etat puis adopté par le Conseil Municipal le 7 Juillet 1989 a ensuite été soumis à enquête publique durant la période du 9 Octobre au 9 Novembre 1989.

Monsieur le Préfet du Nord vient de nous faire parvenir les conclusions du Commissaire Enquêteur ainsi que les dossiers des projets de P.E.R.

Nous vous demandons de bien vouloir :

- 1° - prendre note de ces documents,
- 2° - d'émettre un avis favorable à la poursuite de la procédure préalable à l'approbation du plan d'exposition aux risques naturels prévisibles de Lille-Hellemmes.

Adopté

P. J : conclusions du Commissaire Enquêteur

CONCLUSIONS et AVIS MOTIVE du COMMISSAIRE-ENQUETEUR

Aucune observation écrite n'a été formulée au cours de l'enquête.

Cette enquête s'est déroulée simultanément dans 2 mairies de quartier Lille-Moulins d'une part, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 23 Août 1989, puis Lille-Sud d'autre part, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 2 Septembre 1989.

Des contacts que j'avais pu avoir avec les services municipaux avant l'ouverture effective de l'enquête, il ressortait en effet que si un quartier de Lille-Moulins était concerné par l'existence de carrières souterraines, c'est pratiquement l'ensemble du quartier de Lille-Sud qui était concerné par celles-ci. Il apparaissait donc opportun, compte tenu de la séparation physique des 2 quartiers par des installations ferroviaires et le boulevard périphérique Sud de LILLE, section d'autoroute, de prévoir la possibilité que la population puisse consulter le dossier soumis à enquête en mairie de Lille-Sud et y faire part de ses observations au commissaire-enquêteur.

Dans ces conditions, je me suis tenu à la disposition du public, pour recevoir ses observations sur le projet du plan d'exposition aux risques naturels prévisibles :

- en mairie de Lille-Moulins le mercredi 11 Octobre 1989 de 14h30 à 17h30 et le jeudi 9 Novembre 1989 de 9h à 12h

- en mairie de Lille-Sud les mercredis 8 et 15 Novembre 1989 de 14h30 à 17h30.

Aucune personne ne s'est présentée en mairie de Lille-Sud. Néanmoins le personnel municipal présent dans la salle commune d'accueil s'est intéressé aux problèmes posés par l'existence de carrières souterraines. Il a pu ainsi être sensibilisé aux droits et aux obligations des propriétaires au regard du plan d'exposition aux risques et ainsi être en mesure de s'en faire l'écho près des populations.

La même sensibilisation a pu se faire en mairie de Lille-Moulins.

En outre, une personne, une seule, s'est présentée à ma permanence du jeudi 9 Novembre. Il s'agit de M. Jacques PAQUET, directeur de la société Protectal, implantée rue Courtois à Lille, c'est-à-dire dans le quartier de Lille-Sud. M. PAQUET envisage l'extension de ses bâtiments sur des terrains libres de la rue Courtois, situés à l'intérieur de la zone soumise à prévention. Il connaissait bien les règles propres aux constructions à réaliser dans une zone où est possible la présence d'excavations. Il s'intéressait aux renseignements complémentaires que j'étais susceptible de lui apporter.

Une réunion publique d'information avait été prévue le lundi 6 Novembre dans le quartier de Lille-Sud. Elle avait été annoncée par la presse. Je n'ai pas pu obtenir de la municipalité l'information par lettre ou tract individuels distribués dans chaque foyer intéressé. Une annonce par le journal mensuel municipal ne pouvait être insérée que dans la mesure où la demande en était faite plusieurs semaines avant la période prévue pour la diffusion du journal.

L'annonce de la réunion d'information a été, en définitive, mal perçue par la population. De ce fait la réunion n'a pas pu se tenir, faute de participants.

L'information de la population, sur les droits et les obligations des propriétaires pourra se faire, partie par le personnel communal de Lille-Moulins et de Lille-Sud, partie par le journal mensuel municipal, s'il est donné suite à la demande d'insertion d'un article spécifique que j'ai formulée près du service municipal concerné.

Quoiqu'il en soit, il n'apparaît pas que les dispositions du plan d'exposition aux risques naturels prévisibles, établis pour le territoire de la Ville de Lille, en raison de mouvements de terrains possibles liés à l'existence de carrières souterraines puissent donner lieu à des observations défavorables et être contestées.

Dans ces conditions, j'émetts un avis favorable à la poursuite de la procédure préalable à l'approbation de ce plan d'exposition aux risques naturels prévisibles de Lille.

A SAINT-ANDRE (59350) le 20 Décembre 1989
71, rue du Maréchal Foch
Le Commissaire Enquêteur,

P. HALLIEZ

CONCLUSIONS et AVIS MOTIVE du COMMISSAIRE-ENQUETEUR

HELLEMMES

Conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 23 Août 1989, je me suis tenu à la disposition du public en Mairie d'HELLEMMES pour recevoir ses observations sur le projet de plan d'exposition aux risques naturels prévisibles les mercredis 11 Octobre et 8 Novembre 1989 de 9h à 12h.

En outre, une réunion publique d'information s'est tenue le vendredi 3 Novembre 1989 dans un local municipal du quartier du Moulin, où se trouve la plupart des zones intéressées par les carrières souterraines au territoire d'HELLEMMES, en présence notamment de 2 adjoints au maire et du responsable du service départemental d'inspection des carrières souterraines.

Cette réunion avait été précédée, à l'initiative de la Municipalité, d'une information par la presse et surtout d'une lettre individuelle adressée à chaque foyer situé à l'intérieur de la zone soumise à prévention ; copies de la note diffusée à la presse et de la lettre précitée sont jointes au dossier.

Plus de 80 personnes ont participé à cette réunion publique. Celle-ci fut très animée en raison des questions nombreuses et variées qui furent posées par les participants sur leurs obligations et sur leurs droits et auxquelles il fut donné réponse tant par les adjoints au maire présents, que par le responsable du service départemental d'inspection des carrières souterraines et par moi-même.

4 personnes se sont présentées à ma permanence du 11 Octobre 1989.

Elles se sont intéressées à leurs droits. L'information sur leurs obligations leur a été donnée simultanément.

3 de ces 4 personnes (M. Georges BRUGE, Gustave MANIEZ, Pierre JULIA) se sont présentées à nouveau à ma permanence du 8 Novembre 1989, accompagnés de MM. Robert VASSEUR et René WYTS pour déposer la lettre visée par eux mêmes et 4 autres propriétaires de la rue Marcelin Krebs.

Les intéressés expriment des craintes relatives à la déstabilisation des sols, en zone dense de carrières souterraines susceptible d'être provoquée par la voie nouvelle départementale réalisée récemment en contrebas du terrain naturel et par la circulation lourde qui va l'emprunter.

Il ne peut qu'être pris note de ces observations. En cas d'effondrement au sol consécutif à la présence de carrières souterraines, il appartiendra aux intéressés de faire valoir leurs droits et de tenter d'engager, le cas échéant, la responsabilité du Conseil Général en raison de l'aggravation éventuelle des conséquences des effondrements.

De tout ce qui a été dit et écrit, il ressort que les dispositions du plan d'exposition aux risques naturels prévisibles, établi pour le territoire de la ville d'HELLEMMES, en raison de mouvements de terrains possibles liés à l'existence de carrières souterraines ne donnent pas lieu à observations défavorables et ne sont pas contestées.

Dans ces conditions, j'émet un avis favorable à la poursuite de la procédure préalable à l'approbation de ce plan d'exposition aux risques naturels prévisibles d'HELLEMMES.

N° 90/23 : Travaux d'Utilité Collective - Mesures transitoires - 1990.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Conseil des Ministres du 13 Septembre 1989 a adopté un nouveau train de mesures en faveur de l'emploi. Parmi celles-ci figure le Contrat Emploi-Solidarité dont les dispositions sont fixées par la loi n° 89.905 du 19 Décembre 1989.

Cependant en l'absence de décrets d'application, il n'est pas possible de procéder immédiatement à la mise en oeuvre de ces contrats.

Dans l'attente, nous vous demandons de bien vouloir adopter en accord avec la Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 2 Février 1990, le principe de reconduction en 1990 du dispositif TUC mis en place depuis 1985 et cela jusqu'à la mise en route des Contrats Emploi-Solidarité, vraisemblablement le 1er Mai 1990, soit :

- une subvention de 130.000 F affectée à la formation des stagiaires effectuant leur stage sur le territoire de la Ville,

- un montant de 200.000 F réservé au versement de l'indemnité mensuelle de 500 F aux stagiaires TUC mis à la disposition des services municipaux.

Les crédits sont imputés au chapitre 955.2 article 6512 Aide sociale aux chômeurs.

Adopté à la majorité
Voir compte rendu p. 17

N° 90/24 : Ville de Lille - Budget Primitif de 1990.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Budget Primitif de la Ville pour 1990, tel qu'il vous est soumis ce soir, présente les caractéristiques suivantes :

- les taux applicables à chacune des quatre taxes sont maintenus et n'ont donc pas varié depuis quatre ans,

- il marque une certaine continuité dans la recherche d'économies potentielles de gestion tout en améliorant la qualité du service rendu à la population lilloise et hellemmoise. Un effort particulier est ainsi réalisé cette année en matière d'aide sociale, d'environnement, de sport et de propreté de la Ville,

- il correspond pour ce qui concerne l'investissement, à l'exécution des opérations reprises au titre de la première tranche du nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement qui vous sera présenté dans son ensemble lors d'une prochaine séance de notre Conseil Municipal.

Le Budget Primitif de 1990 est arrêté aux chiffres généraux ci-après :

	Mouvements budgétaires		Mouvements réels	
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
Section d'Investissement	215.535.259,02	215.535.259,02	154.961.680,27	215.535.259,02
Section de Fonctionnement	1.862.982.754,68	1.862.982.754,68	923.079.201,94	862.505.623,19
TOTAUX	2.078.518.013,70	2.078.518.013,70	1.078.040.882,21	1.078.040.882,21

La différence entre les mouvements budgétaires et les mouvements réels correspond à des opérations d'ordre affectant les deux sections du budget, à savoir :

- répartition des charges indirectes	939.903.552,74 F
- prélèvement pour équilibre de la section d'Investissement	54.026.453,78 F
- prélèvements pour emploi de recettes affectées	426.000,00 F
- amortissements	6.121.124,97 F
TOTAL	1.000.477.131,49 F

Comparativement au budget de 1989 et exclusion faite des opérations relatives à la répartition des charges indirectes, le montant des recettes et des dépenses est fixé comme suit :

	1 9 9 0	1 9 8 9	EVOLUTION
* Volume budgétaire	1.138.614.460,96	1.066.302.190,98	6,78 %
RECETTES			
* Section d'Investissement	215.535.259,02	188.962.532,67	14,06 %
* Section de Fonctionnement	923.079.201,94	877.339.658,31	5,21 %
DEPENSES			
* Section d'Investissement	215.535.259,02 (18,93 %)	188.962.532,67 (17,72 %)	14,06 %
* Section de Fonctionnement	923.079.201,94 (81,07 %)	877.339.658,31 (82,28 %)	5,21 %

ANALYSE DES OPERATIONS

A - SECTION D'INVESTISSEMENT

Le total des dépenses prévues est fixé à 215.535.259,02 F.

On distingue :

- . les programmes d'équipements,
- . la dette en capital,
- . les autres dépenses.

1) Les programmes d'équipements

Le montant des réalisations envisagées à ce titre est arrêté à 136.854.000 F suivant décision de l'Assemblée Communale réunie le 18 Décembre 1989.

Ces charges correspondent :

- à la volonté de la Municipalité de respecter les engagements pris antérieurement notamment en matière de décentralisation, de propreté de la Ville et au niveau de l'effort entrepris pour la maintenance des équipements communaux,

- à l'exécution des opérations reprises au titre de la première tranche du nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement dont l'ensemble vous sera présenté prochainement.

Elles peuvent être ventilées comme suit :

- les opérations de maintenance	52.544.000,00 F
- les programmes en cours	51.025.000,00 F
- les opérations nouvelles	24.785.000,00 F
- les équipements de la Commune Associée	8.500.000,00 F

Le détail en est donné dans le document budgétaire.

2) La dette en capital

Elle s'élève à 73.741.810,44 F.

Comparativement à l'exercice 1989, la charge relative au remboursement de la dette (capital + intérêts) passe de 161.223.968,30 F à 175.704.091,76 F suivant répartition ci-après :

- capital	73.741.810,44 F
- intérêts	101.962.281,32 F

Cette situation tient compte de divers éléments : emprunts réalisés en 1989 dont le premier remboursement est prévu en 1990 - prêts amortis dont la dernière échéance a été réglée en 1989 - opérations engagées au titre de la renégociation et prise en charge d'une fraction des emprunts contractés initialement par RESONOR.

3) Les autres dépenses

Elles sont fixées à 4.939.448,58 F et concernent :

- le remboursement par la Ville de prêts garantis en faveur de l'Association «Opéra de Lille»	4.649.797,72 F
- la prise en charge, sous forme de subvention exceptionnelle à l'Office d'H.L.M. de la Communauté Urbaine de Lille, des annuités d'emprunts concernant la Tour Marcel Bertrand	133.650,86 F
- les commissions et frais divers réglés lors de la réalisation des emprunts	150.000,00 F
- les charges relatives aux dépôts et cautionnements	6.000,00 F

Le financement des dépenses de cette section du budget, soit 215.535.259,02 F est assuré comme suit :

- emprunts à réaliser	89.663.000,00 F
- subventions escomptées	15.439.642,51 F
- fonds de compensation de la T.V.A.	20.000.000,00 F
- produit des ventes immobilières	18.000.000,00 F
- recouvrement des avances en garanties	4.649.797,72 F
- dotation globale d'équipement	2.500.000,00 F
- capital social RESONOR. Actions remboursées	2.200.000,00 F
- amortissements	6.121.124,97 F
- recettes affectées	426.000,00 F
- ressources diverses	2.509.240,04 F
- prélèvement sur recettes de fonctionnement	54.026.453,78 F
Total des recettes d'investissement	<u>215.535.259,02 F</u>

A noter que les ressources diverses se répartissent comme suit :

- remboursement par divers organismes d'annuités sur prêts et avances consentis par la Ville	2.144.912,02 F
--	----------------

- participation du Département sous forme de subventions par annuités dans les dépenses engagées pour les constructions scolaires du premier degré	23.328,02 F
- part revenant à notre Commune au titre de la taxe locale d'équipement	335.000,00 F
- les dépôts et cautionnements remboursés	6.000,00 F

B — SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le montant des crédits inscrits à cette section s'élève à 923.079.201,94 F.

Ces charges ont été arrêtées en fonction des divers éléments ci-après :

- . prise en compte de l'annuité de la dette en intérêts,
 - . évolution des dépenses de personnel limitée à 1,34 % des dotations inscrites à ce titre l'année précédente, prime de croissance comprise. Cette augmentation intègre également les promotions et le coût des reclassements pour les catégories B et C,
 - . contingent d'aide sociale majoré de 5 % sur les sommes versées en 1989,
 - . effort particulier en faveur :
 - * de l'environnement,
 - * de la propreté de la Ville,
 - * des équipements décentralisés,
 - * de l'aide sociale locale.
 - . charges nouvelles résultant de décisions prises en 1989 par l'Assemblée Communale.
- A signaler particulièrement les effets du programme d'insertion professionnelle en direction des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi engendrant pour notre Commune une charge nouvelle de 4 millions de francs.
- . poursuite du plan d'aide municipale au sport de haut niveau,
 - . reconduction de l'enveloppe attribuée en 1989 au titre des subventions, sauf cas particulier, notamment pour le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Ecoles,

. maintien, à leur niveau actuel, des dotations affectées au fonctionnement des services, adjonction faite toutefois des charges supplémentaires découlant de décisions prises courant 1989.

Eu égard à ce qui précède les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :

- Personnel :

. rémunérations et charges	379.457.940,00 F
. formation, organisation, modernisation	3.715.000,00 F
. subventions	5.192.372,00 F
. autres dépenses	595.380,00 F
- Dette en intérêts	101.962.281,32 F
- frais divers sur emprunts	3.610.463,38 F
- dotation pour renégociation de la dette	2.160.000,00 F
- oeuvres et services sociaux	144.975.787,47 F
- ensembles immobiliers et mobiliers	64.885.982,80 F
- voirie, espaces verts	27.903.807,00 F
- administration générale	27.631.829,33 F
- communication, information, animation, jeunesse	22.048.529,00 F
- culture	21.517.612,00 F
- enseignement	18.479.053,31 F
- sports	11.122.167,00 F
- dotation Commune Associée d'Hellemmes	9.605.980,00 F
- charges et produits non affectés	9.214.832,00 F
- interventions économiques générales	4.311.552,58 F
- charges relatives au domaine	2.549.150,00 F

- divers	1.565.904,00 F
- amortissements	6.121.124,97 F
- recettes affectées	426.000,00 F
- prélèvement pour équilibre de la section d'Investissement	54.026.453,78 F
	<hr/>
Soit un total des dépenses de fonctionnement de	<u>923.079.201,94 F</u>

Les amortissements concernent des opérations faisant l'objet d'une inscription d'égale importance en recettes d'investissement et en dépenses de fonctionnement.

Les sommes prévues à ce titre pour 1990 se répartissent comme suit :

- subventions d'équipement versées	3.579.121,13 F
- frais d'études et de recherches	2.439.021,58 F
- commissions et frais sur emprunts	98.123,08 F
- frais d'aliénation	4.859,18 F

Pour assurer la couverture des dépenses de fonctionnement dont le détail est repris ci-avant, nous disposons de ressources dont le total atteint 923.079.201,94 F.

On distingue :

- . la dotation globale de fonctionnement,
- . les ressources diverses,
- . les dotations de compensation de la taxe professionnelle,
- . la fiscalité.

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT :

La Loi de Finances pour 1990 a introduit un élément de réforme important de la dotation globale de fonctionnement.

Calculée jusqu'alors en fonction des recettes nettes de T.V.A. perçues par l'Etat, l'évolution moyenne de cette ressource est désormais indexée sur le taux d'augmentation prévisionnel des prix, soit 2,5 % pour 1990 et en application des mécanismes de garantie minimum auxquels est assujettie notre Commune, la progression de la dotation globale de fonctionnement, hors dotation spéciale instituteurs est limitée à 1,37 %.

La Loi de Finances permet, par ailleurs, aux collectivités d'inscrire à leur Budget Primitif de 1990, un acompte sur la régularisation à intervenir au titre de la dotation globale de fonctionnement de 1989.

DOTATION SPECIALE INSTITUTEURS :

Les sommes destinées à compenser les charges supportées au titre des logements occupés par les instituteurs continuent d'être versées directement aux Communes.

Par contre, à compter du 1er Janvier 1990, le Centre national de la Fonction Publique Territoriale est chargé d'assurer le règlement de l'indemnité représentative de logement. En conséquence, aucune somme ne figure pour cet objet au budget communal.

En fonction des éléments qui précèdent, la somme à inscrire en 1990 au titre de la dotation globale de fonctionnement a été arrêtée à 294.866.948,00 F ce qui représente 31,94 % des recettes globales de fonctionnement.

En voici le détail :

. majoration de 1,37 % des attributions de 1989 hors régularisation (279.839.563,00 F)	283.673.365,01 F
. acompte sur régularisation 1989 correspondant à 4 % des sommes perçues pour l'année écoulée	11.193.582,99 F
 Total de la dotation globale de fonctionnement 1990	 294.866.948,00 F

LES RESSOURCES DIVERSES :

Fixées à 124.190.609,94 F, elles concernent :

- les produits d'exploitation	17.463.500,00 F
- les produits domaniaux	21.657.772,00 F
- les produits financiers	5.644.529,86 F
- les subventions et participations	30.105.214,18 F
- les recouvrements divers	9.459.679,90 F
- les recettes fiscales	32.528.014,00 F
- la dotation instituteurs	1.131.900,00 F
(compensation des charges de logement)	

- la dotation générale de décentralisation 6.200.000,00 F

LES DOTATIONS DE COMPENSATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE :

Elles s'élèvent à 66.169.744,00 F et comprennent :

- la réduction de la fraction imposable
des salaires 11.234.137,00 F

- la réduction pour embauche ou investissement 10.239.975,00 F

- l'allocation relative à l'abattement général
de 16 % des bases 44.695.632,00 F

LA FISCALITE :

La masse fiscale nécessaire à l'équilibre du Budget Primitif de 1990 est arrêtée à la somme de 437.851.900,00 F contre 418.718.531,00 F en 1989.

Cette somme correspond au produit fiscal assuré en fonction de l'actualisation des bases et dans la perspective du maintien des taux applicables aux quatre grandes taxes locales à leur niveau actuel.

La majoration du produit fiscal attendu provient, pour l'essentiel, des gains de bases, notamment dans le domaine de la taxe professionnelle.

Ainsi, au niveau des cotisations individuelles, et pour la part communale de chaque taxe, le contribuable lillois n'aura à supporter que l'actualisation des bases dont le rythme de progression est nettement inférieur à l'inflation (2,28 % pour la taxe d'habitation).

La procédure relative au vote des taux fait l'objet du rapport suivant.

Rappelons enfin, qu'en application de la Loi 82/1169 du 31 Décembre 1982, visant notamment le régime financier des Conseils d'Arrondissements et des Communes fusionnées, le Budget Communal reprend sous l'article 839 du chapitre 970 de la section de Fonctionnement, la dotation mise à la disposition de la Commune Associée d'Hellemmes pour lui permettre de faire face aux dépenses de fonctionnement qui lui incombent au titre des équipements et services dont elle assure la gestion, ce qui représente une somme de 9.605.980,00 F.

La répartition de cette dotation, la liste des investissements envisagés en 1990 et divers états (dette, subventions, ensembles immobiliers et mobiliers) sont annexés au budget principal de la Ville (pages de couleur jaune).

Eu égard à ce qui précède et en accord avec le Conseil de Municipalité et votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunis respectivement les 29 Janvier et 2 Février 1990, nous vous proposons de bien vouloir :

. adopter le Budget Primitif de 1990 tel qu'il vient de vous être présenté, article par article pour la section d'Investissement et chapitre par chapitre pour la section de Fonctionnement,

. arrêter à 437.851.900,00 F le montant de la fiscalité nécessaire à l'équilibre de ce document,

. voter les allocations, primes, secours, bourses, prix et subventions dont le détail est donné dans les pages de couleur verte,

. prévoir, conformément aux dispositions de décret n° 87/1004 du 18 Décembre 1987 relatif aux collaborateurs de Cabinet des Autorités Territoriales, les crédits nécessaires au règlement des salaires des collaborateurs du Cabinet du Maire au chapitre 931.1 - article 611 du budget,

. autoriser Monsieur le Maire :

* à répartir dans les limites réglementaires et selon les modalités fixées par la délibération n° 87/12 du 27 Février 1987, la prime de service annuelle (montant 1989 : 4.900 F dont partie fixe 3.850 F et partie mobile 1.050 F - montant 1990 : 5.400 F dont partie fixe 4.100 F et partie mobile 1.300 F), la prime de technicité et l'indemnité pour travaux supplémentaires,

* à souscrire en une ou plusieurs fois un emprunt de 89.663.000,00 F nécessaire à l'équilibre de la section d'Investissement et à passer tous les actes subséquents nécessaires à l'adaptation de cet emprunt ou des emprunts précédents,

* à ratifier l'ensemble des documents figurant tant au Budget Principal qu'aux annexes.

Adopté à la majorité
Voir compte rendu p. 24

N° 90/25 : Budget Primitif 1990 - Fiscalité Directe Locale - Vote des taux.

MESDAMES, MESSIEURS,

Après déduction des allocations versées par l'Etat au titre des compensations de taxe professionnelle, le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget primitif pour 1990 s'élève à 437.851.900 F.

Sur cette base, le Conseil Municipal doit, conformément aux dispositions de la loi du 10 Janvier 1980, modifiée, fixer les taux applicables aux quatre taxes directes locales, sous la triple réserve :

1) que les taux votés n'excèdent pas les taux plafonds, soit en 1990 :

. pour la taxe d'habitation	44,71 %
. pour la taxe sur les propriétés foncières bâties	42,62 %
. pour la taxe sur les propriétés foncières non bâties	96,10 %
. pour la taxe professionnelle	19,93 %

2) que le taux de taxe professionnelle n'excède pas celui de l'année précédente corrigé de la variation du taux moyen pondéré des trois autres taxes et, si elle est moins élevée, de la variation du taux de taxe d'habitation,

3) que le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'excède pas celui de l'année précédente corrigé de la variation du taux de taxe d'habitation.

Dans ces conditions et compte tenu du produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget primitif 1990, nous vous proposons en accord avec la Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel et le Conseil de Municipalité respectivement réunis les 29 Janvier et 2 Février dernier, de reconduire pour 1990, les taux appliqués en 1989.

En conséquence, les taux applicables aux quatre taxes directes locales seraient fixés à :

- Taxe d'habitation	21,03
- Taxe sur les propriétés foncières bâties	14,30
- Taxe sur les propriétés foncières non bâties	8,36
- Taxe professionnelle	13,08

Dans ces conditions, le produit fiscal attendu se calculerait comme suit :

TAXES	BASES FISCALES NOTIFIEES POUR 1990	TAUX 1989 RECONDUIT EN 1990	PRODUIT CORRESPONDANT
Taxe d'habitation	497.180.000	21,03	104.556.954 F
Taxe sur les propriétés foncières bâties	631.561.210	14,30	90.313.253 F
Taxe sur les propriétés foncières non bâties	5.928.230	8,36	495.600 F
Taxe professionnelle	1.853.869.210	13,08	242.486.093 F
Total du produit fiscal attendu 1990			437.851.900 F

Adopté à la majorité
Voir compte rendu p. 25

N° 90/26 : Colloque "L'Europe des Etudes - l'Enseignement Supérieur en Europe" 14 au 16 Mars 1990 - Fédération Universitaire et Polytechnique de Lille - Subvention exceptionnelle.

MESDAMES, MESSIEURS,

La Fédération Universitaire et Polytechnique de Lille, plus connue sous le nom de la «CATHO», nous a fait parvenir une demande de participation financière aux frais d'organisation du colloque «Europe des Etudes» qui se déroulera du 14 au 16 Mars 1990 à Lille.

L'objectif de cette manifestation est essentiellement de favoriser les échanges d'information, sur les systèmes européens d'enseignement supérieur ainsi que les démarches de formation en Europe.

200 participants sont attendus de plusieurs pays d'Europe et d'institutions partenaires de nos Ecoles et Facultés de la «CATHO».

Ce colloque est, par ailleurs, placé sous le patronage de hautes personnalités européennes et régionales du monde universitaire, économique et politique.

Considérant l'intérêt de cette manifestation et en accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunie le 7 Décembre 1989, nous vous prions de bien vouloir décider d'accorder une subvention exceptionnelle de 5.000 F à la Fédération Universitaire et Polytechnique de Lille.

La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 940.33 article 657 du budget 1990.

Adopté

**N° 90/27 : Organisation à Lille du congrès national électif de la
Confédération Française de l'Encadrement C.G.C les 14, 15 et
16 Juin 1990. Demande de subvention exceptionnelle.**

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Union Régionale Nord-Pas-de-Calais envisage d'organiser à Lille le prochain congrès national électif de la Confédération Française de l'Encadrement C.G.C.

Il s'agira d'une première grande tentative de décentralisation dans la mesure où ce congrès électif se déroulait auparavant à Paris.

Parallèlement à cette manifestation, se tiendront également les Assises Nationales de l'Encadrement rassemblant à Lille des cadres d'entreprise venus de tout le territoire national.

Dans le même temps, un deuxième forum social sera organisé au Palais des Congrès intéressant l'ensemble des responsables de Comités d'entreprises du Nord-Pas-de-Calais et des départements limitrophes.

Compte tenu de l'importance que constitue la tenue de ce congrès national à Lille, nous vous demandons, en accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunie le 7 Décembre 1989, de bien vouloir accorder une participation financière de 24.000 Francs à la C.F.E/C.G.C.

Cette dépense sera imputée au chapitre 940.33 - article 657 - de nos documents budgétaires de l'exercice 1990.

Adopté

**N° 90/28 : Caisse de Crédit Municipal. Budget Primitif de 1990.
Information.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Conseil d'Administration de la Caisse de Crédit Municipal de Lille nous soumet le budget primitif de cet établissement pour l'exercice 1990.

Il est présenté au Conseil Municipal pour information et est arrêté aux chiffres ci-après :

SECTION D'EXPLOITATION

- Recettes	216.218.000,00 F
- Dépenses	216.218.000,00 F

Aucune subvention communale de fonctionnement n'est prévue pour 1990.

SECTION DE DOTATION

- Recettes	11.900.000,00 F
- Dépenses	11.900.000,00 F

Le budget est accompagné d'un état prévisionnel des opérations financières groupées selon leur nature, savoir :

Intitulés	Débit (1)	Crédit (1)	Soldes (1)	
			Débit	Crédit
Opérations sur prêts	2.515.100	2.214.110	300.990	-
Moyens de financement	9.003.000	9.358.000	-	355.000
Emploi des fonds disponibles	5.780.000	5.772.000	8.000	-
(1) en milliers de francs	17.298.100	17.344.110	308.990	355.000

Le budget du Crédit Municipal n'appelant aucune remarque particulière nous vous demandons, en accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 2 Février 1990, de prendre acte de ce document.

Adopté

N° 90/29 : Fondation MASUREL - Budget Primitif de 1990.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Conseil d'administration de la Fondation MASUREL nous soumet le budget primitif de cet établissement pour l'exercice 1990.

La gestion de cette Fondation, issue de la donation faite à la Ville, en 1607, par Bartholomé MASUREL, pour la création d'un "Mont de Piété", est assurée par le Directeur de la Caisse de Crédit Municipal assisté d'un Conseil d'administration commun aux deux établissements.

Présenté dans les formes prescrites par le décret n° 52/1192 du 24 Octobre 1952, le budget primitif de 1990 de la Fondation MASUREL est divisé en section d'exploitation et en section de dotation, à savoir :

I/ SECTION D'EXPLOITATION

- Recettes	13.000,00 F
- Dépenses	NEANT

Les recettes se décomposent comme suit :

- Produits financiers	13.000,00 F
-----------------------------	-------------

II/ SECTION DE DOTATION

NEANT

Le budget de la Fondation MASUREL n'appelant aucune remarque particulière, nous vous demandons, en accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunie le 2 Février 1990, de prendre acte de ce document.

Adopté

N° 90/30 : Mutuelle Générale du Personnel des Collectivités Territoriales (M.G.P.C.L.) - Demande de subvention de fonctionnement.

MESDAMES, MESSIEURS,

Jusqu'au 1er Janvier 1988, une majorité d'agents de notre Commune adhérait à la Société de Secours Mutuels des Agents Municipaux dont le siège était en Mairie de Lille.

A cette date, est intervenue la fusion de cette Société avec la Mutuelle Générale du Personnel des Collectivités Territoriales (M.G.P.C.L.).

Cette fusion a permis à l'ensemble du personnel municipal adhérent de la Ville de Lille (actifs et retraités) de continuer à bénéficier des services et prestations assurés précédemment par la Société de Secours Mutuels.

La M.G.P. C.L., Société à caractère mutualiste, regroupe actuellement plus de 230.000 adhérents dont près de 25.000 dans le département du Nord. Elle constitue la première Mutuelle de la Fonction Publique Territoriale.

A ce titre, la M.G.P.C.L. a sollicité la participation financière de la Ville.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunie le 2 Février 1990, nous vous proposons :

1) d'allouer une subvention annuelle à la Mutuelle Générale du Personnel des Collectivités Territoriales (M.G.P.C.L.) du même montant que celle précédemment attribuée à la Société de Secours Mutuels des Agents Municipaux, soit 33.000 F,

2) d'imputer la dépense correspondante sur le crédit inscrit au chapitre 931.1 de la section de fonctionnement du Budget Primitif de 1990 sous l'intitulé "Subvention de fonctionnement à la M.G.P.C.L."

Adopté

N° 90/31 : Aide humanitaire à la Roumanie - Subvention exceptionnelle.

MESDAMES, MESSIEURS,

En fin d'année 1989, les événements de Roumanie ont suscité en France un élan de solidarité très important.

De nombreuses collectivités territoriales de la Région ont décidé d'y participer activement et la volonté de Monsieur le Maire de Lille, en la matière, a été affirmée au cours de sa conférence de presse du 26 Décembre 1989.

Dans ces conditions et en accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunie le 2 Février 1990, nous vous proposons de bien vouloir décider :

1) le versement d'une subvention exceptionnelle de 250.000 F sur le compte «Aide à la Roumanie» ouvert au nom de la Fondation de Lille auprès du Crédit Municipal,

2) d'imputer la dépense correspondante au chapitre 955.8 - article 657 du budget 1989 qui sera doté à cette occasion par un virement d'égale importance provenant du chapitre 970 - article 669 "Dépenses imprévues".

Adopté

N° 90/32 : Fédération Nationale des Services Publics et des Services de Santé «Force Ouvrière». Syndicat Central des Municipaux de Lille. Congrès National à Nice du 20 au 24 Novembre 1989. Envoi de Délégués. Demande de subvention exceptionnelle.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Secrétaire du Syndicat Central des Municipaux de Lille sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle à titre de participation financière de la Ville dans les frais consécutifs à l'envoi de 8 délégués au Congrès National des Services Publics et de Santé qui s'est déroulé à Nice du 20 au 24 Novembre 1989.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunie le 2 Février 1990, nous vous proposons d'accueillir favorablement la requête présentée et d'allouer, pour cet objet, une subvention exceptionnelle de 500 F.

La dépense correspondante sera prélevée sur le crédit inscrit au chapitre 940.33 de la section de fonctionnement du budget sous l'intitulé «Congrès. Comités. Subventions exceptionnelles à divers groupements».

Adopté

**N° 90/33 : "Salon de l'Etudiant - Tremplins 90" du 11 au 14 Janvier 1990.
Subvention exceptionnelle.**

MESDAMES, MESSIEURS,

En Février 1989, le Rectorat, les Universités de la Région et la Fédération Universitaire Polytechnique de Lille se sont associés avec les Collectivités Territoriales et les partenaires socio-économiques pour présenter aux élèves et à leur famille, de manière complète et cohérente, l'offre régionale de formation.

Ce premier forum régional "Tremplins 89" a obtenu un réel succès.

Parallèlement, le magazine "L'Etudiant" était amené à organiser une manifestation de même type.

Dans ces circonstances, le Recteur de l'Académie de Lille a oeuvré dans le sens d'une fusion de ces deux prestations afin d'en optimiser l'impact.

C'est ainsi que s'est déroulé, du 11 au 14 Janvier 1990, le "Salon de l'Etudiant - Tremplins 90", manifestation dont le coût est de 1.200.000 F et dont le financement suppose l'intervention des établissements et des collectivités publiques locales.

C'est à ce titre que M. le Recteur sollicite une subvention exceptionnelle de la Ville de 100.000 F.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunie le 2 Février 1990, nous vous proposons de bien vouloir :

- 1) décider l'octroi d'une subvention de 100.000 F à "Tremplins 90",
- 2) imputer la dépense correspondante sur le chapitre 940.33, article 657 du budget primitif de 1990.

Adopté

**N° 90/34 : N.O.R.F.O.R.M.E.D. Journées de Formation des Médecins
Généralistes du Nord - Pas-de-Calais à Lille les 24 et 25 Mars
1990 - Subvention exceptionnelle.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Président de l'Association N.O.R.F.O.R.M.E.D. siégeant 30, boulevard de la Liberté à Lille sollicite l'octroi d'une subvention destinée à la mise en place de deux journées de formation consacrées aux médecins généralistes du Nord et du Pas-de-Calais appelées "FORMATHON MG 90".

Cette manifestation se déroulera les 24 et 25 Mars 1990 au Palais des Congrès et de la Musique de Lille et devrait réunir environ 600 participants dont des experts anglais et belges et des médecins de ces deux pays européens.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunie le 2 Février 1990, nous vous proposons d'accueillir favorablement la requête présentée et d'accorder une subvention exceptionnelle de 6.000 F.

La dépense correspondante sera prélevée sur le crédit inscrit au chapitre 940.33 de la section de fonctionnement du budget sous l'intitulé "Congrès - Comités - Subventions exceptionnelles à divers groupements".

Adopté

**N° 90/35 : Congrès national du Syndicat des Inspecteurs Principaux de la
Jeunesse, des Sports et des Loisirs du 16 au 19 Mai 1990.
Subvention exceptionnelle.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Syndicat des Inspecteurs Principaux de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs organise, à Lille, du 16 au 19 Mai 1990, son prochain congrès national et souhaite, dans ce contexte, bénéficier d'une participation financière de la Ville.

Cette manifestation devrait réunir une centaine de participants.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunie le 2 Février 1990, nous vous proposons de décider d'allouer, pour cette manifestation, une subvention de 3.200 F.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit ouvert au chapitre 940.33, article 657 du budget primitif de 1990.

Adopté

N° 90/36 : Organisation à Lille du Congrès National des Jeunes Dirigeants d'Entreprise les 21, 22 et 23 Juin 1990. Demande de subvention exceptionnelle.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Centre des Jeunes Dirigeants d'Entreprise organise à Lille, les 21, 22 et 23 Juin 1990 son Congrès National autour du thème : "Individu, Entreprise, Europe" ou "comment favoriser le développement personnel de l'individu dans l'entreprise européenne ?".

Ce congrès devrait rassembler environ un millier de participants.

Dans ce contexte, le Centre des Jeunes Dirigeants d'Entreprise sollicite la participation financière de la Ville.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunie le 2 Février 1990, nous vous proposons d'accorder au Centre des Jeunes Dirigeants d'Entreprise une subvention exceptionnelle de 24.000 F.

Cette dépense sera imputée sur le crédit ouvert au chapitre 940.33 article 657 du budget 1990.

Adopté

N° 90/37 : Association des Responsables de Personnel des Grandes Villes de France - Subvention exceptionnelle.

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Association des Responsables de Personnel des Grandes Villes de France a été créée en 1989 afin d'établir entre les adhérents des relations d'échanges et de coopération portant sur l'exercice de la fonction "personnel" au sein de leur administration et, d'être une force de propositions auprès des pouvoirs et services publics, en matière de gestion des ressources humaines et de statut de la Fonction Publique Territoriale.

Dans ce contexte, l'Association, outre une cotisation personnelle de ses membres, sollicite une subvention exceptionnelle de fonctionnement de la part des Collectivités Territoriales.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunie le 2 Février 1990, nous vous proposons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1.000 F dans le cadre de la création de cette Association.

La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 931.1 - article 657 du Budget Primitif de 1990.

Adopté

**N° 90/38 : Société Civile Immobilière des Facultés Catholiques de Lille.
Travaux de rénovation de l'ancienne maternité Sainte-Anne et
d'une partie de la Faculté de médecine. Emprunt de 3.500.000 F.
Garantie financière partielle de la Ville.**

MESDAMES, MESSIEURS,

La Société Civile Immobilière des Facultés de Lille, siégeant 60, boulevard Vauban à Lille, a entrepris divers travaux de rénovation dans les immeubles suivants utilisés par les Etablissements de la Fédération Universitaire Polytechnique de Lille : Aménagement au 81, boulevard Vauban (ancienne maternité Sainte-Anne) de salles de cours et d'amphithéâtre destinés aux enseignements donnés par la Faculté libre des Sciences Economiques et diverses écoles de gestion, et travaux similaires dans les locaux de la Faculté libre de médecine, 56, rue du Port pour l'Ecole des délégués médicaux.

Le coût total de cette opération s'élève à 3.650.000 F et est financé comme suit :

- autofinancement	150.000 F
- emprunt à contracter	3.500.000 F
	— — — —
TOTAL	3.650.000 F
	— — — —

En conséquence, la Société Civile Immobilière des Facultés Catholiques de Lille envisage de contracter auprès de la Caisse Centrale de Crédit Mutuel du Nord un emprunt de 3.500.000 F pour une durée de 15 ans (60 trimestrialités) à taux révisable fixé actuellement à 8,90 %.

Toutefois, l'organisme prêteur conditionne la réalisation de ce prêt à l'octroi de la garantie financière de notre Commune que sollicite le Secrétaire Général de la Société Civile Immobilière susvisée par lettre en date du 8 Janvier 1990.

Eu égard à ce qui précède et considérant que :

- l'amortissement du prêt en cause sera assuré dans le cadre de la gestion de la Société Civile Immobilière des Facultés Catholiques de Lille,

- la convention à passer avec la Société Civile Immobilière des Facultés Catholiques devra prévoir la constitution de toutes les sûretés utiles énumérées dans la circulaire n° 440/CL/F1 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 18 Juillet 1962, relative aux garanties d'emprunts susceptibles d'être accordées par les Collectivités Locales et notamment, une inscription de privilèges ou d'hypothèques qui sera prise sur les biens mobiliers et immobiliers de l'organisme en cause,

- l'organisme dénommé "Société Civile Immobilière des Facultés Catholiques" est constitué conformément aux dispositions de la circulaire ministérielle susvisée, dans les conditions légales et jouit en vertu de la loi, de la capacité d'emprunter,

- le but poursuivi par ledit organisme présente incontestablement un intérêt communal,

nous vous prions, en accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunie le 2 Février 1990, d'accorder à la Société Civile Immobilière des Facultés Catholiques la garantie financière sollicitée et d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil,

Vu les statuts de la Société Civile Immobilière des Facultés Catholiques,

Vu la lettre en date du 8 Janvier 1990 du Secrétaire Général de la Société Civile Immobilière des Facultés Catholiques sollicitant la garantie financière de la Ville de Lille en vue de la réalisation de l'emprunt envisagé,

Vu le devis estimatif de l'opération arrêté à la somme globale de 3.650.000 F,

Vu le plan de financement de l'opération et les modalités de remboursement prévues,

Vu la situation financière de la Société Civile Immobilière des Facultés Catholiques arrêtée au 30 Septembre 1989,

Vu la loi d'amélioration de la décentralisation du 5 Janvier 1988,

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1er - La Ville de Lille accorde sa garantie financière partielle à la Société Civile Immobilière des Facultés Catholiques pour le remboursement d'un emprunt de 3.500.000 F que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse Centrale de Crédit Mutuel du Nord pour une période de 15 ans. Ce prêt est destiné à financer les travaux de rénovation de l'ancienne maternité Sainte-Anne sise 81, boulevard Vauban et d'une partie de la Faculté de médecine sise 56, rue du Port.

Cette garantie est limitée à concurrence de 50 % du montant dudit prêt conformément aux dispositions de la loi d'amélioration de la décentralisation du 5 Janvier 1988.

Le taux d'intérêt initial sera celui en vigueur à la date de l'établissement du contrat.

Au cas où la Société Civile Immobilière des Facultés Catholiques de Lille, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville de Lille s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place sur les bases ci-avant définies, et sur simple demande de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel du Nord, adressée par lettre-missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la Caisse susvisée discute au préalable l'organisme défaillant.

Article 2 - Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des annuités, à concurrence de 50 % de leur total.

Article 3 - Conformément aux dispositions de l'article 48 de la loi n° 84/148 du 1er Mars 1984, la Caisse Centrale de Crédit Mutuel du Nord est tenue au plus tard avant le 31 Mars de chaque année, de faire connaître à la Ville de Lille le montant du principal et des intérêts restant à courir au 31 Décembre de l'année précédente.

Article 4 - Monsieur le Maire est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Lille au contrat d'emprunt à souscrire par la Société Civile Immobilière des Facultés Catholiques de Lille et à poursuivre, s'il y a lieu l'exécution de la présente délibération.

Adopté

**N° 90/39 : Société Civile Immobilière de la Digue - Aménagement d'un immeuble destiné aux enseignements de langues vivantes.
Emprunt de 1.400.000 F - Garantie financière partielle de la Ville.**

MESDAMES, MESSIEURS,

La Société Civile Immobilière de la Digue, constituée le 14 Décembre 1989, siégeant 67, boulevard Vauban à Lille, a entrepris divers travaux de rénovation d'un immeuble sis sur un terrain situé rue de la Digue et 27, rue d'Armentières destiné aux enseignements de langues vivantes, appelé immeuble du CLARIFE.

Le coût total de l'opération s'élève à 2.300.000 F et est financé comme suit :

- autofinancement	900.000 F
- emprunt à contracter	1.400.000 F
	— — — —
TOTAL	2.300.000 F

En conséquence, la Société Civile Immobilière de la Digue envisage de contracter auprès de la Caisse Centrale de Crédit Mutuel du Nord un emprunt de 1.400.000 F pour une durée de 15 ans à taux révisable fixé actuellement à 8,90 %.

Toutefois, l'organisme prêteur conditionne la réalisation de ce prêt à l'octroi de la garantie financière de notre Commune que sollicite le Secrétaire Général de la Société Civile Immobilière des Facultés Catholiques par lettre en date du 8 Janvier 1990.

Eu égard à ce qui précède et considérant que :

- l'amortissement du prêt en cause sera assuré dans le cadre de la gestion de l'Etablissement,
- la convention à passer avec la Société Civile Immobilière de la Digue devra prévoir la constitution de toutes les sûretés utiles énumérées dans la circulaire n° 440/CL/F1 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 18 Juillet 1962, relative aux garanties d'emprunts susceptibles d'être accordées par les Collectivités Locales et notamment, une inscription de privilèges ou d'hypothèques qui sera prise sur les biens mobiliers et immobiliers de l'organisme en cause,
- l'organisme dénommé Société Civile Immobilière de la Digue est constitué conformément aux dispositions de la circulaire ministérielle susvisée, dans les conditions légales et jouit en vertu de la loi, de la capacité d'emprunter,
- le but poursuivi par ledit organisme présente incontestablement un intérêt communal,

nous vous prions, en accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunie le 2 Février 1990, d'accorder à la Société Civile Immobilière de la Digue la garantie financière sollicitée et d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil,

Vu les statuts de la Société Civile Immobilière de la Digue,

Vu la lettre en date du 8 Janvier 1990 du Secrétaire Général de la Société Civile Immobilière des Facultés Catholiques de Lille sollicitant la garantie financière de la Ville de Lille en vue de la réalisation de l'emprunt envisagé,

Vu le devis estimatif de l'opération arrêté à la somme globale de 2.300.000 F,

Vu le plan de financement de l'opération et les modalités de remboursement prévues,

Vu la situation financière de la Société Civile Immobilière de la Digue (Budget Prévisionnel de 1990),

Vu la loi d'amélioration de la décentralisation du 5 Janvier 1988,

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1er - La Ville de Lille accorde sa garantie financière partielle à la Société Civile Immobilière de la Digue pour le remboursement d'un emprunt de 1.400.000 F que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse Centrale de Crédit Mutuel du Nord pour une période de 15 ans (sous forme de 60 trimestrialités). Ce prêt financera les travaux de rénovation d'un immeuble sis sur un terrain situé rue de la Digue et 27, rue d'Armentières destiné aux enseignements de langues vivantes (immeuble de CLARIFE).

Cette garantie est limitée à concurrence de 50 % du montant dudit prêt conformément aux dispositions de la loi d'amélioration de la décentralisation du 5 Janvier 1988.

Le taux d'intérêt initial sera celui en vigueur à la date de l'établissement du contrat.

Au cas où la Société Civile Immobilière de la Digue, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville de Lille s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur les bases ci-avant définies et sur simple demande de la Caisse Centrale de Crédit Mutuel du Nord adressée par lettre-missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la Caisse susvisée discute au préalable l'organisme défaillant.

Article 2 - Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des annuités, à concurrence de 50 % de leur total.

Article 3 - Conformément aux dispositions de l'article 48 de la Loi n° 84/148 du 1er Mars 1984, la Caisse Centrale de Crédit Mutuel du Nord est tenue au plus tard avant le 31 Mars de chaque année, de faire connaître à la Ville de Lille le montant du principal et des intérêts restant à courir au 31 Décembre de l'année précédente.

Article 4 - Monsieur le Maire est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Lille au contrat d'emprunt à souscrire par la Société Civile Immobilière de la Digue et à poursuivre, s'il y a lieu, l'exécution de la présente délibération.

Adopté

N° 90/40 : Société Anonyme d'Economie Mixte de Rénovation et de Restauration du Secteur Sauvegardé de Lille (SORELI) - Réhabilitation de l'ancienne Usine Leblan, 84/86 rue de Trévisse à Lille - Emprunt de 5.500.000 F - Garantie financière partielle de la Ville.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 89/541 du 20 Novembre 1989, le Conseil Municipal a confié à la SORELI un traité de concession pour la réhabilitation de l'ancienne Usine Leblan, 84/86 rue de Trévisse à Lille.

Pour permettre l'acquisition de cet immeuble, la SORELI envisage de contracter, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un emprunt de 5.500.000 F remboursable en 5 ans (avec 4 ans de différé d'amortissement), au taux variable TAM augmenté d'une marge de 0,40%.

L'organisme prêteur conditionne, toutefois, la réalisation de ce prêt à l'octroi de la garantie financière de la Ville de Lille que sollicite le Directeur de la Société susvisée par lettre en date du 29 Janvier 1990.

Cependant, conformément aux dispositions de la loi d'amélioration de la décentralisation du 5 Janvier 1988, l'engagement de la Ville ne saurait excéder 80 % de l'emprunt à garantir,

Eu égard à ce qui précède, nous vous prions, en accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunie le 2 Février 1990, de faire droit dans la limite de 80 % à la demande qui vous est présentée et de bien vouloir prendre, en conséquence, la délibération suivante :

Le Conseil,

Vu la demande formée par la SORELI tendant à obtenir la garantie financière partielle de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 5.500.000 F,

Vu la loi d'amélioration de la décentralisation du 5 Janvier 1988,

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1er - La Ville de Lille accorde sa garantie à concurrence de 80 % à la SORELI pour le remboursement d'un emprunt de 5.500.000 F que cet Etablissement se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour une période de 5 ans avec différé d'amortissement de 4 années et destiné à financer l'acquisition de l'immeuble 84 - 86 rue de Trévisse à Lille.

Le taux d'intérêt appliqué, "TAM augmenté d'une marge de 0,40 %" sauf proposition plus avantageuse, sera celui en vigueur à la date de l'établissement du contrat.

Au cas où la SORELI, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville de Lille s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place sur les bases ci-avant définies, et sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations, adressée par lettre-missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la Caisse susvisée discute au préalable l'organisme défaillant.

Article 2 - Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des annuités, à concurrence de 80 % de leur total.

Article 3 - Monsieur le Maire est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Lille au contrat d'emprunt à souscrire par la SORELI et à poursuivre, s'il y a lieu, l'exécution de la présente délibération.

Adopté

N° 90/41 : Divers produits communaux - Admissions en non valeur.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Trésorier Principal de Lille-Municipale a fait parvenir les états n°s 12 à 21 des sommes proposées comme irrécouvrables au titre de l'année 1990.

Ces opérations, dont le total s'élève à 291.999,36 Francs concernent des produits budgétaires des exercices 1980 à 1989 inclus, à savoir :

* Etat n° 12	
Année 1980	1.012,08 Francs
* Etat n° 13	
Année 1981	6.142,32 Francs
* Etat n° 14	
Année 1982	9.973,27 Francs
* Etat n° 15	
Année 1983	15.492,59 Francs
* Etat n° 16	
Année 1984	14.528,23 Francs
* Etat n° 17	
Année 1985	15.457,45 Francs

* Etat n° 18	
Année 1986	30.871,05 Francs
* Etat n° 19	
Année 1987	43.282,03 Francs
* Etat n° 20	
Année 1988	106.264,37 Francs
* Etat n° 21	
Année 1989	48.975,97 Francs
	— — — — —
TOTAL	291.999,36 Francs
	== == == == ==

L'irrecouvrabilité de ces ressources ayant été constatée par le Comptable communal, nous vous prions, en accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du personnel réunie le 2 Février 1990, de bien vouloir admettre en non valeur la somme de 291.999,36 Francs.

La dépense correspondante sera prélevée sur le crédit inscrit au chapitre 970 article 8285 de la section de fonctionnement du budget de 1990.

Adopté

**N° 90/42 : Dotations complémentaires et nouvelles - Décisions
modificatives - Exercice 1989.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Afin d'assurer le règlement des dépenses relatives à la clôture de la gestion de l'exercice 1989, il s'avère nécessaire de procéder au renforcement de certaines dotations budgétaires.

D'autres charges, dont certaines sont couvertes par le emploi de recettes correspondantes, doivent, par ailleurs, faire l'objet d'inscriptions nouvelles.

Enfin, en cette fin d'exercice, il est nécessaire d'inscrire certaines opérations d'ordre, notamment relatives aux travaux en régie.

En voici le détail :

Chapitres	Articles	Libellé	Dépenses	Recettes
		SECTION D'INVESTISSEMENT		
900.00	2140 E1	Hôtel de Ville et autres services administratifs. Mobilier. Matériel. Equipement. Modernisation	21.000,00	
	2140 E2	Informatisation des services. Matériel. Equipement	607.931,65	
	1059 E2	Participation du Centre Communal d'Action Sociale à l'informatisation de l'Aide Sociale		607.931,65
	2140 E2	Informatisation des services. Matériel. Equipement (Bibliothèque municipale)	329.699,00	
	232 1A	Hôtel de Ville. Aménagements divers, de sécurité, de grosses réparations. Travaux en régie 1989	2.809.234,97	
900.09	232 390	Immeuble "La Filature". Aménagement de divers équipements communaux. Travaux en régie 1989	21.845,00	
900.9	2150 L2	Parc automobile. Renouvellement de véhicules. Travaux en régie 1989	43.276,10	
	232 2A	Centre technique municipal. Construction du nouveau garage. Travaux en régie 1989	38.465,00	
	232K10	Divers bâtiments administratifs. Aménagement. Travaux en régie 1989	284.262,64	
901.5	232 74A	Jardin Vaubari. Réfection du chalet des chèvres. Travaux en régie 1989	83.084,41	
	235 L15	Parc et espaces verts. Amélioration et rénovation. Travaux en régie 1989	96.008,59	
	235 48	Aménagement du parc boisé de la Citadelle. Remboursement d'une facture		95.472,70
	235 66	Parc zoologique. Travaux d'aménagement et de rénovation. Travaux en régie 1989	290.282,02	

Chapitres	Articles	Libellé	Dépenses	Recettes
903.1	2142 F1	Divers bâtiments scolaires. Acquisition de mobilier et matériel	38.771,81	
	2147 527	Hellemmes. Ecole Dombrowski. Acquisition de mobilier. Récupération sur facture	6.200,00	6.200,00
903.50	232 K21	Divers stades. Travaux de modernisation, grosses réparations Travaux en régie 1989	59.879,05	
903.51	232 K22	Diverses salles de gymnastique. Travaux de grosses réparations, modernisation, sécurité. Travaux en régie 1989	83.411,44	
903.52	232 K24	Bassins de natation. Travaux de modernisation, grosses réparations et sécurité	43.000,00	
	232 K24	Bassins de natation. Travaux de modernisation, grosses réparations et sécurité. Travaux en régie 1989	24.870,73	
903.59	232 481	Centre de Canoë-kayak. Aménagement. Travaux en régie 1989	83.765,83	
903.61	1151	Musées. Recettes grevées d'affectation spéciale. Prélèvement		37.000,00
903.63	1051 G11	Bibliothèque municipale. Achat de matériel informatique. Subvention de l'Etat		329.699,00
	1151	Bibliothèques. Recettes grevées d'affectation spéciale. Prélèvement		370.000,00
903.64	232 K36	Salles de spectacles. Travaux d'aménagement et de sécurité. Travaux en régie 1989	139.345,76	
903.65	2141 G18	Conservatoire. Acquisition de matériel musical	106.200,00	
	1051 G18	Conservatoire. Acquisition de matériel musical. Subvention de l'Etat		106.200,00
904.90	232K41	Cimetières. Travaux de modernisation, grosses réparations, signalisation, etc ... Travaux en régie 1989	114.948,72	

Chapitres	Articles	Libellé	Dépenses	Recettes
904.91	232 387	Maison de l'Enfance et de la Culture. Travaux de modernisation. Travaux en régie 1989	64.240,51	
904.92	2141 G24	Opération "Le livre, un outil contre les exclusions"	120.000,00	
	1051 G24	Opération "Le livre, un outil contre les exclusions". Subvention du Centre national des Lettres		20.000,00
	1053 G24	Subvention du Conseil général		25.000,00
	1059 G24	Subvention de divers organismes		45.000,00
	232 K46	Divers équipements sanitaires et sociaux. Modernisation et grosses réparations. Travaux en régie 1989	232.763,77	
	232 391	Centre d'hébergement rue Paul Lafargue. Aménagement. Travaux en régie 1989	320.604,11	
906.3	232 K48	Divers établissements de bains-douches. Travaux de grosses réparations	60.600,00	
909	235 K60	Implantation de fontaines dans la Ville. Travaux en régie 1989	829.482,20	
925.5	260	Titres cotés.		149.006,73
927	1152	Prélèvement sur recettes de fonctionnement		5.619.770,85
		TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	6.953.173,31	7.411.280,93

Chapitres	Articles	Libellé	Dépenses	Recettes
		SECTION DE FONCTIONNEMENT		
930.5	831	Prélèvement sur recettes de fonctionnement	5.619.770,85	
931.1	782	Personnel permanent. Travaux d'investissement en régie 1989		4.676.118,59
932.010	782	Atelier de corps d'Etat. Travaux en régie 1989		612.119,14
932.011	782	Atelier du Service Electrique. Travaux en régie 1989		134.291,88
932.012	782	Atelier du Service des Installations Thermiques et Sanitaires. Travaux en régie 1989		167.282,52
932.210	7339	Hellemmes. Remboursement par l'E.D.F d'un trop-perçu		118.666,09
	782	Bâtiments communaux. Travaux en régie 1989		29.958,72
932.22	6312	Ecole Récamier. Sinistre. Réduction des inscriptions budgétaires à concurrence de l'indemnité d'assurance	- 597.001,81	
	7339	Ecole Récamier. Remboursement de la compagnie d'assurances		- 558.230,00
940.31	601	Fêtes publiques et cérémonies. Alimentation	9.218,00	
	609	Fêtes publiques et cérémonies. Autres fournitures	98.620,00	
	6314	Fêtes publiques et cérémonies. Entretien de matériel, outillage et mobilier	1.430,00	
	645	Fêtes publiques et cérémonies. Autres prestations de service au bénéfice de tiers	4.100,00	
	660	Fêtes et cérémonies	185.107,00	
	6629	Fêtes et cérémonies. Autres prestations de service	3.735,00	

Chapitres	Articles	Libellé	Dépenses	Recettes
942.22	657	Contrat d'actions de prévention de la délinquance. Subvention de l'Etat	225.000,00	
	7371	Emploi		225.000,00
944.9	663	Groupe d'action psycho-pédagogique. Installation à l'école Lalo.....	5.000,00	
	7373	Subvention du Conseil général. ... Emploi.....		5.000,00
945.12	7339	Redevance pour utilisation d'un équipement sportif		10.078,00
945.220	831	Bibliothèque municipale. Prélèvement sur recettes de fonctionnement	370.000,00	
945.230	831	Palais des Beaux-Arts. Prélèvement sur recettes de fonctionnement	15.000,00	
945.231	831	Musée Comtesse. Prélèvement sur recettes de fonctionnement	22.000,00	
945.230	709	Ventes d'affiches. Exposition "Dessins Italiens"		465,00
955.5	657	Aide sociale aux personnes âgées. Association Inter-Age. Crédit complémentaire	101.760,00	
955.9	6629	Opération "Le livre, un outil contre les exclusions". Autres prestations de service	40.000,00	
	7372	Opération " Le livre, un outil contre les exclusions ". Subvention de la Direction Régionale de l'Action Culturelle		20.000,00
961.0	7339	Remboursement à la Ville d'un trop-perçu		19.829,00
970	839	Dotations de la Commune Associée. Emploi de la recette encaissée à la suite d'un trop-perçu	118.666,09	
		TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6.222.405,13	5.460.578,94

Dans ces conditions, les opérations relatives à la Section d'Investissement laissent apparaître un excédent de recettes sur les dépenses de 458.107,62 F.

Par contre, au niveau de la Section de Fonctionnement, on observe un déficit de 761.826,19 F.

En ce sens, nous vous proposons, en accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunie le 2 Février 1990 :

1) d'assurer le financement du déficit des opérations de fonctionnement, soit 761.826,19 F par une partie du produit de la régularisation de Dotation Globale de fonctionnement perçue au titre de l'exercice 1988,

2) de procéder aux inscriptions budgétaires reprises ci-dessus dans le cadre des décisions modificatives de 1989.

Adopté

N° 90/43 : Budget de l'exercice 1989. Transferts de crédits.

MESDAMES, MESSIEURS,

En raison de la diversité de leur nature et de leur caractère prévisionnel, les dépenses des sections d'investissement et de fonctionnement de nos documents budgétaires ne peuvent, lors de leur élaboration, faire l'objet d'une répartition précise dans le cadre de la nomenclature du plan comptable.

En vue de permettre l'imputation de ces opérations selon leur destination, il est nécessaire de procéder, en cours d'année, à certains transferts ou ventilations des crédits mis à la disposition des services gestionnaires.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunie le 2 Février 1990, nous vous demandons de bien vouloir ratifier les propositions soumises en vue d'assurer le règlement de dépenses de travaux ou fournitures relatif à l'aménagement de divers équipements communaux.

Toutes les opérations correspondantes y compris l'utilisation des comptes 831 et 115 afférents à l'équilibre des deux sections budgétaires seront régularisées dans le cadre des Décisions Modificatives de l'exercice 1989.

Adopté

Virement du chapitre 900.00 - Hôtel de Ville
article 2140 EX - Hôtel de Ville et autres services administratifs.
Mobilier, matériel, équipement, modernisation

au même chapitre
article 2140 E1 - Hôtel de Ville. Mobilier. Matériel.
Équipement. Modernisation
d'une somme de 2.000.000,00 F

Virement du chapitre 900.00 - Hôtel de Ville
article 2140 E1 - Hôtel de ville. Mobilier. Matériel. Equipement.
Modernisation

au même chapitre
article 2140 E2 - Informatisation des services. Matériel. Equipement
d'une somme de 30.000,00 F

Virement du chapitre 900.00 - Hôtel de Ville
article 2147 K2 - Hôtel de Ville. Acquisition de mobilier et matériel

au même chapitre
article 2140 E2 - Informatisation des services. Matériel. Equipement
d'une somme de 25.000,00 F

Virement du chapitre 900.00 - Hôtel de Ville
article 232 1A - Hôtel de Ville. Travaux d'aménagements divers, de
sécurité et de grosses réparations

au même chapitre
article 2140 E1 - Hôtel de Ville. Mobilier. Matériel. Equipement.
Modernisation
d'une somme de 142.957,77 F

Virement du chapitre 900.09 - Bâtiments polyvalents
article 232390 - La Filature. Divers équipements communaux
Bibliothèque Le Blan

au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs
article 232 K10 - Divers bâtiments administratifs. Aménagement
d'une somme de 705,00 F

Virement du chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs
article 2147 K8 - Mairies de quartier. Secteurs techniques.
Acquisition de matériel

au chapitre 900.00 - Hôtel de ville
article 2140 E1 - Hôtel de Ville. Mobilier. Matériel. Equipement.
Modernisation
d'une somme de 3.300,00 F

Virement du chapitre 900.9 - Autre bâtiments administratifs
 article 2147 L1 - Service des transports. Acquisition de matériel

au chapitre 900.00 - Hôtel de Ville
 article 2140 E2 - Informatisation des services. Matériel, équipement
 d'une somme de 50.000,00 F

Virement du chapitre 901.1 - Equipement de voies
 article 2334225 - Eclairage public. Mise en conformité des
 transformateurs

au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs
 article 2147 K7 - Centre technique municipal. Acquisition de
 matériel divers
 d'une somme de 54.050,00 F

Virement du chapitre 901.9 - Autres équipements de voiries
 article 2147 L19 - Acquisition de mobilier urbain

au même chapitre
 article 235 L20 - Aménagements urbains divers
 d'une somme de 35.419,56 F

Virement du chapitre 903.1 - Ecoles du 1er degré
 article 2142 FX - Divers bâtiments scolaires. Acquisition de
 mobilier et matériel

au même chapitre
 article 2147 FX - Divers bâtiments scolaires. Acquisition de
 mobilier et matériel
 d'une somme de 660,00 F

Virement du chapitre 903.1 - Ecoles du 1er degré
 article 2142 K14 - Restaurants scolaires. Acquisition de mobilier

au même chapitre
 article 2147 K72 - Restaurants scolaires. Installation d'une
 chambre froide
 d'une somme de 523,66 F

Virement du chapitre 903.1 - Ecoles du 1er degré
 article 2142 201 - Groupe scolaire Pasteur-Mozart. Acquisition
 de mobilier

au même chapitre
 article 232201 - Groupe scolaire Pasteur-Mozart. Restaurant
 d'une somme de 92,30 F

Virement du chapitre 903.60 - Monuments article 130 N3 - Rénovation et animation de la Vieille Bourse. Participation de la Ville	
au chapitre 903.69 - Autres équipements. Beaux-Arts. article 130 N3 - Rénovation et animation de la Vieille Bourse Participation de la ville	
d'une somme de	750.000,00 F
Virement du chapitre 903.60 - Monuments article 235 K66 - Monuments historiques. Travaux de réfection	
au même chapitre article 232308 - Grand'Garde. Réfection de la façade	
d'une somme de	500.000,00 F
Virement du chapitre 904.90 - Cimetières article 235546 - Hellemmes. Cimetière. Travaux d'aménagement et d'extension	
au même chapitre article 2147546 - Hellemmes. Cimetière. Acquisition de matériel	
d'une somme de	109.000,00 F
Virement du chapitre 904.91 - Equipement socio-éducatif article 2147 KX - Maisons de quartiers. Acquisition de matériel	
au même chapitre article 232 KX - Maisons de quartiers. Aménagement	
d'une somme de	8.972,41 F
Virement du chapitre 904.91 - Equipement socio-éducatif article 232 KX - Maisons de quartiers. Aménagement	
au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs article 232 K11 - Mairies de quartiers. Travaux de modernisation et d'amélioration	
d'une somme de	13.770,00 F
Virement du chapitre 904.91 - Equipement socio-éducatif article 232 K42 - Divers équipements socio-éducatifs. Grosses réparations et sécurité	
au même chapitre article 232 K43 - Foyer de culture populaire. Travaux de réinstallation	
d'une somme de	187,76 F

Virement du chapitre 904.91 - Equipement socio-éducatif
 article 232474 - Maison de quartier rue d'Angleterre.
 Aménagement

au chapitre 904.60 - Pouponnière. Crèches
 article 232 K39 - Pouponnière. Crèches. Modernisation. Grosses
 réparations et sécurité
 d'une somme de 1.701,93 F

Virement du chapitre 904.92 - Autres équipements sanitaires et sociaux
 article 2127 K45 - Téléalarme des personnes âgées. Installation

au même chapitre
 article 2147 I4 - Foyers de personnes âgées. Acquisition de
 matériel
 d'une somme de 11.189,91 F

Virements du chapitre 908.0 - Urbanisme. Opérations d'aménagements
 article 235 E4 - Projets d'aménagement de quartiers

au même chapitre
 article 2140 E4 - Projets d'aménagement de quartiers. Acquisition
 de mobilier de bureau
 d'une somme de 1.770,00 F

et au chapitre 901.1 - Equipement de voies
 article 235 L6 - Voies privées et courées. Assainissement
 d'une somme de 130.000,00 F

Virement du chapitre 909 - Autres équipements
 article 235 K58 - L'Art dans la Ville. Implantation de sculptures
 et de peintures

au chapitre 900.00 - Hôtel de Ville
 article 2169 C1 - Hôtel de Ville. Acquisition d'oeuvres d'art.
 d'une somme de 321.000,00 F

Virements du chapitre 922 - Opérations immobilières et mobilières
 hors programme
 article 235 E6 - Travaux d'aménagement divers

au chapitre 900.00 - Hôtel de Ville
 article 2140 E2 - Informatisation des services. Matériel. Equipement
 d'une somme de 350.000,00 F

et à l'article 232 1F - Hotel de Ville. Accessibilité aux handicapés.
 Travaux.
 d'une somme de 550.000,00 F

Virement du chapitre 931.1 - Rémunérations et charges
article 611 - Rémunération du personnel non titulaire

au même chapitre

article 657 - Subvention au Comité des Oeuvres Sociales du
personnel municipal

d'une somme de 93.420,00 F

Virement du chapitre 932.010 - Atelier de corps d'Etat
rue de Bargues

article 6314 - Entretien de matériel, outillage et mobilier

au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs

article 2147 K8 - Mairies de quartiers. Secteurs techniques.
Acquisition de matériel

d'une somme de 2.609,20 F

Virement du chapitre 932.010 - Atelier de corps d'Etat
rue de Bargues

article 633 - Acquisition de petit matériel, outillage
et mobilier

au chapitre 903.1 - Ecoles du 1er degré

article 2147 K15 - Divers bâtiments scolaires. Acquisition de
matériel

d'une somme de 1.463,00 F

Virements du chapitre 932.210 - Bâtiments communaux

article 6312 - Entretien de bâtiments

au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs

article 232 K10 - Divers batiments administratifs. Aménagement

d'une somme de 39.997,81 F

chapitre 903.63 - Bibliothèques

article 232 K34 - Bibliothèques de quartier. Aménagements divers

d'une somme de 1.300,00 F

et au chapitre 904.92 - Autres équipements sanitaires et sociaux

article 232 K46 - Divers équipements sanitaires et sociaux.

Travaux de modernisation et de grosses réparations

d'une somme de 1.100,00 F

Virement du chapitre 932.210 - Bâtiments communaux

article 633 - Acquisition de petit matériel, outillage et mobilier

au chapitre 903.1 - Ecoles du 1er degré article 2147 FX - Divers batiments scolaires. Acquisition de matériel	
d'une somme de	2.950,00 F
Virement du chapitre 932.210 - Bâtiments communaux article 6341 - Eau	
au chapitre 945.12 - Terrains et salles de sports. Stades municipaux article 6341 - Eau	
d'une somme de	1.000,00 F
Virements du chapitre 934.23 - Service de l'économat article 601 - Alimentation	
au chapitre 955.1 - Aide sociale à l'enfant, à la mère et à la famille article 601 - Alimentation	
d'une somme de	392,00 F
et au chapitre 955.5 - Aide sociale aux personnes âgées article 609 - Autres fournitures	
d'une somme de	5.798,64 F
Virement du chapitre 934.23 - Service de l'économat article 608 - Fournitures de bureau	
au chapitre 955.5 - Aide sociale aux personnes âgées article 609 - Autres fournitures	
d'une somme de	70.000,00 F
Virement du chapitre 934.240 - Hôtel de Ville. Autres services généraux	
article 611 - Rémunération du personnel non titulaire	
au chapitre 931.1 - Rémunérations et charges article 641 - Remboursement de frais à d'autres collectivités	
d'une somme de	155.021,68 F
Virement du chapitre 934.240 - Hôtel de Ville. Autres services généraux	
article 615 - Rémunérations diverses	
au chapitre 931.1 - Rémunérations et charges article 641 - Remboursement de frais à d'autres collectivités	
d'une somme de	21.347,53 F

Virement du chapitre 934.240 - Hôtel de Ville. Autres services
généraux

article 6314 - Entretien de matériel, outillage et mobilier

au chapitre 955.5 - Aide sociale aux personnes âgées

article 609 - autres fournitures

d'une somme de 30.000,00 F

Virements du chapitre 936.20 - Nettoyement

article 6629 - Autres prestations de service

au chapitre 900.00 - Hôtel de Ville

article 2140 E2 - Informatisation des services. Matériel.

Equipement

d'une somme de 71.500,00 F

et au chapitre 932.210 - Bâtiments communaux

article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 30.000,00 F

Virement du chapitre 940.10 - Etat-civil. Démographie

article 618 - Charges sociales

au chapitre 931.1 - Rémunérations et charges

article 649 - Objecteurs de conscience

d'une somme de 8.675,00 F

Virements du chapitre 940.211 - Animation urbaine

article 611 - Rémunération du personnel non titulaire

au chapitre 931.1 - Rémunérations et charges

article 612.1 - Allocation chômage versée directement

d'une somme de 36.000,00 F

et article 649 - Objecteurs de conscience

d'une somme de 6.000,00 F

Virement du chapitre 940.211 - Animation urbaine

article 611 - Rémunération du personnel non titulaire

au chapitre 940.33 - Congrès. Comités. Repas de personnes âgées

article 657 - Subventions exceptionnelles à divers groupements

d'une somme de 20.000,00 F

Virements du chapitre 940.211 - Animation urbaine

article 657 - Subventions (gestion des terrains d'aventure)

au même chapitre	
article 657 - Subventions (contrats diverses maisons de quartiers)	
d'une somme de	4.123,00 F
article 657 - Subventions (centres sociaux)	
d'une somme de	33.972,00 F
article 657 - Subventions à diverses sociétés	
d'une somme de	11.905,00 F
Virement du chapitre 940.233 - Bicentenaire de la Révolution	
article 660 - Fêtes et cérémonies	
au même chapitre	
article 657 - Subvention à l'Association pour la célébration du Bicentenaire de la Révolution	
d'une somme de	180.000,00 F
Virement du chapitre 940.32 - Parrainage. Jumelage. Coopération	
article 657 - Subventions (Déplacement dans les villes jumelées)	
au même chapitre	
article 6629 - Autres prestations de service	
d'une somme de	7.300,00 F
Virement du chapitre 942.22 - Police. Ordre public	
article 6629 - Autres prestations de service	
au même chapitre	
article 657 - Subventions	
d'une somme de	81.727,68 F
- Virements du chapitre 943.64 - Ecoles de musique	
article 615 - Rémunérations diverses	- 47.368,60 F
article 618 - Charges sociales	- 65.692,69 F
article 6202 - Cotisations au F.N.A.L	- 859,58 F
article 6203 - Versement de transport	- 2.889,89 F
au chapitre 931.1 - Rémunérations et charges	
article 641 - Remboursements de frais à d'autres collectivités	
d'une somme totale de	116.810,76 F
Virement du chapitre 943.64 - Ecoles de musique	
article 615 - Rémunérations diverses	
au chapitre 931.1 - Rémunérations et charges	
article 644 - Honoraires médicaux et frais pharmaceutiques	
d'une somme de	62.000,00 F

Virement du chapitre 944.40 - Classes de neige article 615 - Rémunérations diverses	
au chapitre 931.1 - Rémunérations et charges article 641 - Remboursements de frais à d'autres collectivités d'une somme de	39.456,68 F
Virement du chapitre 944.41 - Classes vertes article 643 - Frais de séjour et de stage	
au chapitre 943.1 - Enseignement du 1er degré article 607 - Fournitures scolaires d'une somme de	55.000,00 F
Virements du chapitre 945.12 - Terrains et salles de sports. Stades municipaux article 611 - Rémunération du personnel non titulaire	
au chapitre 931.1 - Rémunérations et charges article 641 - Remboursements de frais à d'autres collectivités d'une somme de	25.677,64 F
et au chapitre 934.240 - Hôtel de Ville. Autres services généraux article 618 - Charges sociales d'une somme de	45.122,81 F
Virement du chapitre 945.18 - Encouragement aux sports article 6405 - Cotisations municipales	
au même chapitre article 657 - Subventions d'une somme de	420,00 F
Virements du chapitre 945.18 - Encouragement aux sports article 657 - Subventions (Diverses associations sportives)	
au même chapitre article 609 - Autres fournitures d'une somme de	57.738,04 F
et article 661 - Frais de transports d'une somme de	1.258,00 F
Virements du chapitre 945.241 - Conservatoire. Diffusion. Animation article 615 - Rémunérations diverses	

au chapitre 951.423 - Crèche Crépin-Rolland	
article 611 - Rémunération du personnel non titulaire	
d'une somme de	7.075,26 F
article 615 - Rémunérations diverses	
d'une somme de	3.624,57 F
article 6202 - Cotisations au F.N.A.L.	
d'une somme de	9,30 F
article 6203 - Versement de transport	
d'une somme de	20,09 F
au chapitre 951.66 - Foyers de personnes âgées	
article 611 - Rémunération du personnel non titulaire	
d'une somme de	23.336,72 F
article 618 - Charges sociales	
d'une somme de	7.772,68 F
article 6202 - Cotisations au F.N.A.L.	
d'une somme de	23,31 F
article 6203 - Versement de transport	
d'une somme de	349,65 F
et au chapitre 951.80 - Cimetière de l'Est	
article 611 - Rémunération du personnel non titulaire	
d'une somme de	28.356,51 F
et article 618 - Charges sociales	
d'une somme de	21.000,00 F
Virements du chapitre 945.241 - Conservatoire. Diffusion. Animation	
article 618 - Charges sociales	
au chapitre 951.80 - Cimetière de l'Est	
article 618 - Charges sociales	
d'une somme de	23.121,88 F
article 6202 - Cotisations au F.N.A.L.	
d'une somme de	131,89 F
article 6203 - Versement de transport	
d'une somme de	1.982,35 F
Virement du chapitre 945.280 - Activités culturelles	
article 657 - Subventions (Animation de la Vieille Bourse)	

au même chapitre article 657 - Subventions (Diverses associations culturelles) d'une somme de	100.000,00 F
Virement du chapitre 945.280 - Activités culturelles article 657 - Subventions (Expositions. Organisations)	
au même chapitre article 657 - Subventions (Diverses associations culturelles) d'une somme de	37.000,00 F
Virement du chapitre 945.280 - Activités culturelles article 6629 - Autres prestations de service	
au même chapitre article 657 - Subventions d'une somme de	270.000,00 F
Virement du chapitre 951.22 - Service de désinfection article 6629 - Autres prestations de service	
au chapitre 955.9 - Autres aides sociales article 6405 - Cotisations municipales d'une somme de	21.450,00 F
Virements du chapitre 955.9 - Autres aides sociales article 611 - Rémunération du personnel non titulaire	
au chapitre 934.240 - Hôtel de Ville. Autres services généraux article 618 - Charges sociales d'une somme de	74.901,05 F
article 6202 - Cotisations au F.N.A.L. d'une somme de	360,66 F
et au chapitre 942.22 - Police. Ordre public article 6202 - Cotisations au F.N.A.L. d'une somme de	16,90 F
Virements du chapitre 955.9 - Autres aides sociales article 615 - Rémunérations diverses	
au chapitre 934.240 - Hôtel de Ville. Autres services généraux article 6203 - Versement de transport d'une somme de	5.397,17 F

et au chapitre 942.22 - Police. Ordre public article 6203 - Versement de transport d'une somme de	256,50 F
Virement du chapitre 955.9 - Autres aides sociales article 618 - Charges sociales	
au chapitre 942.22 - Police. Ordre public article 618 - Charges sociales d'une somme de	5.683,68 F
Virement du chapitre 955.9 - Autres aides sociales article 657 - Subventions	
au chapitre 955.5 - Aide sociale aux personnes âgées article 6629 - Autres prestations de service d'une somme de	3.952,00 F
Virement du chapitre 961.0 - Expansion économique générale article 6405 - Cotisations municipales	
au chapitre 961.1 - Aménagement du territoire. Urbanisme article 657 - Subventions d'une somme de	25.000,00 F
Virement du chapitre 961.1 - Aménagement du territoire. Urbanisme article 6629 - Autres prestations de service	
au même chapitre article 657 - Subventions d'une somme de	60.000,00 F
Virements du chapitre 970 - Charges et produits non affectés article 669 - Dépenses imprévues	
au chapitre 955.8 - Aide sociale aux victimes des guerres et sinistres article 657 - Subvention. Aide à la Roumanie d'une somme de	250.000,00 F
et à l'article 6580 - Impôt sur les spectacles. Versement au Centre Communal d'Action Sociale d'une somme de	79.000,00 F
Virement du chapitre 971 - Impôts obligatoires article 690 - Remboursement de trop-perçus	

au même chapitre
article 6589 - Autres versements sur recettes
d'une somme de 182,91 F

HELLEMMES

Virement du chapitre 955.9 - Autres aides sociales
article 657 - Subventions

au même chapitre
article 6405 - Cotisations municipales
d'une somme de 1.280,00 F

POUPONNIERE

Virement de l'article 215 - Installations techniques, matériel
et outillage industriel
à l'article 2188 - Autres immobilisations corporelles
d'une somme de 45.017,80 F

Virement de l'article 2183 - Matériel de bureau et matériel
informatique
à l'article 231 - Travaux de bâtiments
d'une somme de 45.850,52 F

Virements de l'article 6023 - Alimentation
à l'article 61558 - Autres matériels et outillages
d'une somme de 4.838,88 F

et à l'article 6228 - Médecins, kinésithérapeutes
d'une somme de 15.025,70 F

Virement de l'article 6025 - Fournitures hôtelières
à l'article 6228 - Médecins, kinésithérapeutes
d'une somme de 4.260,31 F

Virement de l'article 60612 - Electricité
à l'article 6228 - Médecins, kinésithérapeutes
d'une somme de 15.080,64 F

Virement de l'article 6067 - Fournitures scolaires éducatives
et de loisirs
à l'article 6228 - Médecins, kinésithérapeutes
d'une somme de 5.395,00 F

POUPONNIERE (suite 2)

Virement de l'article 6068 - Autres fournitures diverses à l'article 61552 - Matériel de transport d'une somme de	2.608,83 F
Virement de l'article 61122 - Vacances et sorties à l'article 6026 - Carburants et fournitures de garage d'une somme de	100,00 F
Virement de l'article 61522 - Bâtiments à l'article 6228 - Médecins, kinésithérapeutes d'une somme	15.188,08 F
Virement de l'article 61551 - Matériel et outillage médicaux à l'article 6228 - Médecins, kinésithérapeutes d'une somme de	16.000,00 F
Virement de l'article 61558 - Autres matériels et outillages à l'article 6228 - Médecins, kinésithérapeutes d'une somme de	25.133,51 F
Virement de l'article 6284 - Informatique à l'extérieur à l'article 6021 - Produits pharmaceutiques à usage médical d'une somme de	9.269,00 F
Virements de l'article 6288 - Autres prestations diverses à l'article 6064 - Fournitures de bureau, imprimés et fournitures informatiques d'une somme de	234,14 F
à l'article 60282 - Fournitures scolaires éducatives et de loisirs d'une somme de	5.236,84 F
à l'article 60288 - Autres fournitures diverses d'une somme de	3.315,76 F
et à l'article 6182 - Documentation générale d'une somme de	31,81 F
- Virement de l'article 655 - Quotes-parts de services gérés en commun à l'article 6288 - Autres prestations diverses d'une somme de	114.932,75 F

OPERATIONS DE LA JOURNEE COMPLEMENTAIRE

- Article 6026 - Carburants et fournitures de garage	200,00 F
- Article 60612 - Electricité	5.000,00 F
- Article 60613 - Chauffage à l'entreprise	122.300,00 F
- Article 6064 - Fournitures de bureau, imprimés et fournitures informatiques	30,00 F
- Article 61522 - Bâtiments	36.600,00 F
- Article 61558 - Autres matériels et outillages	13.000,00 F
- Article 672 - Charges sur exercices antérieurs	520,00 F
	<hr/>
TOTAL DEPENSES	+ 177.650,00 F
- Article 706 - Recettes sur prix de journée	+ 177.650,00 F

N° 90/44 : Action Culturelle - Salle de l'AERONEF - Recherche de solutions aux nuisances acoustiques - Frais d'étude - Prise en charge.

MESDAMES, MESSIEURS,

A partir de Septembre 1989, a été tenté, dans la salle de Théâtre de la rue Colson, baptisée à cette occasion salle de l'AERONEF, une expérience de programmation destinée essentiellement à un public à la recherche de spectacles d'expressions nouvelles, tant dans le domaine de la musique que du Théâtre, de la chanson...

L'expérience s'est avérée très vite positive, puisqu'en trois mois, l'AERONEF a accueilli 12.000 spectateurs.

Toutefois, le bâtiment n'ayant pas été conçu pour l'accueil de concerts de musique contemporaine, son insonorisation est nettement insuffisante, ce qui provoque une gêne pour les habitants du voisinage.

Lors d'une réunion de travail le 2 Décembre 1989, le Conseil de Quartier de Vauban-Esquermes a émis le souhait que soit poursuivie l'activité à l'AERONEF, sous réserve que des dispositions soient prises dans les meilleurs délais pour remédier aux inconvénients ci-dessus.

Afin de rechercher des solutions, une étude doit être menée. Il est proposé que le coût de l'étude, évaluée à 52.000 F environ, soit pris en charge par la Ville avec l'aide de l'Etat qui verserait 50 % de son montant.

En accord avec votre Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts, réunie le 6 Février 1990, nous vous demandons de nous autoriser :

- à faire réaliser cette étude, la dépense correspondante sera prélevée sur le crédit ouvert au chapitre 909, article 235 K 59, sous-compte 01497 du B.P. 1990 intitulé : lutte contre le bruit ;

- à encaisser la subvention sollicitée de la D.R.A.C., soit 26.000 F environ et à ouvrir un crédit d'emploi correspondant au chapitre 909, article 235 K 59, sous-compte 01497.

Adopté

Voir compte rendu p. 18

N° 90/45 : Musée des Beaux-Arts - Financement de la restauration d'une oeuvre - Admission en recettes de subventions - Ouverture du crédit emploi.

MESDAMES, MESSIEURS,

Monsieur le Conservateur en Chef du Musée des Beaux-Arts nous fait savoir que le coût de la restauration d'un carton de DAVID s'élevait, sur mémoire, à 46.661 francs.

Cette dépense est prélevée sur les crédits de fonctionnement du Musée.

Or, deux mécènes (la Société Pétrofigaz et le Souvenir Napoléonien) ont décidé de participer à cette opération en versant chacun 10.000 francs à la Société des Amis des Musées, à charge pour cette dernière de reverser le tout à la Ville de Lille.

Par ailleurs, la Direction des Musées de France a été sollicitée pour une subvention à hauteur de 50 % de la restauration.

En accord avec la Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel et celle de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunies respectivement les 2 et 6 Février 1990, nous vous demandons d'autoriser :

- l'admission en recettes des aides financières escomptées de la Direction des Musées de France et du Mécénat ;
- l'ouverture du crédit d'emploi correspondant au chapitre 945-230 - article 631 de nos documents budgétaires.

Adopté

N° 90/46 : Musée des Beaux-Arts - Donation d'un dessin original fait par le Maréchal Vauban - Acceptation définitive.

MESDAMES, MESSIEURS,

En Décembre 1987, Monsieur le Conservateur en Chef du Musée des Beaux-Arts faisait savoir qu'un collectionneur Polonais réputé Monsieur CIECHANOWIESKI, marchand d'Art Londonien, avait fait don au Musée de LILLE d'un magnifique dessin du Maréchal VAUBAN représentant les fortifications de la Ville de DINANT.

Ce document d'1 m 20 sur 0 m 30 de hauteur, exécuté à la plume et à l'encre de Chine, aquarellé de rose, est d'un rare intérêt par rapport notamment à la présentation future des plans-reliefs et également à sa valeur estimée à 300.000 Francs.

En conséquence et en accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 5 Mai 1988, nous vous demandons d'accepter à titre définitif, le don de Monsieur CIECHANOWIESKI qui sera conservé au Musée des Beaux-Arts.

Adopté

**N°90/47 : Bibliothèque Municipale - Aménagement Annexe de Fives.
Versement d'une subvention de l'Etat - Admission en recettes.
Ouverture du crédit d'emploi.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Une subvention de 189.460 F vient d'être accordée par arrêté préfectoral pour l'aménagement du bâtiment de la bibliothèque annexe de Fives dans le cadre du Concours Particulier (2ème part) créé au sein de la Dotation Globale de Décentralisation.

Nous vous demandons, en accord avec la Commission de la Planification et des Finances et celle de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunies respectivement les 2 et 6 Février 1990 de décider :

- l'admission en recettes de cette subvention,
- l'ouverture du crédit d'emploi correspondant au chapitre 903.63 - Article 232 K 34
- Sous-compte 2838.

Adopté

**N° 90/48 : Bibliothèque Municipale - Fonds de Chansons Populaires -
Versement d'une subvention - Admission en recettes -
Ouverture du Crédit d'Emploi.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Ministère de la Culture, de la Communication, des Grands Travaux et du Bicentenaire a attribué à la Bibliothèque Municipale une subvention de 65.000 francs pour la mise en valeur du fonds de chansons populaires.

Nous vous demandons, en accord avec la Commission de la Planification et des Finances et celle de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunies respectivement les 2 et 6 Février 1990 de décider :

- l'admission en recettes de cette subvention de 65.000 francs,
- l'ouverture du crédit d'emploi correspondant au chapitre 945.220 - Article 609 - Sous-compte 57.

Adopté

**N° 90/49 : Bibliothèque Municipale - Aménagement mobilier et matériel -
Annexe de Fives - Versement d'une subvention de l'Etat -
Admission en recettes - Ouverture du Crédit d'Emploi.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Une subvention de 79.452 francs vient d'être accordée par arrêté préfectoral pour l'aménagement mobilier et matériel de la bibliothèque annexe à Fives dans le cadre du concours particulier (2ème part) créé au sein de la Dotation Globale de Décentralisation.

Nous vous demandons, en accord avec la Commission de la Planification et des Finances et celle de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunies respectivement les 2 et 6 Février 1990 de décider :

- l'admission en recette de cette subvention,
- l'ouverture du crédit d'emploi correspondant au chapitre 903.63 - Article 2141 - G. 11 - Sous-compte 1322.

Adopté

**N° 90/50 - Bibliothèque Municipale - Ouverture de la Bibliothèque Annexe
de Moulins - Règlement Intérieur.**

MESDAMES, MESSIEURS,

La bibliothèque annexe de Moulins doit ouvrir prochainement. Il convient de définir les règles à appliquer pour permettre aux usagers de s'inscrire et d'emprunter livres, cassettes et disques compacts.

En accord avec votre Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 6 Février 1990, nous vous demandons d'adopter le règlement intérieur ci-annexé.

Adopté

VILLE DE LILLE
Bibliothèque Annexe
de Moulins

REGLEMENT

La Bibliothèque Municipale Annexe de MOULINS - Sections Jeunesse, Adulte, Discothèque - est un service public où les collections sont à la disposition de tous.

I - INSCRIPTIONS

La Bibliothèque est ouverte à tous sans distinction de domicile.

L'utilisateur, pour s'inscrire, doit justifier de son identité et de son domicile à l'aide d'un document datant de moins de trois mois (quittance de loyer, d'électricité, de téléphone...).

Tout changement d'adresse doit être signalé immédiatement.

Les enfants et jeunes de moins de 17 ans doivent être munis d'une autorisation écrite de leurs parents ou du responsable légal.

Ils ont accès, dès l'âge de 13 ans, à la section adultes et à la discothèque s'ils sont munis d'une autorisation parentale.

II - LECTURE SUR PLACE ET RECHERCHES

La Bibliothèque offre la possibilité à tout lecteur inscrit de lire et travailler sur place, de se documenter en consultant livres et revues en libre accès.

Toutefois, les ouvrages de référence signalés d'une pastille rouge sont exclus du prêt.

Le personnel de la Bibliothèque est à la disposition des usagers pour les aider à mieux utiliser les ressources de la Bibliothèque et de l'ensemble du réseau de lecture publique.

III - PRET

Le prêt est consenti à titre individuel et sous la responsabilité de chacun, uniquement sur présentation de la carte de prêt personnelle.

Celle-ci est délivrée après versement d'une cotisation renouvelable tous les ans de date à date, dont le montant est fixé chaque année par délibération du Conseil Municipal.

Le prêt de livres et de cassettes est gratuit pour :

- les enfants et jeunes de moins de 17 ans
- les travailleurs privés d'emploi de Lille et Hellemmes
- les jeunes mariés de Lille et Hellemmes

Le prêt du disque compact est payant pour tous (enfants dès l'âge de 13 ans).

En cas de perte, une nouvelle carte sera établie moyennant le versement d'une amende.

. Nombre de documents empruntés

L'usager régulièrement inscrit peut emprunter 5 documents :

- 3 livres dont au maximum 2 bandes dessinées
- 1 revue
- 1 cassette ou 1 disque compact

Le prêt est renouvelable excepté pour les nouveautés. Il est autorisé une fois par semaine pour le disque compact.

. Retard

La durée du prêt est de deux semaines.

Pour ne pas priver les autres usagers des documents empruntés, chaque utilisateur doit veiller à ne pas dépasser les délais de prêt.

Tout emprunteur n'ayant pas rendu ses documents à temps recevra un avis de rappel et sera redevable d'une amende.

V - RECOMMANDATIONS

. Tout livre ou cassette gravement endommagé ou perdu doit obligatoirement être remplacé ou remboursé suivant le tarif voté en Conseil Municipal ;

. Pour les disques compacts, il sera demandé 150,00 Frs par document ;

. Dans le cas d'un coffret de plusieurs disques ou cassettes, le coffret entier devra être remplacé ou remboursé, car les documents qui le composent ne peuvent être achetés séparément ;

. Il va de soi que l'usager pourra conserver le document abîmé.

Afin de préserver la qualité de nos collections et d'assurer à tous une écoute agréable, il est demandé aux usagers de prendre le plus grand soin des documents qui leur sont confiés et de se conformer aux conseils d'utilisation contenus dans le guide de l'usager.

Les parents sont responsables des documents empruntés par les enfants mineurs.

V - INTERDICTIONS

. Les disques ou cassettes ne peuvent être utilisés que pour des auditions à caractère individuel ou familial ;

. Sont formellement interdits les reproductions et la radiodiffusion de ces enregistrements ;

. La Bibliothèque dégage sa responsabilité en cas d'infraction à ces règles ;

. Les lecteurs sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux ;

. Il est interdit de fumer, manger et boire ;

. L'accès des animaux est interdit dans la Bibliothèque.

VI - APPLICATION DU REGLEMENT

Tout usager, du fait de son inscription, s'engage à se conformer à ce règlement.

Des infractions graves au règlement ou des négligences répétées peuvent entraîner la suppression temporaire ou définitive du droit de prêt, et le cas échéant, de l'accès à la Bibliothèque.

Le personnel est chargé, sous la responsabilité de la Bibliothécaire, de l'application du règlement dont un exemplaire est affiché dans les locaux à l'usage du public.

INFORMATISATION DU SERVICE

Conformément aux dispositions de la loi "Informatique et libertés" la Bibliothèque s'engage à respecter les recommandations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

VIII - HORAIRES

La Bibliothèque est ouverte au public les :

- Mardi, Jeudi, Vendredi : 13 h - 18 h
- Mercredi et Samedi : 10 h - 12 h / 14 h - 18 h

Pendant les vacances scolaires et les vacances d'été :

- du Mardi au Samedi : 14 h - 18 h

N° 90/51 : Bibliothèque Municipale - Ouverture de la Bibliothèque Annexe de Moulins - Tarifs.

MESDAMES, MESSIEURS,

La bibliothèque annexe de Moulins doit ouvrir prochainement. Il convient de déterminer les tarifs pour le service de prêt des disques "compact" dont le fonctionnement diffère de celui de la discothèque.

En accord avec la Commission de la Planification et des Finances et celle de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunies respectivement les 2 et 6 Février 1990, ils ont été établis comme suit :

. Abonnement annuel	100 francs
. Tarif préférentiel pour Lillois et Hellemmois	50 francs
. Travailleurs privés d'emploi	40 francs
. Jeunes mariés de Lille-Hellemmes	40 francs
. Amende pour détérioration ou perte	150 francs
	ou remplacement

Les tarifs pour le prêt de livres et de cassettes, les amendes ou le renouvellement des cartes perdues sont communs à tous les services. Nous vous demandons d'adopter ces dispositions.

Adopté

N° 90/52 : Bibliothèque Municipale - Versement d'une subvention de CNL - Admission en recettes - Ouverture du Crédit d'Emploi.

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le cadre des missions d'aide à la lecture publique, le Centre National des Lettres a attribué à la Bibliothèque Municipale des crédits d'achats de livres et de périodiques à hauteur de 117.144 francs.

Nous vous demandons, en accord avec la Commission de la Planification et des Finances et celle de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunies respectivement les 2 et 6 Février 1990 de décider :

- l'admission en recettes de cette subvention,
- l'ouverture du crédit d'emploi.

. de la somme de 97.144 F
au chapitre 903.63
Article 2141 - Programme G.15
Sous-compte 2344

. de la somme de 20.000 F
au chapitre 945.220
Article 663.0 - Sous-compte 63

Adopté

**N° 90/53 : Action Culturelle - Convention de Développement Culturel -
Admissions en recettes de subventions - Utilisations.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Aux termes de la Convention de Développement Culturel passée le 29 Novembre 1989 entre la Ville de Lille et l'Etat, le principe du versement d'une aide globale de l'Etat à hauteur de 595.000 F avait été décidé.

Ce financement se répartit comme suit :

- 470.000 F d'aide au projet d'actions d'animations dans les quartiers mené par le Festival de Lille ;
- 75.000 F pour une étude de faisabilité d'une bibliothèque publique d'information ;
- 50.000 F à la Compagnie Jean GAUDIN pour sa résidence chorégraphique dans le quartier du Vieux-Lille.

Cette dernière aide a déjà été versée directement à l'Association Jean GAUDIN. Par contre, il n'en est pas de même pour les deux précédentes. Elles doivent être encaissées par la Ville qui doit, pour la première, la reverser à l'Association Festival de Lille, et, pour la seconde, l'affecter à la réalisation de l'étude de faisabilité.

En conséquence, et en accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 27 Octobre 1989, nous vous demandons de prévoir :

- l'encaissement des subventions de 470.000 F et de 75.000 F visées ci-dessus ;
- l'ouverture des crédits d'emploi correspondants :
 - . au chapitre 945.220, article 662.9 du B.P. de 1990 pour les 75.000 F ;
 - . au chapitre 945.281, article 658.9 du B.P. de 1990 pour les 470.000 F à régler à l'Association pour le Festival de Lille.

Adopté

**N° 90/54 : Aménagement des rythmes de vie de l'enfant - Contrat Ecoles-
Quartiers de la Ville de Lille - Quartier de Wazemmes.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Afin de permettre à l'enfant de trouver le meilleur équilibre dans sa vie quotidienne, de l'ouvrir à des activités nouvelles auxquelles il ne pouvait jusqu'ici avoir accès pour des raisons économiques, géographiques ou culturelles, de faciliter enfin le libre choix des enfants parmi les activités proposées, le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports a, par la circulaire n° 88-156 JS du 2 Août 1988 et de l'instruction n° 89.98 JS du 13 Avril 1989 apporté un jour nouveau quant à la mise en oeuvre d'actions visant à l'aménagement des rythmes de vie des enfants des écoles maternelles et élémentaires.

Forte de l'expérience déjà tentée à l'école maternelle ANDRE, compte tenu de l'engagement des équipes pédagogiques des écoles AMPERE, BOUCHER DE PERTHES, ANDRE et VIALA, de l'accord des parents d'élèves, de la participation des animateurs de divers clubs du Centre Social du Quartier, de l'intervention des services municipaux et de l'appui du Conseil de quartier de WAZEMMES, la Ville de LILLE a proposé la passation d'un contrat écoles-quartiers renouvelable par tacite reconduction pour une période minimum de 5 ans.

Le projet d'aménagement des rythmes scolaires qui a démarré le 8 Janvier 1990 correspond à un "tissage" d'activités pleinement intégrées à la vie pédagogique des écoles, il permet une autre organisation du temps des enfants de milieu défavorisé en vue d'apprentissages plus performants par la prise en compte de leur rythme biologique.

Les actions particulières de pédagogie différenciée, de décloisonnement, de participation à des clubs extra-scolaires prévues dans ce projet, contribuent à une diminution des risques d'échec scolaire et à un bien être de l'enfant favorable à une intégration dans un monde souvent rejeté par la majorité d'enfants du Quartier, à savoir, le monde de l'école.

Compte tenu de la population qui fréquente ces équipements, outre les activités liées au projet déterminé par la circulaire JOSPIN-BAMBUCK, la Municipalité a dû prévoir :

- la mise en place d'une collation composée de lait, pain, confiture, miel, céréales... car les enfants arrivent à l'école sans avoir pris un petit déjeuner, et une baisse d'attention est observée chez ces enfants. Cette collation s'inscrit dans un équilibre alimentaire sur la journée. Elle sera étudiée pour que les enfants aient, sur la journée, les éléments nutritifs indispensables à leurs organismes.

Une information aux parents avec propositions de menus pour le repas du soir sera établie par une diététicienne. Outre l'apport de nourriture, une éducation nutritionnelle sera donnée aux enfants.

- le passage aux douches des enfants 3 fois par semaine, gratuitement, en rapport avec les activités sportives auxquelles ils sont inscrits. Cette démarche n'est pas comprise dans l'éducation familiale des enfants ; le projet est destiné à leur donner d'autres habitudes. Par ailleurs, le Centre de Soins de Wazemmes participera à cet enseignement.

- la gratuité des activités et ce, afin de ne pas exclure les plus démunis.

Pour la période se déroulant de Janvier à Juin 1990, les élèves des 4 établissements, soit 645 enfants, seront accueillis de 8 H 30 à 12 H, de 14 H à 17H. Une trentaine d'ateliers sont proposés au choix des enfants, tant au sein des écoles que dans les équipements sportifs, culturels, socio-éducatifs, associatifs ou municipaux.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 7 Février 1990, le Conseil de Quartier de Wazemmes entendu, nous vous demandons de bien vouloir :

- décider

- . la mise en oeuvre du contrat expérimental, ci-joint "Ecoles-Quartier" dans le Quartier de Wazemmes pour la période considérée,

- . le changement des heures d'entrée et de sortie de ces établissements, conformément à la demande émise par Monsieur RICHEZ, Directeur de l'Ecole Normale et Monsieur GIRARDEAU, Inspecteur Départemental de l'Education Nationale, comme suit : 8 H 30 -12 H, 14 H - 17 H,

- . l'inscription au chapitre 943.1 de la section de fonctionnement du budget des dotations nécessaires au règlement des dépenses,

- nous autoriser

- . à signer avec le Groupement d'Etude et de Développement de l'Animation Lilloise, représenté par son Président, une convention définissant les modalités pratiques de participation de cette Association à l'opération, eu égard à l'aide financière apportée par l'Etat en vue de son déroulement,

- . à signer avec les contrats à intervenir entre la Ville et les associations appelées à participer au projet.

- . à rémunérer les enseignants en heures supplémentaires conformément aux décrets n° 88-641 du 28 Avril 1988 et 89-598 du 30 Août 1989 fixant le taux à compter du 1er Septembre 1989 à 82,56 F et aux révisions ultérieures de ce même taux,

- . à prévoir la rémunération en heures supplémentaires des éventuels intervenants des divers services municipaux,

- . à prévoir le recouvrement des sommes dues à la Caisse des Ecoles pour les prestations qui lui seront demandées,

. à admettre en recettes les subventions complémentaires qui pourront être accordées et ouvrir les crédits d'emplois correspondants.

Adopté

Voir compte rendu p. 20

N° 90/55 : Mesures de Carte Scolaire - Avis de Principe de la Ville de Lille.

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le cadre d'un prochain Comité Technique Paritaire Education Nationale, Monsieur l'Inspecteur d'Académie présentera les propositions de carte scolaire au titre de l'année 1990/1991. Aussi, les Inspecteurs Départementaux de l'Education Nationale et Monsieur le Directeur de l'Ecole Normale, responsables des établissements situés sur la Ville de LILLE ont-ils sollicité l'avis de principe de la municipalité sur les mesures suivantes :

- fusion :

- des écoles maternelles Jeanne HACHETTE et BERANGER situées à 300 mètres l'une de l'autre, rue Léon Blum (à la demande de Monsieur RICHEZ, Directeur de l'Ecole Normale).

- des écoles maternelles RONSARD et LA BRIQUETERIE en baisse d'effectifs et de proximité immédiate rue de l'Asie (demande de Madame GLEIZER, IDEN des Ecoles Maternelles).

- des écoles primaires THIERRY et LAUNAY, boulevard de Belfort, toutes deux en baisse d'effectifs, compte-tenu de la restructuration du quartier de Belfort (demande de Monsieur BOUCHERIE, IDEN de LILLE IV).

- des écoles maternelles DECROLY rue Louis Faure et PAPE CARPANTIER rue Racine, en baisse d'effectifs et afin de procéder, dans les locaux de PAPE CARPANTIER, au transfert de la Mairie du Quartier de Wazemmes.

- scission :

- de l'école CHENIER SEVERINE rue Léon Blum, en deux écoles de premier et deuxième niveau pour améliorer la qualité du service et dans la perspective d'une transformation de ces écoles en écoles d'application (demande de Monsieur RICHEZ, Directeur de l'Ecole Normale).

En accord avec votre Commission de l'Education, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 7 Février 1990 et le Conseil de Quartier du Faubourg de Béthune, nous vous demandons de bien vouloir émettre un avis de principe favorable à ces propositions.

Adopté

Voir compte rendu p. 20

N° 90 /56 : Diverses Associations Sportives - Attribution de subventions.

MESDAMES, MESSIEURS,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations sportives lilloises à l'occasion de diverses manifestations.

En accord avec l'Office Municipal des Sports et la Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports et Loisirs qui s'est réunie le 7 Février 1990, nous vous demandons d'accorder les subventions suivantes :

SUBVENTIONS D'ORGANISATION

- Basket Foyer Cheminots Hellemmes-Lille	Déplacement de l'équipe Cadette - 64ème de la Coupe de France - 14 Janvier 1990	2.000 F
- Omni-Sports Fivois Section Lutte	Trophée "Narcisse VANHERPE" le 4 Novembre 1989	5.000 F
- Omni-Sports-Fivois	Déplacement de l'équipe à NOISY-LE-SEC - 7ème Tour de la Coupe de France le 17 Décembre 1989	10.000 F
- A.S.P.T.T. Section Tennis de Table	Coupe d'Europe "Nancy EVANS" - le 24 Novembre 1989	6.000 F
- A.S.P.T.T. Section Haltérophilie	Challenge Raymond HERBAUX le 25 Novembre 1989	2.000 F
- A.S.A.L.	Colloque Gymnastique le 23 Janvier 1990	20.000 F
- L.U.C. ESCRIME	Challenge International Fleuret Masculin Cadet les 20 et 21 Janvier 1990	5.000 F
- Comité Régional du Sport Adapté Nord - Pas-de-Calais	Jeux Nationaux du Sport Adapté les 24, 25, 26 et 27 Mai 1990	2.000 F

Les sommes correspondantes seront prélevées sur les crédits ouverts au chapitre 945-18 de la section de Fonctionnement du Budget Primitif 1990 sous l'intitulé : "Encouragement aux Sports".

Adopté

**N° 90/57 : Aide aux clubs de Haut Niveau et aux clubs de Niveau National
Année Sportive 89-90.**

MESDAMES, MESSIEURS,

CLUBS DE HAUT NIVEAU

Lors de sa séance du 20 Novembre 1989, le Conseil Municipal a adopté la passation de contrats de formation et de résultats au titre de l'année sportive 1989-1990 avec les clubs suivants :

- L.U.C. Hand-Ball
- Lille Hockey Club
- L.U.C. Natation - Natation Synchronisée - Water-Polo

Trois nouveaux clubs bénéficieront pour la saison 1989-1990 du même type de contrat. Il s'agit de :

- A.S.P.T.T. Athlétisme
- Union Nautique de Lille
- A.S.P.T.T. Tennis de Table

Ils ont bénéficié à ce jour, d'une avance de 50.000,00 Francs.

Nous vous demandons de décider le principe d'une avance complémentaire de 100.000 Francs. Les contrats correspondants seront établis au cours de l'année 1990. Ils indiqueront l'aide financière totale accordée au titre de la saison sportive 1989/1990.

CLUBS DE NIVEAU NATIONAL

D'autre part, en application du contrat sur le Développement du sport à Lille, 7 clubs sportifs lillois se verront proposer un contrat de résultats en 1990, l'aide financière de la Ville dépassant 100.000 Francs. Il s'agit de :

- Canoë-Club-Lillois
- A.S.P.T.T. Volley-Ball
- L.U.C. Tennis
- L.U.C. Volley-Ball
- O.S. FIVES Football
- Société Municipale de Gymnastique
- A.S.P.T.T. Judo

Les 6 premiers clubs ont reçu une avance de 50.000 Francs au titre de l'année 1990. Nous vous proposons de décider le principe d'une avance identique pour l'A.S.P.T.T. Judo, nouveau club de niveau National.

Le contrat correspondant sera établi au cours de l'année 1990.

En accord avec l'Office Municipal des Sports et la Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports, Loisirs réunie le 7 Février 1990, nous vous demandons de bien vouloir adopter les évolutions de la politique sportive municipale contenues dans ce rapport.

Adopté

N° 90/58 : "Stade des Cheminots d'Hellemmes" - Convention d'utilisation.

MESDAMES, MESSIEURS,

En 1982, la S.N.C.F a mis à la disposition du Comité d'Entreprise des Cheminots de la Région S.N.C.F., pour une durée de 25 ans, un ensemble immobilier de 6 hectares au Mont de Terre, sur le territoire de Lille, quartier de Fives, dénommé "stade des Cheminots d'Hellemmes".

Ce complexe sportif comprend :

- deux terrains de Football
- une salle de sport
- six courts de tennis

Le Comité d'Entreprise a étendu l'utilisation de cet ensemble immobilier à des clubs de non-cheminots, adhérents en particulier à l'Office Municipal des Sports.

En raison de nouvelles mesures immobilières rendues impératives par le passage du T.G.V., la Ville de Lille est à la recherche de terrains, notamment pour le relogement du Rugby.

Le Comité d'Entreprise des Cheminots de la Région S.N.C.F., dans une stratégie de développement du sport dans l'Entreprise et dans le but de favoriser la création d'un centre Multisports, a accepté de passer une convention longue durée avec la Ville de Lille.

Les conditions et obligations de cette mise à disposition ainsi que les modalités d'utilisation par le Comité d'Etablissement des Cheminots de la Région S.N.C.F. de Lille, les Associations liées au Comité d'Etablissement, les utilisateurs autorisés par le C.E. et la Ville de Lille font l'objet d'une convention reprenant, en particulier :

- le fonctionnement de l'équipement intégré aux équipes d'entretien existantes,

- la reprise de deux agents et d'un mi-temps par la Ville de Lille,
- le développement des investissements en bâtiments et matériel.

En accord avec la Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports, Loisirs du 7 Février 1990, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la passation de cette convention.

Adopté

N° 90/59 : Foires et Kermesses - Revalorisation des tarifs.

MESDAMES, MESSIEURS,

En accord avec la Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, des Sports et des Loisirs réunie le 7 Février 1990, nous vous demandons de bien vouloir revaloriser les tarifs des Foires et Kermesses selon les critères définis ci-dessous :

- augmentation globale de 20 % sur l'ensemble des tarifs eu égard à l'absence de revalorisation en 1989 et dans un souci d'uniformité avec l'ensemble des grandes villes accueillant des foires d'égale importance.
- majoration du droit de place de 500 F par monnayeur de jeux automatiques (sauf lorsque ceux-ci sont présentés dans une boutique) dans le but de limiter la prolifération de ces installations mobiles qui bouleversent l'harmonie et l'attractivité du Champ de Foire.
- droit de place complémentaire égal au 1/3 du droit de place initial pour tout métier participant partiellement ou totalement aux prolongations des foires (il est rappelé que la prolongation de tout stationnement de véhicules ne peut dépasser 7 jours).

Les nouveaux tarifs sont repris dans le tableau ci-joint et applicables à compter du 1er Juillet 1990.

Adopté

	DROITS DE PLACE	PARTICIPATION AUX FRAIS DE CONSOMMATION D'EAU	PARTICIPATION AUX FRAIS DE STATIONNEMENT				
			1 VEHICULE	2 VEHICULES	3 VEHICULES	4 VEHICULES	5 VEHICULES
KERMESSES FORAINES DE QUARTIER durée de 5 ou 12 jours	<i>Il n'est pas perçu de droit de place</i>	<i>Pas de frais</i>	50 F	150 F	400 F	800 F	1.500 F
FOIRE DE PAQUES durée 16 jours	<i>par m² : 8,50 Profondeur minimum : 3 Mètres Minimum de perception : 180 F</i>	FORFAIT150 F <i>Tarif double pour les buvettes grosses consommatrices d'eau</i>	50 F	150 F	400 F	800 F	1.500 F
FOIRE D'AOUT-SEPTEMBRE durée 22 jours	<i>emplacement par m² 12 F Minimum de perception : 300 F</i>	FORFAIT..... 200 F <i>Tarif double pour les buvettes grosses consommatrices d'eau</i>	120 F	360 F	1.000 F	1.800 F	3.000 F

*le terme véhicule regroupe aussi bien les voitures d'habitation que les véhicules divers présents sur le terrain, camions, camionnettes, camions ateliers, groupes électrogènes, etc... (non compris dans le métrage)
Les taxes sont dues pour la durée autorisée de chaque foire et kermesse, il sera perçu un supplément, en cas de prolongation d'un maximum de 7 jours, égal au 1/3 du droit de place.*

N° 90/60 : Dispositif Pauvreté Précarité - Campagne 1989/1990.

MESDAMES, MESSIEURS,

Au cours de sa séance du 18 Décembre 1989, le Conseil Municipal, par délibération n° 89/594, a adopté à l'unanimité le principe de la reconduction d'une participation financière de la Ville aux actions et dispositifs d'urgence engagés dans le cadre de la campagne Pauvreté Précarité.

Parmi les grandes orientations retenues dans ce programme, rappelons :

- le renforcement des moyens en faveur du logement, de l'accueil et de l'hébergement d'urgence de jour et de nuit.

- les redéploiements nécessaires liés à la mise en oeuvre du Revenu Minimum d'Insertion.

Des rencontres techniques tant avec les services de l'Etat qu'avec les associations permettant aujourd'hui d'identifier précisément la nature des actions proposées et la hauteur de notre intervention financière.

Nous vous demandons aujourd'hui de bien vouloir réserver un crédit de 1 million de Francs sur le chapitre 955 - 9 Article 642 - pour les actions suivantes :

- | | |
|---|-----------|
| - Accueil et Hébergement d'Urgence de jour et de nuit : | 735.000 F |
| opérateurs : A.B.E.J.
Armée du Salut
S.A.M.E.D.E.
Capharnaum
S.O.S. Voyageurs | |
| - Accès aux Soins | 120.000 F |
| opérateurs : A.B.E.J.
Médecins sans Frontières | |
| - Accueil et Aides Alimentaires | 115.000 F |
| opérateurs : Les Petits Frères
F.A.R.E.
Croix Rouge | |
| - Educateurs de Rue | 30.000 F |
| opérateur : A.B.E.J. | |

Par ailleurs, les dispositions concernant l'alimentation en énergie des personnes en situation de Pauvreté et de Précarité sont reconduites entre l'Etat et EDF/GDF.

Des modifications sont cependant apportées :

- Dans la durée puisque la prise en charge de l'Etat peut s'étendre jusqu'à 12 mois.

- Dans les montants puisque l'Etat participera à hauteur de 80 % du montant prévisionnel des consommations.

Le rôle de la Ville reste en priorité d'assurer le suivi social auprès des familles pour les 20 % restant dus, et, éventuellement de se substituer aux usagers défaillants.

Cette aide serait alors prise en charge par la Ville sur le chapitre 955-9.

Nous vous demandons, en accord avec la Commission de la Solidarité Communale, de l'Action Sociale, et de la Santé réunie le 8 Février 1990 votre accord sur toutes ces propositions.

Adopté

N° 90/61 : Subventions aux organismes à caractère social - Section Action Sociale - Projets d'activités pour les vacances des enfants de - de 12 ans - Répartition des crédits.

MESDAMES, MESSIEURS,

Après avoir pris connaissance des dossiers de demandes de subventions présentées par les associations reprises ci-après, la Commission de la Solidarité Communale, de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 8 Février 1990, propose de leur apporter les aides financières suivantes :

- | | |
|--|---------|
| - Centre Social Marcel Bertrand
55 rue Fénelon
59000 LILLE | 3.000 F |
| - Centre Social LOPOFA BALZAC
2/2 rue de la Méditerranée
59000 LILLE | 3.000 F |
| - Centre Social Résidence Sud
Rue Lazare Garreau
59000 LILLE | 4.000 F |

- | | |
|--|----------|
| - Maison de Quartier
Centre Social Rosette de Mey
60 rue du Général de la Bourdonnaye
59000 LILLE | 8.000 F |
| - Centre Social de Wazemmes
36 rue d'Eylau
59000 LILLE | 5.000 F |
| - Les Francas de Lille
24 rue Maisence
59000 LILLE | 50.000 F |
| - Association des Parents d'Elèves
du Groupe Salengro «Ecole Ampère»
64 rue d'Iéna
59000 LILLE | 3.000 F |

Cette aide financière leur sera attribuée en fonction d'un objectif précis choisi par les associations, dans leurs activités de l'année, et défini sur la base d'un contrat d'objectif qui sera passé avec la Ville.

Les dépenses correspondantes seraient imputées au chapitre 955 - 9 - Autres oeuvres sociales - section Action Sociale - Article 657 - Subventions. Service 3480. S/Compte 1048.

Nous vous remercions de bien vouloir approuver ces dispositions.

Adopté

N° 90/62 : Subventions aux organismes à caractère social - Section Action Sociale - Répartition des crédits.

MESDAMES, MESSIEURS,

Après avoir pris connaissance des dossiers de demandes de subventions présentées par les Associations reprises ci-après, la Commission de la Solidarité Communale, de l'Action Sociale et de la Santé, réunie les 30 Novembre 1989 et 8 Février 1990, propose de leur apporter les aides financières suivantes :

- | | |
|---|---------|
| Lycée Technique Professionnel BAGGIO
Boulevard d'Alsace
59000 LILLE | 3.500 F |
| Ecole LABRUYERE
8 rue de l'Escaut
59000 LILLE | 1.500 F |

Maison de Quartier St-Maurice Pellevoisin 82 rue St-Gabriel 59000 LILLE	2.000 F
Les Craignos 79 Boulevard Montébello 59000 LILLE	2.000 F
Espoir - Avenir 7 rue Emile Zola 59000 LILLE	5.000 F
Maison de Quartier Centre Social Concorde 65 rue St-Bernard 59000 LILLE	15.000 F
Les Craignos 79 Boulevard Montébello 59000 LILLE	2.000 F
L'I.M.E. La Roseaie 5 rue du Capitaine Michel 59000 LILLE	5.000 F
S.A Delporte 40 rue des Cannoniers 59000 LILLE	1.465 F
Comité d'Animation des Bois-Blancs 228 rue des Bois-Blancs 59000 LILLE	10.850 F
Maison de Quartier des Bois-Blancs 60 rue de la Bourdonnaye 59000 LILLE	2.910 F

Cette aide financière leur sera attribuée en fonction d'un objectif précis choisi par les associations, dans leurs activités de l'année, et défini sur la base d'un contrat d'objectif qui sera passé avec la Ville.

La dotation globale allouée au titre de l'exercice 1990 est inscrite au chapitre 955 - 9 - Autres oeuvres sociales - Section Action Sociale - Article 657 - Subventions. Service 3440. S/Compte 1048.

Nous vous remercions de bien vouloir approuver ces dispositions.

Adopté

N° 90/63 : Avance Remboursable - Demande de remise gracieuse.

MESDAMES, MESSIEURS,

Une avance remboursable de 2.000 Francs a été consentie en Juin 89 à Madame Denise WALBECQUE 2/6 rue Nungesser à Lille (Bois-Blancs).

Il s'agissait de permettre à cette personne de faire participer son jeune garçon à une colonie de vacance.

Le mari de Madame WALBECQUE vient de décéder accidentellement en Octobre dernier, laissant son épouse, sans profession, avec deux enfants de 6 et 3 ans.

Compte tenu des graves difficultés rencontrées par Madame WALBECQUE, nous vous demandons de bien vouloir accepter la remise gracieuse de la dette restant à payer soit 1.200 Francs.

La dépense correspondante serait imputée sur le chapitre 955 - 0 - Aide Locale Sociale et Légale - Article 699 - charges exceptionnelles.

Nous vous demandons, en accord avec la Commission de la Solidarité Communale, de l'Action Sociale, et de la Santé réunie le 8 Février 1990 votre accord sur cette demande.

Adopté

N° 90/64 : Terrain sis à Lille, Commune Associée d'Hellemmes, ruelle Saint-Sauveur - Achat de terrain pour l'implantation d'un centre de distribution câble.

MESDAMES, MESSIEURS,

Afin d'implanter un centre de distribution réseau câblé, la Ville a la possibilité d'acquérir un terrain d'environ 50 m² situé ruelle Saint-Sauveur à Lille, Commune Associée d'Hellemmes, et appartenant à la Société FIVES-CAIL-BABCOCK.

Le terrain est actuellement cadastré section 298 AM n° 169 pour 1.903 m², mais un document d'arpentage viendra individualiser les 50 m² à revenir à la Ville.

La Société FIVES-CAIL-BABCOCK consent à céder l'emprise de terrain moyennant le prix de 15.000 F (quinze mille francs).

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 23 Janvier 1990, et le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'Hellemmes, nous vous demandons :

- 1) de décider l'achat du terrain susmentionné au prix de 15.000 F ;

2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;

3) de décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 20.000 F, tous frais compris, au chapitre 922, article 2109 LH 25 "Hellemmes - Acquisitions de terrains".

Adopté

N° 90/65 : Immeuble sis à Lille, 39, rue de Thionville - Revente par la Ville de Lille à la S.A. D'H.L.M. Logement du Travailleur.

MESDAMES, MESSIEURS,

La Ville de Lille vient de se rendre propriétaire par voie de préemption d'un immeuble sis à Lille, 39, rue de Thionville, cadastré section HN n° 44 pour 102 m², acquis dans l'optique de permettre à la S.A. d'H.L.M. Logement du Travailleur à Oignies (62) de réaliser une opération d'aménagement en logements sociaux.

Il convient donc aujourd'hui de procéder à la revente de l'immeuble au profit de ladite Société, au prix total de 196.000 F (cent quatre vingt seize mille francs), valeur correspondant approximativement au prix de revient supporté par la Ville.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 23 Janvier 1990, nous vous demandons :

1) de décider la revente de l'immeuble susvisé au profit de la S.A. d'H.L.M. Logement du Travailleur, au prix de 196.000 F (cent quatre vingt seize mille francs) ;

2) de nous autoriser à comparaître à l'acte authentique à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;

3) de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 922, article 2125 J de nos documents budgétaires sous l'intitulé "Ventes d'immeubles-Produits".

Adopté

N° 90/66 : Vente par la Ville de Lille, de l'immeuble sis à Lille, 441, rue Léon Gambetta.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par convention de location précaire consentie le 2 Juin 1988 à Monsieur et Madame MOLAND, la Ville s'est engagée à leur céder pour Juin 1990, l'immeuble qu'ils occupent au 441, rue Léon Gambetta à Lille, au prix fixé par les Services Fiscaux.

Cet immeuble, repris au cadastre à la section PX n° 64 pour 116 m², à usage de commerce et d'habitation, a été évalué à 100.000 F, prix accepté par Monsieur et Madame MOLAND.

Il convient donc aujourd'hui d'entamer la procédure de vente à leur profit moyennant le prix susvisé.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 23 Janvier 1990, nous vous demandons :

- 1) de décider la vente à Monsieur et Madame MOLAND de l'immeuble qu'ils occupent 441, rue Léon Gambetta à Lille, au prix de 100.000 F (cent mille francs) ;
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte authentique à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;
- 3) de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 922, article 2125 de nos documents budgétaires sous l'intitulé "Ventes d'immeubles - Produits".

Adopté

N° 90/67 : Immeuble sis à Lille, 25, rue Corneille - Offre de délaissement au profit de la Ville de Lille.

MESDAMES, MESSIEURS,

En date du 12 Octobre 1989, Monsieur et Madame CNUUDE ont souscrit une demande d'acquisition de bien sis à Lille, 25, rue Corneille, repris au cadastre à la section SV n° 330 pour une contenance de 48 m².

Ce bien figure au plan d'occupation des sols de Lille en zone UBa 1,80 (zone urbaine à densité assez élevée, affectée à l'habitat, aux services et aux activités sans nuisances et où peuvent en particulier être réalisées des opérations groupées).

Dans le cadre de la restructuration du quartier de Wazemmes, il serait souhaitable pour la Ville d'acquérir cet immeuble au prix de 170.000 F, conforme à l'évaluation des Domaines.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 23 Janvier 1990, nous vous demandons :

- 1) de décider l'acquisition du bien situé à Lille, 25, rue Corneille, au prix de 170.000 F (cent soixante dix mille francs) ;

2) de nous autoriser à comparaître à l'acte authentique à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;

3) de décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 200.000 F (deux cent mille francs au chapitre 922, article 2125 J 10 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Achat d'immeubles").

Adopté

**N° 90/68 : Parcelles de terrains sises à Lille, Groupe BELFORT
Déclassement - Cession gratuite à l'Office Public d'H.L.M. de la
Communauté Urbaine de Lille.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le cadre de la restructuration du Groupe Belfort l'Office Public d'Habitations à Loyer Modéré de la Communauté Urbaine de Lille a sollicité de la Ville l'achat à titre gratuit des parcelles cadastrées section IK n°s 178 - 179 - 213 - 240 - 241 - 242 et 246 pour une contenance totale de 1046 m².

Ces parcelles à usage de voirie, parking et espaces verts, faisant partie du domaine public communal, devront faire l'objet d'un déclassement préalablement à leur aliénation au profit de l'O.P.H.L.M.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 23 Janvier 1990, nous vous demandons :

1) de solliciter de Monsieur le Préfet, Commissaire de la République du Département du Nord, l'ouverture de l'enquête publique préalable au déclassement des parcelles susmentionnées ;

2) de décider leur déclassement et leur aliénation à titre gratuit au profit de l'Office Public d'Habitations à Loyer Modéré de la Communauté Urbaine de Lille ;

3) de nous autoriser à comparaître à l'acte administratif à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint.

Adopté

**N° 90/69 : Terrains sis à Lille, 40, rue de la Chaude Rivière et 49, rue
Képler - Achat par la Ville de Lille.**

MESDAMES, MESSIEURS,

La Communauté Urbaine de Lille est propriétaire de deux immeubles situés 40, rue de la Chaude Rivière et 49, rue Képler, en cours de démolition, qu'elle propose

aujourd'hui à la Ville dans le cadre du réaménagement des deux îlots délimités par les rues de la Chaude Rivière et de la Boétie.

Ces terrains sont cadastrés section CP n° 79 pour 161 m² et section BO n° 333 pour 46 m².

La Communauté Urbaine de Lille propose une cession à la Ville moyennant le prix de 200 F/m², soit une valeur totale de 41.400 F (quarante et un mille quatre cents francs).

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 23 Janvier 1990, nous vous demandons :

- 1) de décider l'achat des terrains susmentionnés moyennant le prix de 41.400 F ;
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte rédigé en la forme administrative à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;
- 3) de décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 45.000 F tous frais compris au chapitre 922, article 2109 J 8 de nos documents budgétaires sous l'intitulé "Achats de terrains".

Adopté

N° 90/70 : Eglise Saint-Louis - Sinistre - Demande de crédits - Avance.

MESDAMES, MESSIEURS,

En Août 1989, les vitraux de la grande baie au-dessus du porche de l'Eglise Saint-Louis ont été brisés.

Après expertise par la compagnie d'assurances, nous sommes amenés à effectuer la restauration des vitraux et à imputer la dépense correspondante à la section d'investissement du budget.

Afin d'entreprendre ces travaux, il conviendrait d'inscrire la somme de 169.069,47 Francs au budget supplémentaire de 1990, correspondant à l'indemnisation de notre compagnie d'assurances.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Finances et du Personnel qui s'est réunie le 2 Février 1990, nous vous demandons de bien vouloir décider l'inscription de la somme correspondant à la restauration précitée sur la section d'investissement du bâtiment concerné.

Adopté

N°90/71 : Tempête du 25 Janvier 1990 - Dégâts dans les bâtiments communaux - Demande de crédit.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le 25 Janvier 1990, une violente tempête s'est abattue sur LILLE et notre région, une des plus importantes depuis de nombreuses années, avec des vents soufflant à plus de 135 km/heure, et qui a occasionné des dégâts importants sur les propriétés communales (liste jointe).

L'ensemble des dégâts peut être estimé de 2 à 3 millions de francs.

Une déclaration de dommages a été déposée dans les cinq jours réglementaires auprès de notre assureur, et les expertises doivent avoir lieu pour fixer le montant des remboursements.

Afin d'entreprendre rapidement les travaux, il serait nécessaire de prévoir l'ouverture du crédit correspondant aux indemnités, dès l'accord des compagnies d'assurances, aux documents budgétaires.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel qui s'est réunie le 2 Février 1990, nous vous demandons de bien vouloir décider l'inscription de la somme correspondante aux réparations précitées.

Adopté

N° 90/72 : Construction de deux courts de tennis - Avenant n° 2 au marché.

MESDAMES, MESSIEURS,

La délibération 88/289 du 7 Juillet 1988 prévoyait l'organisation d'un appel d'offres pour la construction de deux courts de tennis couverts, avenue Denis Cordonnier.

L'entreprise MATHIS avait été retenue pour réaliser les travaux correspondants.

Le terrain prévu pour cette construction était concerné par la déviation du Boulevard Périphérique Est, dans le cadre des travaux liés au T.G.V. Un avenant au marché initial a ainsi été passé, par délibération 89/544 du 20 Novembre 1989, afin de transférer les deux courts de tennis au stade Léo Lagrange, situé Faubourg de Béthune.

Depuis, une réflexion a été menée avec l'Adjoint Délégué aux Sports, qui nous a fait part d'un nouveau besoin portant sur la construction de trois courts de tennis au lieu de deux, ceci permettant une meilleure gestion de l'ensemble du complexe sportif déjà existant.

Ce nouveau projet a comme conséquence de porter le marché de l'entreprise à 2.281.000 Francs au lieu de 2.057.093,28 Francs comme l'indiquait le devis dans l'Avenant n° 1.

Les modifications techniques majeures apportées au dossier de la construction des trois courts sont les suivantes :

- Modification de la charpente de la couverture correspondante et du pignon en lamellé-collé.
- Suppression de la réalisation du sol sportif qui sera exécuté par le Club gestionnaire et utilisateur. Celui-ci devra par conséquent contracter un emprunt, pour lequel la Ville sera amenée à lui accorder une garantie financière.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, qui s'est réunie le 2 Février 1990, nous vous demandons de bien vouloir émettre un avis favorable à la passation d'un avenant au marché initial.

Adopté

N° 90/73 : Groupe scolaire Denis Cordonnier - Appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.

MESDAMES, MESSIEURS,

La Ville de Lille s'est portée acquéreur du terrain d'assiette de la Tour Marcel Bertrand, récemment démolie, et des parkings afférents.

Cet espace libéré est une opportunité qui permet de prendre en compte :

- l'agrandissement et le réaménagement des cours démolies, amputées par la création du Boulevard Périphérique.
- la création d'espaces libérés pour les besoins du quartier (espaces verts, aires de jeux, plateau d'éducation physique).

Un restaurant scolaire a déjà été reconstruit et fonctionne depuis la rentrée scolaire 1989.

Les différentes parties constitutives du projet sont les suivantes :

- parking de 10 places ;
- une cour d'école maternelle dont le sol sera constitué pour une grande partie de revêtement ou gazon synthétique offrant toute sécurité aux chutes de jeux et d'espaces verts ;

- une cour d'école primaire clôturée par un pare-ballons, une zone de jeux, des espaces verts ;
- une entrée.

Ce dossier a fait l'objet d'une instruction dans le cadre du Développement Social du quartier de Moulins.

Afin de prévoir les travaux estimés à 1.661.397,43 Frs qui devront être réalisés pendant les mois de Juillet et Août (congés scolaires), nous vous demandons, en accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, qui s'est réunie le 2 Février 1990, de bien vouloir adopter le dossier présenté et notamment le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) devant servir de base à la consultation publique.

Adopté

N° 90/74 : Stade Grimonprez-Jooris - Installation d'éclairage - Modification du dossier d'appel d'offres.

MESDAMES, MESSIEURS,

Un appel d'offres a été organisé en vue de la rénovation des installations d'éclairage du Stade Grimonprez-Jooris. Les offres des entreprises s'échelonnent entre 2.000.000 Francs et 4.000.000 Francs.

Deux systèmes ont été proposés par les entreprises soumissionnaires :

- système ECLATEC, à partir de projecteurs ECLATEC,
- système PHILIPS, à partir de projecteurs ARENA (annexe).

La Commission d'Appel d'Offres a décidé de déclarer infructueux cet appel d'offres. Nous sollicitons une modification du dossier afin de prévoir :

- l'exécution des travaux en tranches successives permettant la réalisation de trois niveaux d'éclairage :

- niveau	600 lux
- niveau	800 lux
- niveau	1.200 lux

- la remise des offres de prix conjointes et solidaires entre les fournisseurs de matériel et les entreprises installatrices.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Finances et du Personnel qui s'est réunie le 2 Février 1990, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la modification du dossier d'appel d'offres.

Adopté

N° 90/75 : Eclairage public - Economies d'énergie - Dossier Subvention AFME.

MESDAMES, MESSIEURS,

La Ville de Lille lance un programme d'économies d'énergie dans le cadre de l'éclairage public, en se proposant d'agir dans les domaines suivants :

- Modernisation du réseau basse tension - haute tension.
- Rénovation des sources lumineuses.
- Harmonisation des systèmes de télécommande.
- Mise en valeur des monuments historiques.
- Développement d'un éclairage d'ambiance et de fête.
- Terminaison du réseau moyenne tension.

Le Fonds Régional pour la Maîtrise de l'Energie, conférée par la Région Nord Pas-de-Calais et l'Agence Française pour la Maîtrise de l'Energie, est susceptible de subventionner cette démarche. Par conséquent, en accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, qui s'est réunie le 2 Février 1990, nous vous demandons de bien vouloir émettre un avis favorable à cette demande de subvention, afin de réaliser les différentes phases du programme.

Adopté

N° 90/76 : Bilan des actions menées pour les économies d'énergie.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le 3 Février 1983, par délibération n° 83/7014, le Conseil Municipal a adopté le programme d'économies d'énergie dans le Patrimoine de la Ville et passé une Convention avec l'Agence Française pour la Maitrise de l'Energie.

Nous vous présentons dans ce document les différentes actions qui ont été menées, le montant des investissements, les économies réalisées et le temps de retour de l'investissement.

1) Travaux réalisés dans les piscines.

Piscine Marx Dormoy (1984)

L'installation de deux pompes à chaleur en déshumidification sur l'air repris a permis de réaliser une économie moyenne annuelle depuis la saison 1984-1985 de 420 tonnes de fioul lourd n° 2 TBS. L'économie financière a été de 300.000 francs sur 5 saisons de chauffe, l'investissement d'origine est de 4.660.000 Francs, le temps de retour prévu était de 6 ans. La baisse du prix du Fioul portera le temps de retour à 9 ans. A noter que si l'on tient compte de la subvention A.F.M.E. de 1.260.000 Francs, le temps de retour est ramené à 6 ans et les installations seraient amorties en 1991.

Piscine du Sud (1983)

L'installation d'un système de récupération (Caloduc) sur l'air repris a permis de réaliser une économie de 200 MWh an malgré l'élévation de la température de l'eau du bassin de 27°C à 30°C demandée pour les personnes âgées et les bébés nageurs. L'investissement était de 180.000 F. (Subvention A.F.M.E. 32.450 F) Amortissement 4 ans.

Piscine de Fives (1983) gaz puis urbain en 1986.

Idem à la piscine du sud - Economie moyenne annuelle 400 MWh. Investissement 150.000 Francs amorti en deux saisons de chauffe.

2) Travaux réalisés dans les bains douches

Bains de Wazemmes (1983)

La conversion de la chaufferie fioul au gaz a été réalisée en 1981 et amortie sur 4 années.

L'installation de Presto de douches et de régulations a permis une économie annuelle de 400 MWh en moyenne. Investissement 250.000 Francs - Temps de retour 3 ans - Economie d'eau : 1500 m³/an.

L'installation des capteurs solaires est une opération négative. L'investissement a été de 350.000 Francs. Les économies réalisées de 50.000 KWh/an ce qui représente 10.000 Francs. Temps de retour : 35 ans, en déduisant la consommation électrique des pompes assurant la circulation dans les capteurs inamortissables. A noter que la bâche tampon enterrée n'étant plus étanche, l'installation a été isolée.

3) Travaux réalisés au Jardin des Plantes

La conversion de la chaufferie Fioul au Gaz a été réalisée en 1981 et amortie en 3 années.

L'installation de régulations dans les serres de culture a permis une économie annuelle moyenne de 700 MWh. Investissement (1985) 260.000 Francs - Temps de retour 3 ans.

L'installation d'une centrale d'air équipée de registres motorisés assurant la régulation du débit d'air neuf a permis d'obtenir la température intérieure de 20° C sans augmentation de la consommation.

4) Travaux réalisés dans les ateliers

L'installation de panneaux radiants dans les ateliers a permis une économie de 40 % sur les consommations (par rapport aux générateurs d'air chaud) et de

maintenir la consommation globale à 2500 MWh malgré l'adjonction du Garage, de la Caisse des écoles, l'atelier du 6ème secteur, l'atelier de la propreté.

5) Travaux réalisés dans les écoles

La séparation des circuits primaire et maternelle a été réalisée dans sept groupes scolaires et permis une économie financière de 150.000 F/an (valeur 1989) investissement : 1.100.000 F. - Temps de retour 7 ans.

Les travaux sur le bâti dans les six groupes scolaires, une économie financière de 100.000 F/an (valeur 1989) investissement : 400.000 Francs - Temps de retour 4 ans.

La conversion de 17 chaufferies charbon au gaz permet d'économiser 1.550.000 Francs (valeur 1989) sur la conduite des installations et la fourniture de combustible. Temps de retour moyen des investissements 3,5 ans - Investissement de 5.420.000 Francs.

6) Raccordement au réseau de chauffage urbain

Depuis 1986, 27 bâtiments ont été raccordés au réseau de chauffage urbain. Cette opération a permis de moderniser onze installations importantes, la plus importante étant les bains Dupuytren où le passage de la vapeur basse pression à l'eau chaude a permis de ramener les consommations de 1350 MWh gaz à 900 MWh urbain.

Le raccordement des 27 bâtiments au chauffage urbain permet une économie de 6 % sur l'exploitation chiffrée à 240.000 F/an valeur 1989 - Investissement (y compris modernisation) 1.871.000 F.

7) Raccordement au système de Télésurveillance

20 bâtiments sont raccordés ou en cours de raccordement au système de Télésurveillance, télémesure et télécomptage de la Compagnie Général de Chauffe. 6 bâtiments sont en cours d'étude pour un raccordement en 1990.

- en 1983	335.000 m ² bâti	83.000 MWh
pour les bâtiments a Dju équivalent 89 :		74.000 MWh
- en 1989	350.000 m ² bâti	67.000 MWh

d'où une réduction des consommations de 10 %.

- 109 bâtiments ont été diagnostiqués en 1985.

Le graphique n° 1 reprenant les dépenses de chauffage de 1983 à 1989 montre une baisse constante en francs courants, cette baisse étant plus significative encore lorsque l'on tient compte de l'inflation. La politique menée dans ce domaine, non seulement a permis de :

- gommer totalement les effets de l'inflation (+ 38 % entre 1983 et 1989),

- de diminuer de près de 4.000.000 F/an les dépenses par rapport à l'année 1983.

- d'assurer des prestations supplémentaires de chauffage des locaux (chauffage des garderies scolaires, chauffage le mercredi pour des activités périscolaires - augmentation des températures de l'eau des piscines - 10.000 m² de surfaces nouvelles chauffées).

Le graphique n° 2 est une projection dans les années 1990 - 1995, montrant que le maintien de la politique d'investissement dans les économies d'énergie permet de continuer de faire baisser les dépenses énergétiques (25.000.000 à 23.000.000 F.), tout en absorbant l'inflation.

Adopté
Voir compte rendu p. 23

Dju : Degrés jours unifiés.